

SITE N°33 HETRAIES MONTAGNARDES ET TOURBIERES DU HAUT MORVAN

Arrêté préfectoral d'approbation du docob

Composition du comité de pilotage

Avant-propos : Natura 2000 sur le site

1. ETAT DES LIEUX 1

1.1	Présentation générale du site	1
1.1.1/	Localisation géographique et administrative	1
1.1.2/	Climat	4
1.1.3/	Relief et hydrographie	5
1.1.4/	Les sols et la géologie	7
1.2	Description du patrimoine naturel	8
1.2.1/	Inventaire	8
1.2.1.1/	Les habitats naturels et semi-naturels du site d'intérêt communautaire	8
	Les habitats forestiers	8
	Les habitats ouverts	10
	Synthèse	14
1.2.1.2/	Les espèces végétales et animales du site	16
	Les espèces végétales	17
	Les espèces animales	18
	Synthèse	20
1.2.2/	Synthèse patrimoniale	22
1.2.3/	Etat de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	24
1.3	Activités humaines.....	34
1.3.1/	Généralités.....	34
1.3.1.1/	La population	34
1.3.1.2/	L'équipement des communes	35
1.3.1.3/	Usages du sol	36
1.3.1.4/	Patrimoine archéologique	37
1.3.2/	Données économiques	37
1.3.2.1/	Activités agricoles	37
1.3.2.3/	Activités touristiques et de loisirs	40
1.3.3/	Projets existants.....	41
1.3.3.1/	Généralités	41
1.3.4/	Données administratives et réglementaires.....	43
1.3.4.1/	Programmes collectifs et interventions publiques	43
1.3.4.2/	Documents d'urbanisme et zonages publics	50
1.4	Enjeux de conservation	52
1.4.1/	Enjeux globaux	52
1.4.2/	Entités de conservation et de gestion	54
1.4.3 /	Bonnes pratiques.....	55
1.5	Fiches synthétiques.....	56
2. PROGRAMMES D' ACTIONS 81		
2.1	Objectifs	81
2.1.1/	Objectifs prioritaires du site.....	81
2.1.2/	Objectifs spatialisés par entités de gestion.....	82
2.1.3/	Objectifs transversaux	83
2.2.4/	Fiches synthétiques des mesures par entités de gestion	85
2.2.5/	Liste récapitulative des mesures.....	101
3. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU DOCOB 103		
3.1	Mesures.....	103
3.2	Tableaux récapitulatifs des mesures et coûts.....	195
3.3/	Synthèse générale.....	201
3.5/	Synthèses à l'hectare.....	201
4. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS 202		
4.1/	Eléments de calendrier	202
4.2/	Modes de financement.....	202

SOMMAIRE DES PRINCIPALES TABLES ET ILLUSTRATIONS

% des surfaces communales concernées par Natura 2000.....	1
Localisation géographique du site (fond de carte : réseau hydrographique)	2
Carte n°1 "Localisation du site Hêtraies montagnard es et tourbières du Haut Morvan au 1/25000 »	3
Relief du site et principaux repères.....	6
Carte n°2 « Les habitats du site Natura 2000 Hêtraies montagnardes et tourbières du Haut Morvan »	13
Correspondances des codes et libellés des habitats	14
Synthèse des espèces animales et végétales remarquables	20
Récapitulatif de la valeur patrimoniale des habitats selon la directive "Habitat"	22
Récapitulatif de la valeur patrimoniale des espèces selon la directive "Habitat"	22
Carte n°3 « Synthèse de la valeur patrimoniale des habitats »	23
Carte n°4 « Etat de conservation des prairies paratourbeuses».....	33
Usages des sols du site - Ensemble du site et secteurs éclatés	36
Typologie des principaux types de projets susceptibles de concerner le site.....	42
Enjeux globaux sur les habitats du site.....	52
Carte n°5 « Objectifs et entités de gestion»	85

SOMMAIRE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : Mise au point de critères d'évaluation de l'état de conservation des habitats forestiers de la Directive Habitats

ANNEXE 2 : Adaptation de la méthode d'évaluation des états de conservation des habitats forestiers aux données pré-existantes du site.

ANNEXE 3 : Estimation de la valeur patrimoniale des prairies humides à paratourbeuses en cours d'exploitation

ANNEXE 4 : Lexique des termes scientifiques et des abréviations

ANNEXE 5 : Bibliographie

Arrêté préfectoral d'approbation du docob

Composition du comité de pilotage

Avant-propos : Natura 2000 sur le site

1. ETAT DES LIEUX

1.1 Présentation générale du site

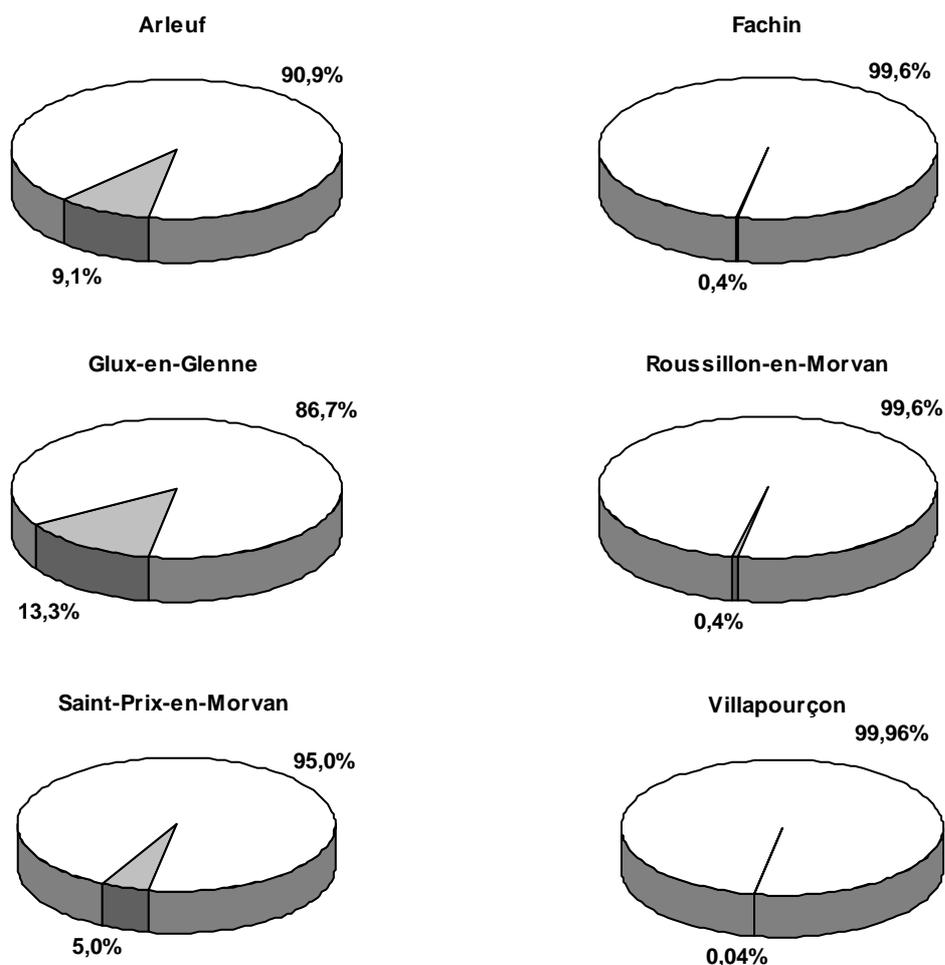
1.1.1/ Localisation géographique et administrative

Le site couvre une superficie de 1029 hectares situés au sein du PNR du Morvan et recoupe le territoire de 4 communes de la Nièvre :

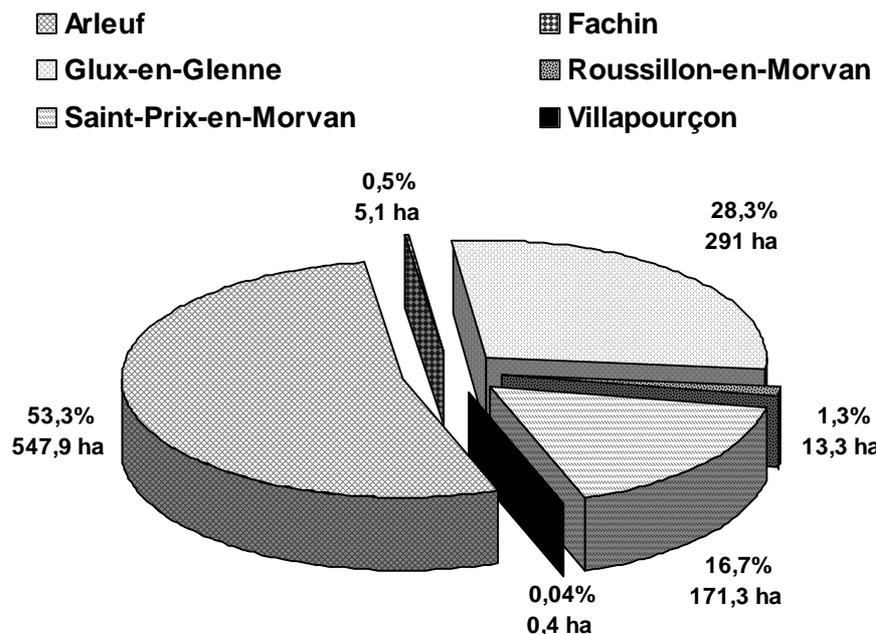
- Arleuf, Fachin, Glux-en-Glenne appartenant à la Communauté de communes du Haut Morvan,
 - Villapourçon, qui fait partie du Comité de développement du Sud Morvan,
- et de 2 communes de Saône et Loire :
- Saint-Prix-en-Morvan appartenant à la Communauté de communes du Beuvray - Val d'Arroux pour laquelle l'ensemble du site est en forêt domaniale,
 - Roussillon-en-Morvan.

Les communes de la Nièvre font partie du Pays Nivernais–Morvan. Les communes de Saône-et-Loire sont concernées par 2 projets de pays, le Pays Autunois–Morvan et le Pays Sud Morvan / Nord Charolais.

Le site est à cheval sur les cantons de Château-Chinon, Lucenay-l'Evêque, Saint-Léger-sous-Beuvray et de Moulins-Engilbert.

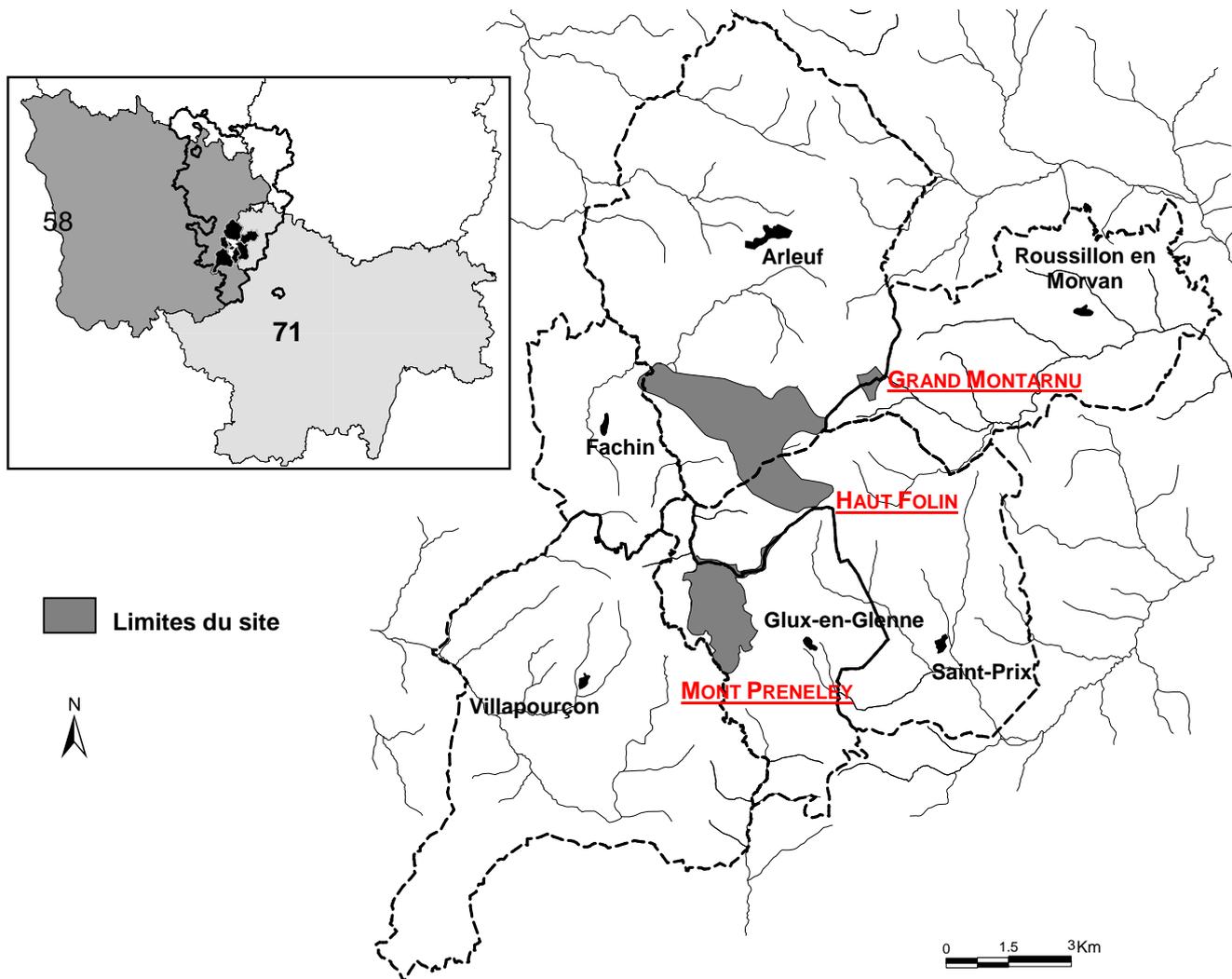


% des surfaces communales concernées par Natura 2000



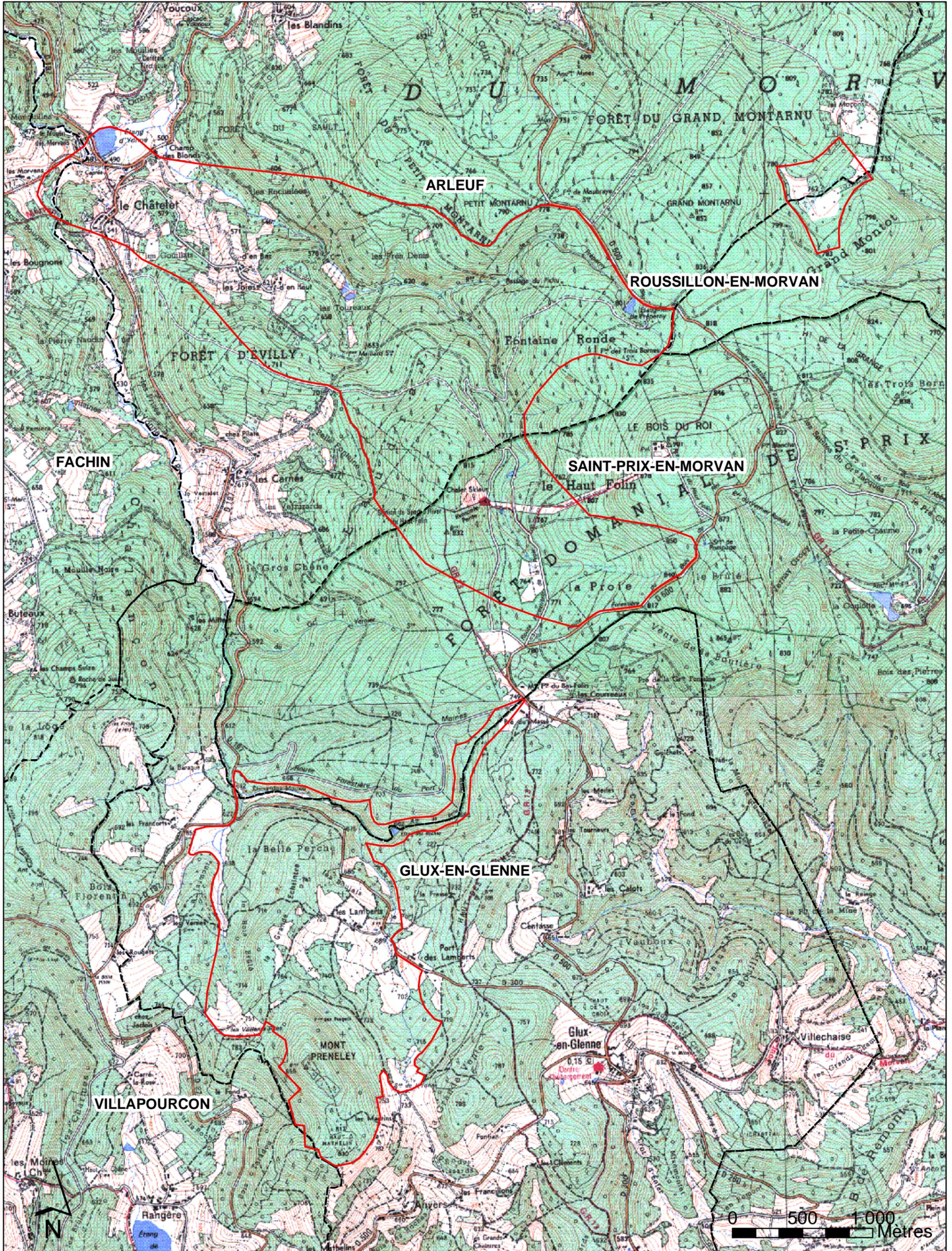
Répartition par commune des surfaces du site

Il est constitué de **deux secteurs principaux**, l'un sur le Haut-Folin (690 ha) et l'autre sur le Mont Preneley (311 ha), et **d'un secteur plus petit** contenant la tourbière du Grand Montarnu (28 ha).



Localisation géographique du site (fond de carte : réseau hydrographique)

LOCALISATION DU SITE AU 1/25000
HÊTRAIES MONTAGNARDES ET TOURBIÈRES
DU HAUT MORVAN



Site n°33 - Document d'objectifs - PNR Morvan - Localisation

1.1.2/ Climat

Un climat humide, avec de nombreux jours de gel

Températures

Les températures sont modérées si l'on considère la moyenne annuelle (+9°C à CHATEAU-CHINON), mais **l'hiver est très rigoureux**.

L'amplitude thermique annuelle est supérieure à 20°C, ce qui est un indice de continentalité (due à la position isolée du massif).

Les gelées deviennent fréquentes à partir d'octobre, jusqu'en février et le gel estival existe fréquemment dans le fond des vallées.

Le climat est frais tout au long de l'année puisque la moyenne des maxima de juillet n'atteint que 17,4°C.

Précipitations

Les **précipitations sont importantes et régulières**, et les communes du site Natura 2000 sont parmi les plus humides de Bourgogne (1543mm à Glux-en-Glenne). Il n'y a pas de mois sec et les précipitations estivales restent importantes.

Le Haut Morvan est soumis à **une influence atlantique très marquée**. Dans le secteur du Haut-Folin **une influence montagnarde** s'exprime et l'altitude exalte les traits océaniques. Il n'existe pas de relevés effectués au sommet du Haut-Folin, mais il semble que les précipitations y soient très nettement plus importantes que dans les stations météorologiques les plus proches.

L'orientation du relief provoque une dissymétrie pluviométrique entre les façades occidentales et orientales.

Les précipitations neigeuses restent négligeables quantitativement.

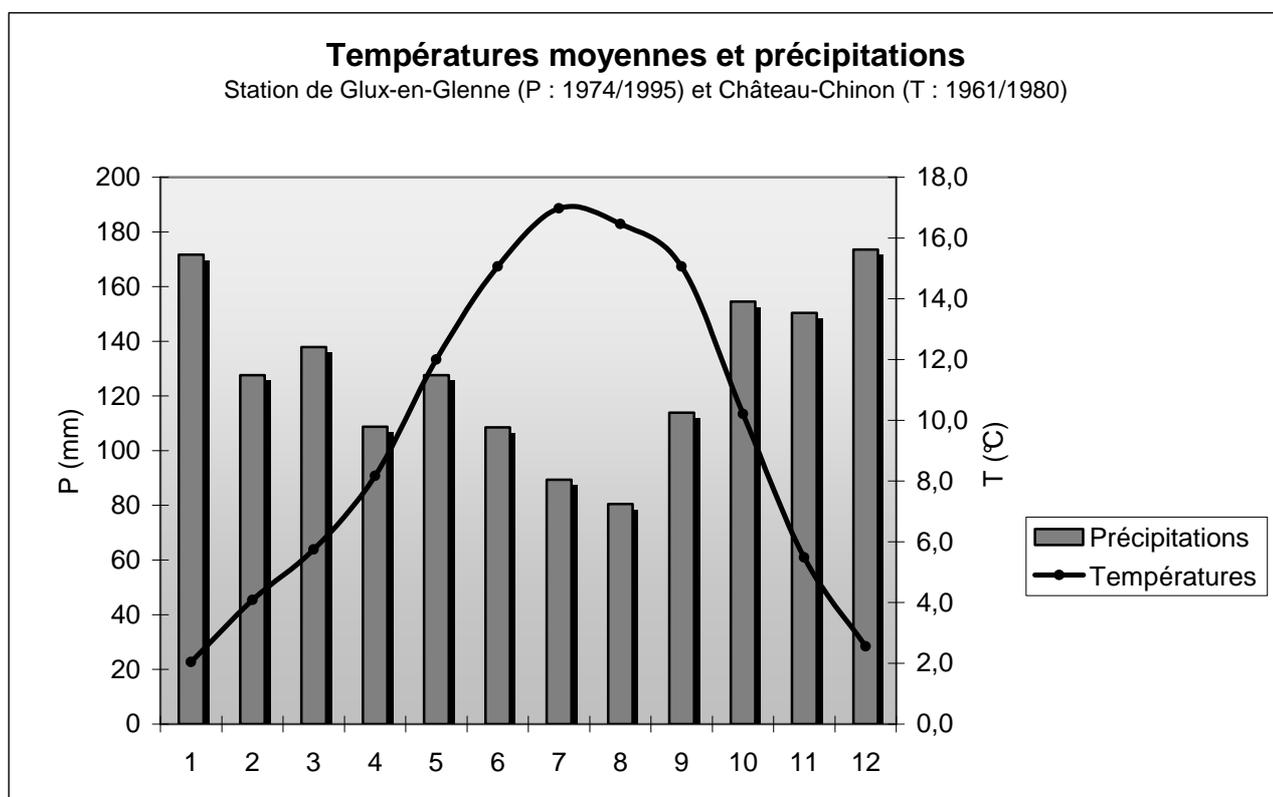


Diagramme ombrothermique

source Météo France

A noter également les vents parfois violents sur le site et qui peuvent provoquer des chablis dans les habitats forestiers (versant nord du Mont Preneley surplombant la tourbière du Port des Lamberts).

1.1.3/ Relief et hydrographie

Un territoire modelé par l'eau sous de multiples formes

Le site, compris entre **480 et 855 mètres** d'altitude, est situé sur le **massif du Haut-Folin** qui domine l'ensemble à 901 mètres d'altitude (le sommet en lui-même est en dehors du site) et comprend notamment **le mont Preneley** (855 mètres) et **une tourbière dominée par le Grand Montarnu** (852 mètres) et **le Grand Montot** (801 mètres).

Les trois secteurs qui composent le site Natura 2000 sont drainés par des ruisseaux et rivières qui **prennent leur source dans le site** lui-même (Sources de l'Yonne) et qui alimentent les deux grands **bassins hydrographiques de la Seine** (Ruisseau de Préperny et ruisseau de la Proie, puis l'Yonne) et **de la Loire** (Ruisseau issu de la tourbière du Grand Montarnu qui alimente la Canche).

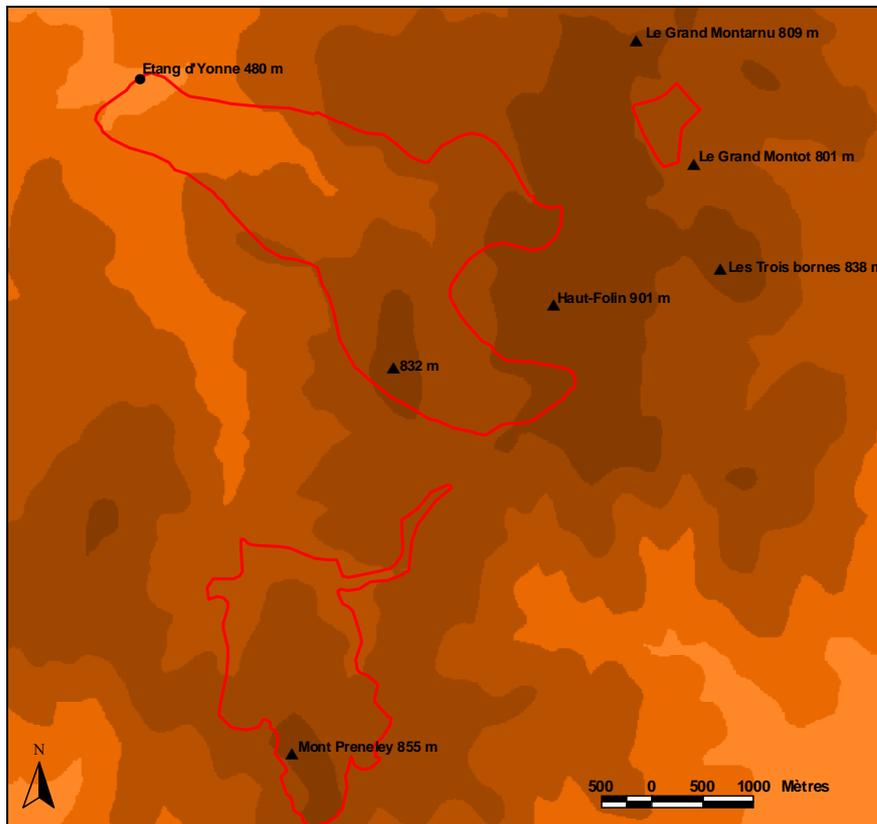
Le **rôle de "château d'eau"** du Haut-Folin et du Morvan est bien illustré par l'importance des précipitations sur le secteur et l'importance des écoulements, **issus notamment de zones tourbeuses** (naissance du ruisseau de la Proie dans une tourbière boisée intra-forestière, tourbière des sources de l'Yonne) qui constituent **d'importantes réserves en eau**.

La longueur du réseau hydrographique conditionne un important linéaire de berges sur lesquelles se développent différents types de **forêts riveraines** dont certaines sont des habitats de la directive. Ces eaux de qualité alimentent et/ou sont issues des tourbières du site. L'alimentation des rivières et ruisseaux se fait aussi par des écoulements latéraux transitant par les versants au travers des arènes et ressortant sous forme de sources et de suintements lorsqu'ils rencontrent des colluvions imperméables.

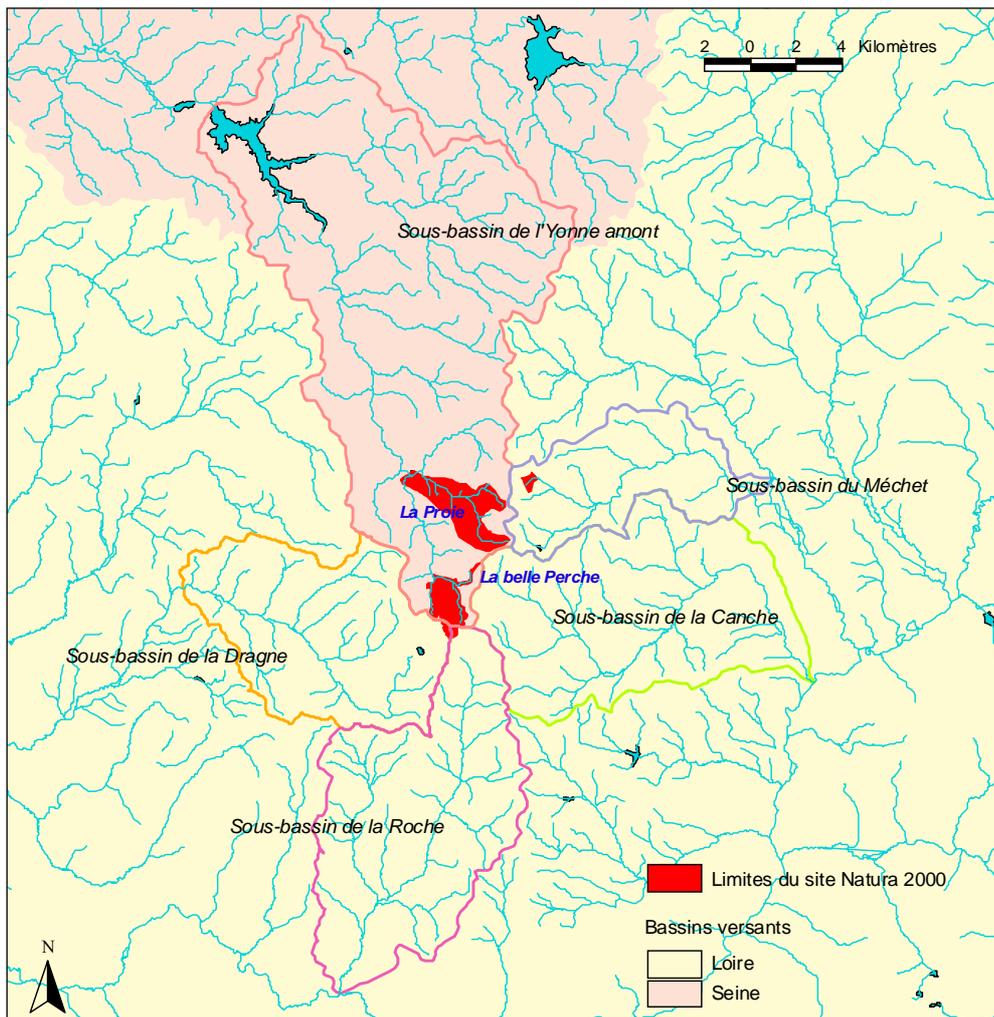
On note la présence d'un certain nombre d'étangs (étang de Préperny, étangs sur la Proie, étangs des Toureaux, étang d'Yonne), directement implantés sur les ruisseaux et rivières ou en dérivation.

Certains d'entre eux, répartis notamment sur le cours de l'Yonne, étaient utilisés autrefois pour le flottage du bois qui consistait en un transport collectif de bois de chauffage par l'utilisation du réseau fluvial et de la force hydraulique. Sur le site, l'étang des Moines et celui aujourd'hui à sec du Port des Lamberts témoignent de cette activité.

Dans l'étang de Préperny, la variation des niveaux d'eau conditionne la présence d'une pelouse exondée d'intérêt communautaire.



Relief du site et principaux repères



Bassins versants

1.1.4/ Les sols et la géologie

Une acidité marquée comme caractéristique principale

Les sols

L'ensemble de la zone est situé sur une roche mère acide granitique. Son altération donne une arène à texture sableuse, à partir de laquelle se forment les sols.

Ceux-ci sont globalement acides et pauvres. Leur niveau de richesse et d'humidité dépend de leur position topographique. Schématiquement, on peut ainsi caractériser leur répartition :

- sur les **sommets et les versants**, des sols bruns acides, pauvres et sains,
- au **bas des versants**, des sols plutôt riches et frais (bien alimentés en eau),
- dans les **fonds de vallée**, des sols engorgés en permanence et souvent très pauvres. Ces sols se retrouvent également parfois sur les versants à la faveur d'une **dépression**. Ils peuvent constituer de la tourbe.
- au niveau des **berges des cours d'eau**, des sols plutôt riches avec des variations saisonnières du niveau d'humidité,

Au niveau **des tourbières** les trois types de tourbe définis par la classification américaine (FAO) sont représentés selon les secteurs :

- la tourbe fibrist : matériaux fibreux comportant de nombreux débris végétaux peu décomposés et qui libère une eau limpide sous la pression de la main ;
- la tourbe lenist : dérivant du premier type mais sous une forme plus évoluée, dont les végétaux sont mieux décomposés et qui libère une eau sale sous la pression ;
- la tourbe saprist : encore plus altérée et peu fibreuse, et qui se laisse emporter par l'eau (jusqu'à 2/3 de l'échantillon) lorsqu'on la presse.

La géologie

Le secteur se compose de **roches cristallines granitiques** et notamment, sur le Haut-Folin de granite à Biotite et Muscovite. Ce granite constitue un îlot entouré d'une série volcano-sédimentaire, dominée par des tufs de Trachyandésites. Il est surmonté d'une couche importante **d'arène granitique**, en place ou colluvionnée, dont **les argiles de néo-formation** contribuent à la forte imperméabilisation des cuvettes. Ces cuvettes réunissent les **meilleures conditions pour l'établissement des tourbières** : imperméabilité, épaisseur de la couche d'arène imprégnée d'eau (acide) et engorgement.

Une importante fracturation et le jeu de failles associé ont provoqué une surrection du massif du Haut-Folin. Disloqué, soulevé par des failles au cours de l'ère tertiaire, le Haut Morvan a ensuite été très entamé par les têtes de vallons, notamment le Mont Preneley avec le bassin de l'Yonne.

De plus, si au quaternaire, le Morvan n'a pas connu de véritable calotte glaciaire, la rudesse du climat a favorisé un régime de névés. Ces accumulations de neige ont essentiellement contribué à **modeler des cuvettes** (cuvettes de nivation) et dans lesquelles se sont développées notamment les tourbières.

1.2 Description du patrimoine naturel

1.2.1/ Inventaire

Les libellés des habitats présentés ci-dessous dérivent de ces interprétations afin de mieux rendre compte de la réalité de terrain. Ils sont toujours assortis de leurs codes de référence CORINE et Natura 2000.

On notera qu'un même code Natura 2000 peut rassembler plusieurs types d'habitats selon la nomenclature CORINE-biotope.

Par "**HABITAT**", la directive entend "des zones naturelles ou semi naturelles ayant des caractéristiques biogéographiques et géologiques particulières et uniques". Ceux listés dans **l'annexe 1** de la directive sont ceux "dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation". Dans l'inventaire ci-dessous, les codes de ces habitats seront en gras et soulignés, le code CORINE-biotope étant suivi du code Natura 2000. Les habitats d'intérêt régional seront en gras uniquement.

Par "**HABITATS D'ESPECES**", la directive entend "milieu défini par des facteurs abiotiques et biotiques spécifiques où vit l'espèce à l'un des stades de son cycle biologique". Les espèces animales et végétales listées dans **l'annexe 2** de la directive sont celles dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation.

(cf. **Carte n°2 « Les habitats du site Natura 2000 Hêtraies montagnardes et tourbières du Haut Morvan »**)

1.2.1.1/ Les habitats naturels et semi-naturels du site d'intérêt communautaire

Les inventaires ci-après ont été réalisés par E. FEDOROFF et Y. CAPON en 2001, puis par A. CORBEAUX et I. CIVETTE en 2001. La méthode employée consiste en l'identification du taxon phytosociologique et le cas échéant de la station forestière, puis en la recherche de la correspondance avec les codes CORINE-biotope et Natura 2000.

Pour les habitats prairiaux, les références ont été les travaux de DUFRENE - 1993 et De FOUCAULT - 1984 ; pour les habitats forestiers, le "Catalogue des stations forestières du massif du Morvan" (SIMONNOT - 1991) ainsi que le tableau des "Associations forestières (selon Rameau) bourguignonnes d'intérêt communautaire : correspondance avec la typologie CORINE-BIOTOPE" du référentiel régional "Habitats et Espèces du patrimoine naturel de Bourgogne" (DIREN – 1999).

Les habitats forestiers

Les forêts riveraines d'intérêt communautaire

Les Ripisylves ou forêts de "frênes et d'aulnes des cours d'eau" (44.311-*91EO + 44.32-*91EO) : situées directement sur les berges des cours d'eau, elles sont composées de plusieurs types forestiers qui diffèrent selon que l'on se trouve sur les berges des ruisseaux ou ruisselets affluents ou encore au niveau des sources ou des suintements.

Les forêts humides d'intérêt communautaire

Les Chênaies pédonculées à Molinie (41.51 – 9190) sont localisées en fond de vallée ou les dépressions humides des versants.

Les **Forêts de tourbières à bouleaux (44.A1-*91DO)** se situent en général en périphérie des tourbières et en fond de vallée ou les dépressions humides des versants.

Les autres forêts marécageuses

Les Aulnaies marécageuses ou "bois marécageux d'Aulnes" (44.91) se trouvent en général sur les marges des ripisylves. Parmi celles-ci, on distingue les Aulnaies à ronces (44.91), les Aulnaies à hautes herbes (44.911) et les Aulnaies - boulaies à Molinie (44.912). Elles constituent aussi le stade boisé des friches humides.

L'intérêt de ces boisements feuillus, situés le plus souvent directement au contact soit avec les complexes d'habitats humides prairiaux, tourbeux ou forestiers soit avec les milieux aquatiques, est avant tout **fonctionnel**. Ils jouent un **rôle tampon** très important vis à vis des écoulements en provenance du bassin versant.

Les forêts saines d'intérêt communautaire

Les **Hêtraies acidiphiles montagnardes à Houx (41.12 – 9120)**, les **Hêtraies acidiphiles modérées à Millet diffus (41.12X41.13-9120X9130)** et les **Hêtraies acidiclinales à Millet diffus (41.131-9130)** sont présentes à partir de 750m, mais les conditions de pente et d'exposition les font parfois trouver plus bas.

Les **Hêtraies - chênaies collinéennes à Houx (41.12 – 9120)** et sont localisées sur les versants à une altitude inférieure à 750 m. Communes à très communes en Morvan, l'intérêt communautaire de ces forêts n'est pris en compte qu'à l'intérieur du périmètre des sites Natura 2000.

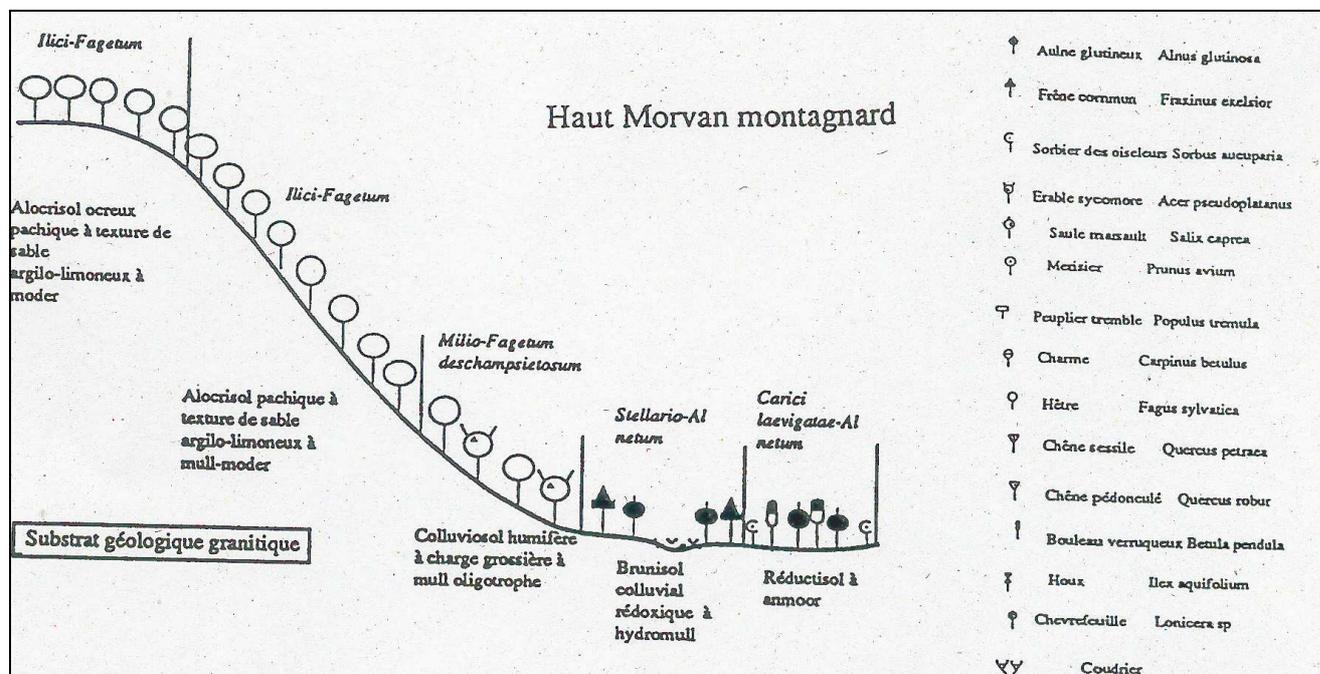
Les **Hêtraies - chênaies à Jacinthe des bois (41.132– 9130)** sont localisées au contact des groupements acidiphiles, le plus souvent plus bas sur les versants et les bas de pente plus humides.

Les autres forêts saines

Les Chênaies - charmaies atlantiques à Jacinthe des bois (41.21 – Intérêt régional) sont localisées en bas de versant. Au contact avec les prairies humides et les forêts ou marécageuses, elles sont liées fonctionnellement à la qualité de ces habitats par leur rôle de zone tampon.

Les forêts de résineux

Lorsqu'elles sont incluses dans des ensembles naturels, les plantations de résineux (83.13) **peuvent potentiellement présenter un intérêt écologique lié aux peuplements naturels qui pourraient les remplacer**. La détermination des stations forestières permet alors d'extrapoler sur les potentialités en terme d'habitats, **sans préjuger à ce niveau, de la faisabilité ou de l'intérêt d'un retour au sylvofaciès stationnel**. Elles représentent une part importante des forêts du site et remplacent notamment la plus grande partie des hêtraies montagnardes sur le secteur du Haut-Folin.



Transect des types de forêts du Morvan – SIMONNOT - 1991

Les habitats ouverts

On entend par milieux ouverts, les prairies, les tourbières, les étangs et les cours d'eau.

Les milieux aquatiques d'intérêt communautaire

Les **Pelouses à Littorelles (21.311-3110)** ont été observées en 2002 sur les grèves sableuses en pente très douce dégagées par la baisse du niveau de l'étang de Préperny.

Autres milieux aquatiques

Les étangs (21.1) sont tous d'origine artificielle et sont généralement d'un faible intérêt écologique. Ils participent cependant indirectement à la biodiversité de la zone en permettant l'installation de groupements d'espèces aquatiques enracinées flottantes ou submergées d'eaux stagnantes peu profondes comprenant notamment des potamots (21.422 et 21.433). Ils peuvent constituer un facteur de dégradation de la qualité de l'eau.

Les "sources d'eau douces pauvres en base" (**54.112**) sont d'intérêt régional et sont liées fonctionnellement aux cours d'eau.

Les prairies humides d'intérêt communautaire

Les Prairies paratourbeuses comprennent une **mosaïque** de plusieurs groupements végétaux dont la **prairie à Cirse des anglais et à Scorzonère humble (37.312-6410)** constitue un élément quasi permanent. Plusieurs autres groupements viennent s'y associer, notamment des groupements de bas marais acides (**bas-marais à Carum verticillé et à Jonc acutiflore et/ou bas-marais à Menthe des champs et Carum verticillé (37.312-6410)**) et des prairies humides à **Carum verticillé et à Jonc squarreux** à assèchement de surface (**37.32**). Ce dernier type n'est pas listé dans la directive Habitats mais fait partie intégrante de la mosaïque.

Ces complexes de prairies sont localisés dans les fonds de vallons humides. Elles sont présentes sur le secteur du Mont Preneley. Leur existence est conditionnée par des pratiques agricoles extensives (chargement, enrichissement et assainissement faibles). On notera que sur le site, certaines de ces prairies ne sont plus exploitées et perdent ainsi une grande partie de leur intérêt floristique : les **friches tourbeuses et**

paratourbeuses (37.312–6410) qui justifient cependant toujours d'un intérêt communautaire. Au sein de ces dernières, on trouve parfois des secteurs de friches plus tourbeux (**51.2-7120**), colonisés par des sphaignes. Ces types de friches se retrouvent également dans les parties sous pâturées des parcelles exploitées.

Préserver l'intérêt de ces milieux équivaut donc souvent à **préserver ou à reprendre les pratiques agricoles** qui les ont maintenus jusqu'à aujourd'hui.

Autres milieux prairiaux humides

La **Prairie pâturée à Jonc diffus et Scutellaire toque (37.241)** est aussi l'un des groupements des mosaïques prairiales hygrophiles rencontrées. Ce groupement est généralement indicateur d'un milieu enrichi, notamment dans les situations de surpâturage. Il peut également se développer à la suite d'un sous-pâturage des prairies à Cirse des anglais et à Scorzonère humble.

La composition et la diversité des habitats de ces mosaïques sont des éléments importants à prendre en compte pour évaluer leur valeur patrimoniale. La présence de certains groupements est un critère d'évaluation de leur état de conservation, de même que leur degré d'enrichissement.

Les prairies sur sols sains d'intérêt communautaire

En régime de fauche, les **prairies de fauche mésophiles (38.2-6510)** sont situées sur les versants ou les solins, parties plus sèches sans évolution tourbeuse des prairies. Parmi elles on trouve les **prairies riches à Grande Berce et Brome mou (38.22-6510)** et les **Prairies de fauche mésophiles submontagnardes (38.23-6510)**. Ce type de prairie s'accommode bien d'un enrichissement du sol.

En régime de pâture, dans les secteurs les plus secs et les plus pauvres, on trouve les **Pelouses sub-atlantiques à Nard raide et apparentées (35.1-*6230)**. Dans les parcelles abandonnées ou dans certaines parties de parcelles sous-pâturées se développent également des friches à Fougère aigle (31.86).

Les autres prairies sur sols sains

Parmi les prairies pâturées, on trouve également les prairies sont constitués par des **pâturages mésophiles (38.1)**. Ces prairies pâturées ne présentent pas un intérêt majeur du point de vue des habitats, mais ont toutefois un intérêt fonctionnel pour les cours deau. Dans les parties sous-pâturées se développent également des friches à Fougère aigle (31.86).

Dans le Morvan, la fauche des prairies est fréquemment suivie d'un pâturage. Ce régime mixte aboutit à des prairies relevant des 2 types précédents.

On trouve enfin des cultures (82) et des prairies temporaires (81) sur les parties les plus saines généralement situées en haut des versants. Les prairies temporaires ont souvent dans le Morvan une rotation supérieure aux 5 ans classiques et retrouvent alors un faciès qui se rapproche des prairies permanentes.

Les complexes tourbeux d'intérêt communautaire ou tourbières

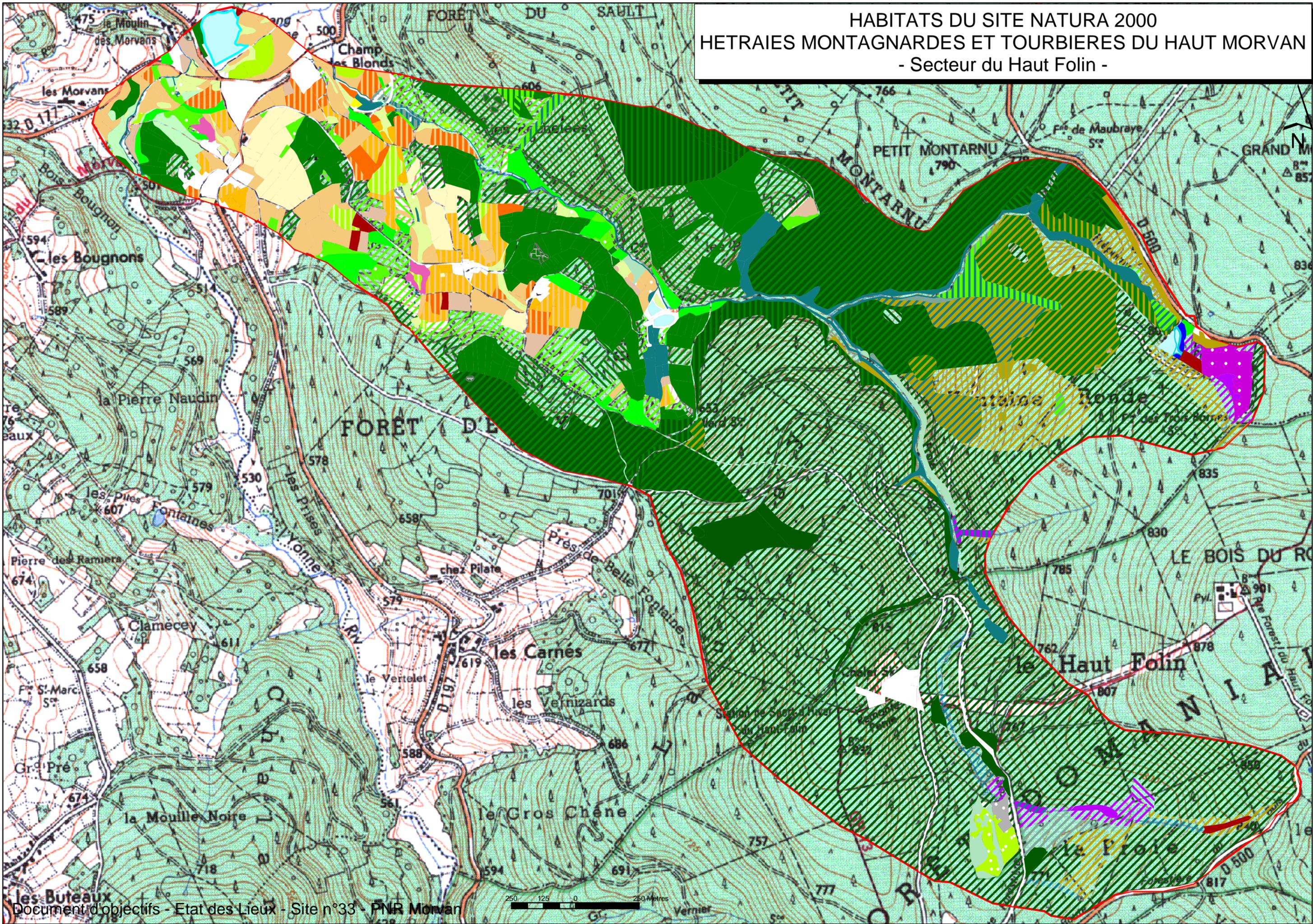
Comme pour les prairies paratourbeuses, les tourbières sont organisées en mosaïques dont les milieux paratourbeux sont d'ailleurs souvent partie intégrante.

Les Tourbières hautes actives quasi-naturelles (51.1-*7110) sont des reliques de la dernière période glaciaire, ces milieux originaux sont d'une grande rareté sous nos latitudes. Le Morvan abrite la quasi-totalité des tourbières bourguignonnes. On remarque qu'elles sont principalement localisées sur des terrains communaux où les pratiques agricoles anciennes ont toujours été très extensives. Les **Tourbières dégradées susceptibles de régénération (51.2-7120)** sont issues d'une exploitation

pastorale ancienne des tourbières hautes actives sans modification profonde de leur fonctionnement hydrologique mais ayant toutefois altéré leur composition floristique. Sur le site, 4 ensembles d'habitats pouvant répondre à la définition de tourbières sont connues : la tourbière de Préperny, le complexe paratourbeux de la Proie, la tourbière du Grand Montarnu et la tourbière du Port des Lamberts.

Sur ces 2 derniers sites, subsistent des **Communautés à Rhynchospore blanc (54.6-7150)**. Ces prairies rases très oligotrophes s'organisent en micro-mosaïques associant plusieurs cortèges (cortège pionnier à Rhynchospore, bas-marais et pelouses ligotrophes) et ne concernent que des surfaces très limitées.

HABITATS DU SITE NATURA 2000
HETRAIES MONTAGNARDES ET TOURBIERES DU HAUT MORVAN
- Secteur du Haut Folin -



Légende

-  Limites des sites Natura 2000
-  Limites de la Forêt Domaniale de Saint Prix

Habitats d'intérêt communautaire en place

-  Forêts de tourbières à bouleaux (*91DO)
-  Forêts de Frênes et d'Aulnes des cours d'eau (*91EO)
-  Chênaies pédonculées à Molinie bleue (9190)
-  Hêtraie-chênaies collinéennes à Houx (9120)
-  Hêtraie acidiphile montagnarde à Houx (9120)
-  Hêtraies acidiphiles modérées à Millet diffus (9120X9130)
-  Hêtraies acidiclinales à Millet diffus (9130)
-  Hêtraies-chênaies à Jacinthe des bois (9130)
-  Pelouses de Littorelle (3110)
-  Pelouses sub-atlantiques à Nard raide et apparentées (*6230)
-  Prairies de fauche mésophiles à Berce sphondyle et Brome mou (6510)
-  Prairies de fauche mésophiles submontagnardes (6510)
-  Mosaïque des prairies paratourbeuses et des bas-marais acidiphiles (6410)
-  Friches humides tourbeuses et paratourbeuses (7120X6410)
-  Friches humides tourbeuses et paratourbeuses (7120X6410) et Friche humide eutrophe
-  Landes humides à Bruyère à quatre angles et sphaignes et Mosaïque des prairies paratourbeuses et des bas-marais acidiphiles (4010X6410)
-  Tourbières hautes actives quasi-naturelles et communautés à Rhynchospora blanc (*7110X7150)
-  Tourbières hautes actives quasi-naturelles et tourbières dégradées à Molinie (*7110X7120)

Légende des trames

-  Mélange d'habitats en place
-  Habitats potentiels enrésinés
-  Habitats potentiels en broussailles, friches ou coupes
-  Boisements feuillus pauvres en hêtre
-  Eboulis siliceux
-  Zones de sources

Habitat sans intérêt communautaire

-  Chênaies-charmaies ou chênaies acidiphiles
-  Fourrés, taillis, ronciers, landes à fougères, broussailles forestières et clairières
-  Plantations de résineux
-  Forêts marécageuses
-  Prairies humides eutrophes
-  Friches humides eutrophes
-  Pâturages mésophiles
-  Friches mésophiles
-  Etangs et végétation aquatique et de ceinture
-  Cultures ou prairies temporaires
-  Zones artificialisées

Synthèse

Correspondances des codes et libellés des habitats

Codes CORINE-BIOTOPE	Libellés et codes Natura 2000	Surfaces/ha	%
FORETS			
HABITATS EN PLACE			
FORÊTS HUMIDES			
44.91	Forêts marécageuses	5,1	0,50%
41.12x44.A1	Hêtraie acidiphile montagnarde à Houx et forêts de tourbières à bouleaux (9120X*91DO)	3,0	0,30%
44.A1	Forêts de tourbières à bouleaux (*91DO)	8,0	0,78%
44.A1X44.3	Forêts de Frênes et d'Aulnes des cours d'eau et forêts de tourbières à bouleaux (*91DOX*91EO)	3,0	0,30%
44.3	Forêts de Frênes et d'Aulnes des cours d'eau (*91EO)	19,5	1,92%
41.13X44.3	Forêts de Frênes et d'Aulnes des cours d'eau et Hêtraies-chênaies à Jacinthe des bois (*91EOX9130)	4,1	0,40%
41.51X44.3	Forêts de Frênes et d'Aulnes des cours d'eau et Chênaies pédonculées à Molinie bleue (*91EOX9190)	0,4	0,04%
FORÊTS SAINES			
41.51	Chênaies pédonculées à Molinie bleue (9190)	1,7	0,17%
41.13X41.51	Hêtraies-chênaies à Jacinthe des bois et Chênaies pédonculées à Molinie bleue (9130X9190)	0,2	0,02%
41.13	Hêtraies-chênaies à Jacinthe des bois (9130)	11,8	1,16%
41.12X41.13	Hêtraies-chênaies collinéennes à Houx et Hêtraies-chênaies à Jacinthe des bois (9120X9130)	0,5	0,05%
41.12	Hêtraies-chênaies collinéennes à Houx (9120)	53,9	5,30%
41.12	Hêtraies-chênaies collinéennes à Houx et Hêtraie acidiphile montagnarde à Houx (9120)	22,8	2,24%
41.12	Hêtraie acidiphile montagnarde à Houx (9120)	91,1	8,96%
41.12X41.13	Hêtraie acidiphile montagnarde à Houx et Hêtraies acidiphiles modérées à Millet diffus (9120X9130)	23,3	2,29%
41.12X41.13	Hêtraies acidiphiles modérées à Millet diffus (9120X9130)	27,1	2,66%
41.12X41.13	Hêtraies acidiphiles modérées et acidiclinales à Millet diffus (9120X9130)	0,7	0,07%
41.13	Hêtraies acidiclinales à Millet diffus (9130)	3,2	0,32%
83.31	Plantations de résineux	5,1	0,50%
41.21	Chênaies-charmaies atlantiques à Jacinthe des bois (IR)	3,4	0,33%
41.52	Chênaies acidiphiles	0,1	0,01%
31.8	Fourrés, taillis, landes à Fougères, broussailles forestières et clairières	6,3	0,62%
41.12X61.1	Hêtraies-chênaies collinéennes à Houx et éboulis siliceux (9120X8510)	0,3	0,03%
41.12X41.13X61.1	Hêtraies acidiphiles modérées à Millet diffus et éboulis siliceux (9120X9130X8510)	0,2	0,01%
41.13X61.1	Hêtraies-chênaies à Jacinthe des bois et éboulis siliceux (9130X8150)	0,1	0,01%
HABITATS POTENTIELS			
41.12X44.A1	Hêtraie acidiphile montagnarde à Houx potentielles et forêts de tourbières à bouleaux potentielles (p9120X*91DO)	2,8	0,27%
44.A1	Forêts de tourbières à bouleaux potentielles (p*91DO)	7,4	0,72%
44.A1X44.3	Forêts de tourbières à bouleaux potentielles et Forêts de Frênes et d'Aulnes des cours d'eau potentielles (p*91EOXp*91DO)	2,4	0,24%
44.3	Forêts de Frênes et d'Aulnes des cours d'eau potentielles (p*91EO)	5,2	0,52%
44.3X41.12X41.13	Hêtraies acidiphiles modérées à Millet diffus potentielles et forêts de Frênes et d'Aulnes des cours d'eau potentielles (p*91EOXp9120X9130)	9,8	0,96%
44.3X41.13	Hêtraies-chênaies à Jacinthe des bois potentielles et forêts de Frênes et d'Aulnes des cours d'eau potentielles (p*91EOXp9130)	2,2	0,22%
44.3x41.51	Chênaies pédonculées à Molinie bleue potentielles et forêts de Frênes et d'Aulnes des cours d'eau potentielles (p*91EOXp9190)	0,4	0,03%
41.51	Chênaies pédonculées à Molinie bleue potentielles (p9190)	4,8	0,47%
41.13X41.51	Hêtraies-chênaies à Jacinthe des bois potentielles et Chênaies pédonculées à Molinie bleue potentielles (p9130Xp9190)	0,3	0,03%
41.13	Hêtraies-chênaies à Jacinthe des bois potentielles (p9130)	27,6	2,71%
41.12X41.13	Hêtraies-chênaies à Jacinthe des bois potentielles et Hêtraies-chênaies collinéennes à Houx potentielles (p9120X9130)	1,1	0,11%
41.12	Hêtraies-chênaies collinéennes à Houx potentielles (p9120)	71,9	7,07%
41.12	Hêtraies-chênaies collinéennes à Houx potentielles et Hêtraie acidiphile montagnarde à Houx potentielles (p9120)	70,9	6,98%
41.12	Hêtraie acidiphile montagnarde à Houx potentielle (p9120)	303,0	29,80%
41.12x41.51	Hêtraie acidiphile montagnarde à Houx potentielle et Chênaies pédonculées à Molinie bleue potentielles (p9190Xp9120)	1,1	0,11%
41.12X41.13	Hêtraies-chênaies collinéennes à Houx potentielles et Hêtraies acidiphiles modérées à Millet diffus potentielles (p9120X9130)	27,4	2,69%
41.12X41.13	Hêtraies acidiphiles modérées à Millet diffus potentielles (p9120X9130)	31,9	3,14%
41.13	Hêtraies acidiclinales à Millet diffus potentielles (p9130)	0,04	0,00%

Codes CORINE-BIOTOPE	Libellés et codes Natura 2000	Surfaces/ha	%
EAUX STAGNANTES			
21.1	Etangs	3,4	0,33%
21.1X53	Etangs et végétation aquatique et de ceinture	0,9	0,09%
21.3111	Pelouses de Littorelle (3110)	0,3	0,03%
PRAIRIES, LANDES ET TOURBIERES			
51.1X54.6	Tourbières hautes actives quasi-naturelles et communautés à Rhynchospore blanc (*7110X7150)	2,3	0,22%
51.1X51.2	Tourbières hautes actives quasi-naturelles et tourbières dégradées à Molinie (*7110X7120)	5,1	0,50%
31.11x37.312x51.1	Landes humides à Bruyère à quatre angles et sphaignes et Mosaïque des prairies paratourbeuses et des bas-marais acidiphiles et Tourbières hautes actives quasi-naturelles (4010X6410X7110)	0,8	0,08%
31.11x37.312	Landes humides à Bruyère à quatre angles et sphaignes et Mosaïque des prairies paratourbeuses et des bas-marais acidiphiles (4010X6410)	0,1	0,01%
37.312	Mosaïque des prairies paratourbeuses et des bas-marais acidiphiles et Tourbières hautes actives quasi-naturelles (6410)	1,8	0,18%
37.312	Mosaïque des prairies paratourbeuses et des bas-marais acidiphiles (6410)	16,2	1,59%
37.312X37.2	Mosaïque des prairies paratourbeuses et des bas-marais acidiphiles (6410) et Prairies humides eutrophes	9,2	0,90%
38.23X37.312	Mosaïque des prairies paratourbeuses et des bas-marais acidiphiles et prairies de fauche mésophiles submontagnardes (6510X6410)	0,5	0,04%
38.23	Prairies de fauche mésophiles submontagnardes (6510)	8,0	0,78%
38.23	Prairies de fauche mésophiles submontagnardes (6510) et pâturages mésophiles	8,6	0,85%
38.22	Prairies de fauche mésophiles à Berce sphondyle et Brome mou (6510)	1,5	0,15%
38.22	Prairies de fauche mésophiles à Berce sphondyle et Brome mou (6510) et pâturages mésophiles	14,1	1,38%
35.1X38.22	Prairies de fauche mésophiles à Berce sphondyle et Brome mou et Pelouses sub-atlantiques à Nard raide et apparentées (*6230X6510)	0,7	0,07%
35.1	Pelouses sub-atlantiques à Nard raide et apparentées (*6230)	1,4	0,13%
37.2	Prairies humides eutrophes	4,7	0,46%
38.1	Pâturages mésophiles	32,2	3,16%
81	Cultures ou prairies temporaires	13,9	1,37%
51.2X37.312	Friches humides tourbeuses et paratourbeuses (7120X6410)	7,6	0,74%
51.2X37.312	Friches humides tourbeuses et paratourbeuses (7120X6410) et plantation de résineux	0,7	0,07%
51.2X37.312	Friches humides tourbeuses et paratourbeuses (7120X6410) et Friche humide eutrophe	0,1	0,01%
37.241, 37.25	Friches humides eutrophes	1,9	0,18%
38.13	Friches mésophiles	1,7	0,17%
8	Zones artificialisées, jardins, voies de communication ...	14,3	1,41%

Pour plus de précision, une distinction a été faite entre les habitats forestiers en place et les habitats forestiers potentiels :

- les habitats forestiers dits en place sont ceux où le peuplement forestier observé correspond à la station forestière existante, et ce quelque soit l'état de conservation de ce même habitat.
- les habitats forestiers dits potentiels sont ceux où le peuplement observé ne correspond pas à la station forestière existante. Dans ce cas, l'habitat considéré n'est pas présent (en place) mais la potentialité théorique de le retrouver existe et cela sans préjuger de la faisabilité technique et économique ou de la pertinence écologique de telles opérations. Les plantations de résineux et certaines hêtraies « ruinées » entrent dans cette catégorie.

Les friches tourbeuses et paratourbeuses sont ici comptées comme des habitats de la directive. On les considère en effet comme des faciès plus ou moins dégradés des prairies paratourbeuses. Elles comportent encore néanmoins les espèces caractéristiques des groupements végétaux qui les composaient à l'origine et conservent des potentialités de restauration relativement rapide sans impliquer de changement de leur vocation ni de leur mode de faire-valoir initiaux.

A noter également, l'intérêt biologique et écologique des haies qui structurent la mosaïque des prairies du site en un paysage de bocage (84.2, 84.3, 84.4). Outre leur intérêt floristique et faunistique, les haies jouent un rôle de régulation des flux au sein des bassins versants (eaux, pesticides, azote, matières en suspension, vent...) ainsi que celui de corridor écologique (FISCHESSER, DUPUIS-TATE - 1966). Ces fonctions de régulation des flux sont également assumées à des niveaux qui varient selon leur localisation les uns par rapport aux autres et leur position topographique par les autres habitats de l'écocomplexe humide et des versants du site.

On trouve ainsi 14 grands types d'habitats d'intérêt communautaire correspondant à un code Natura 2000, celui-ci pouvant concerner plusieurs taxons phytosociologiques ou plusieurs codes CORINE - biotope. On notera que malgré leur faible représentation sur le site (moins de 15%), 8 types d'habitats ouverts entrent dans ce décompte pour 6 types d'habitats forestiers. Les hêtraies montagnardes sont principalement localisées sur le secteur Mont Preneley, bien que le Haut-Folin présente de grandes potentialités. On remarquera enfin que les habitats de tourbières ou de pelouse à Littorelles ont une répartition spatiale réduite mais que leur surface n'est pas représentative de leur importance.

1.2.1.2/ Les espèces végétales et animales du site

Si seules les espèces listées à l'annexe 2 de la directive Habitats justifient la mise en place de mesures de conservation, bien d'autres contribuent à son intérêt patrimonial et bénéficient de statuts de protection. Elles sont citées à ce titre dans les paragraphes suivants.

Les espèces végétales

Espèces végétales		Statut			Divers
Nom scientifique	Nom commun	Protection	DH	Rareté	
<i>Antennaria dioica</i>	Pied de chat	B		RRR	
<i>Arnica montana</i>	Arnica des montagnes	B	5	RR	L.A.
<i>Botrychium lunaria</i>	Botryche lunaire	B		RRR	prairies paratourbeuses
<i>Calamagrostis arundinacea</i>	Calamagrostis faux - roseau	B		RR	L.A.
<i>Cicerbita plumieri</i>	Laitue de Plumier			RR	L.A.
<i>Crepis paludosa</i>	Crépis des marais	B		RR	L.A.
<i>Drosera rotundifolia</i>	Rosolis à feuilles rondes	F		RR	tourbières
<i>Equisetum sylvaticum</i>	Prêle des bois	B		RRR	L.A.
<i>Erica tetralix</i>	Bruyère à quatre angles	B		R	L.A.
<i>Eriophorum vaginatum</i>	Linaigrette vaginée	B		RR	L.A.
<i>Euphorbia hyberna</i>	Euphorbe d'Irlande			RRR	L.A.
<i>Huperzia selago</i>	Lycopode sélagine	B		RRR	
<i>Impatiens noli-tangere</i>	Impatiante ne-me-touchez-pas	B		R	berges
<i>Isoetes lacustris</i>	Isoète des lacs	F		RRR	étangs
<i>Littorella uniflora</i>	Littorelle	F/B			L.A.
<i>Luronium natans</i>	Flûteau nageant	F/B	2/4	R	L.A.
<i>Lycopodium annotinum</i>	Lycopode à feuilles de genévrier	B	5	RRR	L.A.
<i>Lycopodium clavatum</i>	Lycopode en massue	B	5	RR	L.A.
<i>Orchis laxiflora</i>	Orchis à fleurs lâches	B		R	talus forestiers
<i>Preneley limbosperma</i>	Fougère des montagnes			RRR	
<i>Pedicularis palustris</i>	Pédiculaire des marais	B		R	prairies paratourbeuses
<i>Rhynchospora alba</i>	Rhynchospore blanc	B		RRR	tourbières
<i>Scirpus coespitosus</i>	Scirpe cespiteux	B		RRR	
<i>Sedum villosum</i>	Orpin pubescent	B		RRR	
<i>Thelypteris phegopteris</i>	Phégopteris faux-polypode			RR	
<i>Vaccinium microcarpum</i>	Canneberge à petits fruits			RRR	L.A.
<i>Vaccinium oxycoccos</i>	Canneberge	B		RR	tourbières
<i>naturelles hederacea</i>	Wahlenbergie	B		R	L.A.

F : protection nationale DH : annexe de la directive Habitats dans laquelle l'espèce est listée (2, 4 ou 5)

B : protection régionale R : rare ; RR : très rare ; RRR : très très rare

L.A. : espèce en limite d'aire de répartition

Les données relatives aux espèces végétales ont été recueillies à partir de la bibliographie (Fiches ZNIEFF, base de données Flora du Muséum National d'Histoire Naturelle, Plan de gestion du programme « Life Tourbières » établis par le Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons, Aménagement forestier de la forêt domaniale de Saint Prix - ONF) ou à partir d'observations lors des relevés de terrain.

Les espèces animales

✓ Mammifères remarquables

Mammifères		Statut				
Nom scientifique	Nom commun	Protection	DH	Convention de Berne	Me	Rareté
<i>Mustela erminea</i>	Hermine	A2		AIII	Su	RR
<i>Mustela putorius</i>	Putois	A2	5	AIII	?	
<i>Myotis daubentoni</i>	Murin de Daubenton	A1	4	All	Su	
<i>Pipistrellus kuhli</i>	Pipistrelle de Kuhl	A1	4	All	Su	R

A1 : protection nationale, A2 :

DH : annexe de la directive Habitats dans laquelle l'espèce est listée (4 ou 5)

Convention de Berne / AIII : espèce protégée

Me : espèce animale menacée / Su : à surveiller ; ? : degré de menace indéterminé

R : rare ; RR : très rare

Les données concernant les chiroptères sont issues de "Etudes naturalistes sur 2 sites naturels remarquables en forêts publiques de Bourgogne / Micromammifères - Chiroptères" (SHNA / PNR - 1997).

✓ Papillons remarquables

Papillons		Statut				
Nom scientifique	Nom commun	Protection	DH	Convention de Berne	Rareté	Plante hôte
<i>Eurodryas aurinia</i> Rott.	Damier de la Succise	F	2	All	R	<i>Succisa pratensis</i>
<i>Coenonympha tullia</i> <i>Müll.</i>	Fadet des Tourbières	F			RRR	<i>Eriophorum</i> <i>Rhynchospora</i>
<i>Lycaena hippothoe</i> L.					RR	<i>Rumex</i> <i>Polygonatum bistorta</i>

F : protection nationale

DH : annexe de la directive Habitats dans laquelle l'espèce est listée (2)

Convention de Berne / All : espèce strictement protégée

R : rare ; RR : très rare ; RRR : très très rare

Les données concernant ce groupe sont issues des plans de gestion du programme « Life Tourbières » établis par le Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons et d'une communication personnelle de Olivier BARDET.

Des données complémentaires seront à rechercher concernant ce groupe.

✓ Libellules remarquables

Les données ont été analysées à partir d'un inventaire réalisé dans le Morvan par Nicolas VARANGUIN (en 1997 – données non publiées). Aucune espèce d'intérêt communautaire n'a été recensée dans le périmètre du site. L'Agrion de Mercure, espèce citée à l'annexe 2 de la directive, sera à rechercher dans les prairies et friches paratourbeuses.

✓ Amphibiens et reptiles remarquables

Amphibiens et reptiles		Statut				
Nom scientifique	Nom commun	Protection	DH	Convention de Berne	Me	Rareté
<i>Coronella austriaca</i>	Coronelle lisse	A1	4	All	Su	R
<i>Lacerta vivipara</i>	Lézard vivipare	A1		AIII	Su	RR
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	A1	4	All	Su	
<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre tachetée	A1		AIII	Su	
<i>Triturus vulgaris</i>	Triton ponctué	A1		AIII	Su	

A1 : protection nationale

DH : annexe de la directive Habitats dans laquelle l'espèce est listée (4)

Convention de Berne / All : espèce strictement protégée / AIII : espèce protégée

Me : espèce animale menacée / Su : à surveiller

R : rare ; RR : très rare

Les données concernant ce groupe sont issues des inventaires et suivis animés par la Société d'Histoire Naturelle d'Autun.

✓ Poissons remarquables

Poissons		Statut				
Nom scientifique	Nom commun	Protection	DH	Convention de Berne	BP	I
<i>Cottus gobio</i>	Chabot		2			B
<i>Salmo trutta fario</i>	Truite fario			X		L

DH : annexe de la directive Habitats dans laquelle l'espèce est listée (2)

BP : espèces dont les biotopes sont à protéger en France (circulaire du 2 juillet 1990)

I : intérêt - L, intérêt local - B, poissons déterminants de Bourgogne, liste validée par le CSRPN (17/7/98)

La source de données concernant les poissons est ancienne puisqu'il s'agit du Schéma départemental de vocation piscicole et halieutique du Bassin de l'Yonne (1991). Des données complémentaires seront à rechercher concernant ce groupe.

✓ Invertébrés aquatiques remarquables

Les données concernant ce groupe sont issue de communication personnelles de Laurent PARIS.

Crustacés		Statut				
Nom scientifique	Nom commun	Protection	DH	Convention de Berne	Me	Rareté
<i>Autopotamobius pallipes</i>	Ecrevisse pieds blancs	A1	2/4	AIII	Vu	RR

A1 : protection nationale

DH : annexe de la directive Habitats dans laquelle l'espèce est listée (2 et 4)

Convention de Berne / AIII : espèce protégée

Me : espèce animale menacée / Vu : vulnérable

RR : très rare

✓ Oiseaux remarquables

Bien que non concernés par la directive Habitats, les oiseaux participent à l'intérêt faunistique du site et c'est à ce titre qu'ils sont cités ici.

Oiseaux		Statut			
Nom scientifique	Nom commun	Protection	DO	Convention de Berne	Rareté
<i>Aegolius funereus</i>	Chouette de Tengmalm	A1	1	All	R
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit des prés	A1		All	
<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	A1	1	All	
<i>Cinclus cinclus</i>	Cincle plongeur	A1		All	
<i>Columba oenas</i>	Pigeon colombin			All	
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	A1	1	All	
<i>Loxia curvirostra</i>	Bec-croisé des sapins	A1		All	RR
<i>Nucifraga caryocatactes</i>	Cassenoix moucheté	A1		All	RR

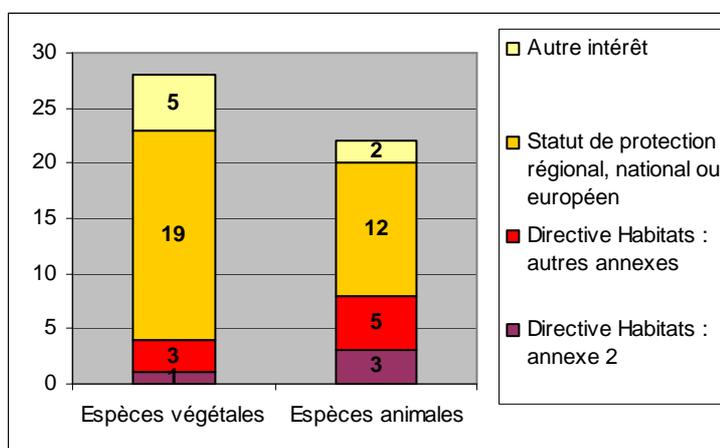
A1 : protection nationale

DO : annexe de la directive Oiseaux dans laquelle l'espèce est listée (1)

Convention de Berne / All : espèce strictement protégée

R : rare, RR : très rare

Synthèse



Synthèse des espèces animales et végétales remarquables

On dénombre donc 4 espèces relevant de l'annexe 2 de la directive Habitats :

- **le Flûteau nageant** (*Luronium natans*) : cette petite plante aquatique ou amphibie des eaux stagnantes oligotrophes est considérée comme en régression sur la totalité de son aire de répartition y compris en France. Sur le site, une population de plusieurs milliers d'individus a été retrouvée en 2002 sur l'étang de Préperny à la faveur d'une baisse de niveau de l'étang due aux faibles précipitations sur la période et à une fuite dans la digue.

- **le Damier de la Succise** (*Eurodryas aurinia*) : ce papillon considéré comme espèce en danger dans le Livre rouge de la Faune menacée en France fréquente les prairies paratourbeuses très extensives et les tourbières où pousse la Succise des prés. La présence d'un linéaire de haies non cloisonnantes, le contrôle de l'enfrichement mais aussi de la pression de pâturage et de fauche, le maintien de zones refuges sont autant de facteurs de maintien de ses populations.

- **le Chabot** (*Cottus gobio*) : si ce poisson, dont le statut de conservation est considéré comme défavorable en Europe, ne paraît pas globalement menacé en France, ses populations le sont souvent localement par les pollutions et les modifications qui affectent son milieu de vie.

- **l'Ecrevisse Pieds blancs** (*Autropotamobius pallipes*) : en forte régression partout, même en Morvan, elle est très sensible aux perturbations de son habitat : creusement ou remise en eau d'étang, introduction d'espèces "exotiques", modification de la composition chimique des eaux des ruisseaux... Sur ce site, elle est localisée à une portion très en amont de l'Yonne.

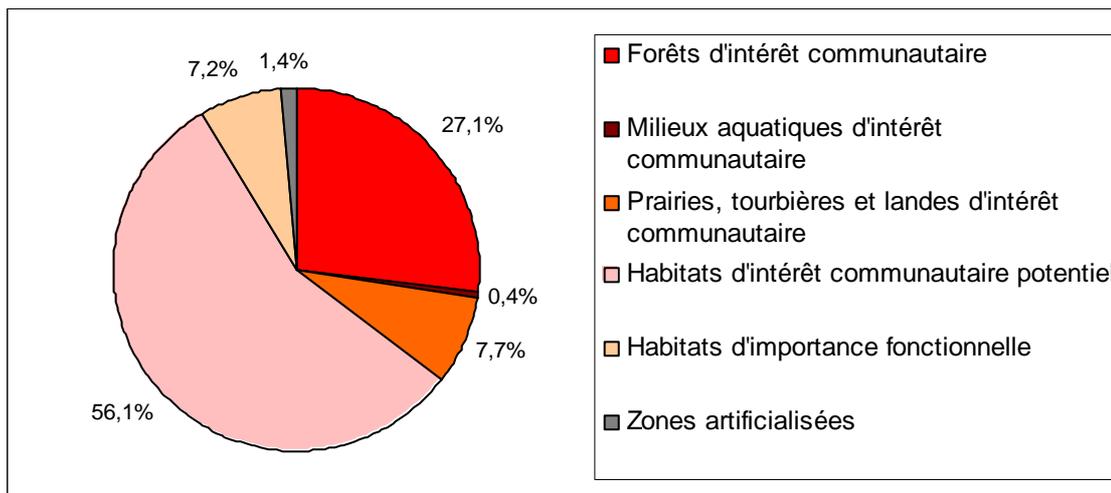
1.2.2/ Synthèse patrimoniale

(cf carte 3 « Synthèse de la valeur patrimoniale des habitats »)

Récapitulatif de la valeur patrimoniale des habitats selon la directive "Habitat"

Type d'habitats (code Natura 2000)	DH
Habitats aquatiques	1
Habitats prairiaux et tourbeux	7
Habitats forestiers	6
Total	14

DH : nombre d'habitats d'intérêt communautaire entrant dans la catégorie



Les habitats d'intérêt communautaire représentent 35,2% des surfaces du site, significativement localisés sur le secteur Mont Preneley. Les habitats d'intérêt communautaire potentiels représentent 56,1% du site et seront donc à prendre en compte dans la détermination des objectifs et des mesures.

Récapitulatif de la valeur patrimoniale des espèces selon la directive "Habitat"

Espèces	Annexe de la directive	nombre d'espèces
Espèces végétales	annexe II	1
	annexe V	3
Espèces animales	annexe II	3
	annexe IV	4
	annexe V	1
Total		12

Carte n°3 « Synthèse de la valeur patrimoniale des habitats »

1.2.3/ Etat de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

Les Habitats d'espèces aquatiques (ECG1)

On s'intéressera essentiellement ici à l'état de conservation des populations d'Ecrevisses autochtones. Les critères permettant de l'évaluer sont :

- **l'équilibre de/dans la structure de la population** (classes d'âges, sexe ratio), présence de jeunes individus et de femelles mûres garantissant un renouvellement des individus
- **un effectif suffisant**. La recherche fondamentale n'est pas en mesure à ce jour de fournir les seuils d'alerte ni les optima d'occupation d'un milieu par rapport à sa capacité d'accueil (nourriture et caches)

L'évaluation de l'état de conservation concerne également l'habitat de l'espèce. Les critères qui permettent de juger de son état sont :

- **la qualité de l'eau**
- **l'état des berges et du lit** : la présence d'une végétation riveraine et notamment de ripisylve (ombrage), la présence de sous-berges, l'hétérogénéité du lit (pierres, galets, sable), l'occupation des sols du bassins versant (absence d'usages agricoles ou sylvicoles intensifs) constituent les principaux critères d'un état de conservation favorable.

Le croisement de ces critères donne l'état de conservation de la population : population d'écrevisses pieds blancs structurée en place dans l'Yonne sur environ 300 m en aval de l'ancien étang - potentialités de colonisation à l'amont à suivre (passage de l'obstacle constitué par la digue par voie terrestre) - berges et lit de l'Yonne dans un état de conservation favorable au maintien de l'espèce.

Ces populations sont en outre fragilisées par leur isolement les unes des autres qui rend difficile toute recolonisation en cas de problème sur les stations en place.

Habitats forestiers

Les critères permettant d'évaluer l'état de conservation des habitats forestiers sont ceux définis dans l'étude PNRM/ONF Mesures sylvo-environnementales « critères d'évaluation de l'état de conservation des habitats forestiers dans le Morvan » adapté aux relevés de terrain initiaux (voir annexes). Les résultats sont présentés **en % du nombre de placettes** par habitats par type d'état de conservation (optimum, favorable, dégradé) ainsi **qu'en % pondérés des surfaces concernées par ces mêmes placettes**.

L'indice structure rassemble les critères de composition dendrologique et de régénération, ainsi que le houx pour les habitats de hêtraie - chênaie collinéenne à houx.

L'indice biodiversité rassemble des critères de stratification verticale (composition et représentativité des strates herbacées et arbustives), densité d'arbres morts et diversité des essences ligneuses. Le critère de vieillissement n'a pas été pris en compte dans le calcul de l'indice biodiversité en raison d'incompatibilités entre les préconisations de la méthode initiale et celles après corrections.

C'est l'indice structure qui est considéré comme prépondérant dans l'évaluation de l'état de conservation, au regard des critères des cahiers d'habitats.

Dans le cas des forêts à **forte valeur patrimoniale** (forêts de ravins, forêts riveraines, boulaies tourbeuses, hêtraies acidiphiles montagnardes à houx, chênaies hydromorphes

à Molinie) ou à faible étendue spatiale (chênaies mixtes sur sol hydromorphe), **la méthode retient une exigence supérieure pour l'indice structure au travers de la composition dendrologique** : soit **seules** les essences caractéristiques de l'habitat sont présentes dans le peuplement et la note dendrologique est **maximum**, soit des essences non caractéristiques sont recensées et la note dendrologique est **nulle**.

Les forêts tourbeuses et humides (ECG2)

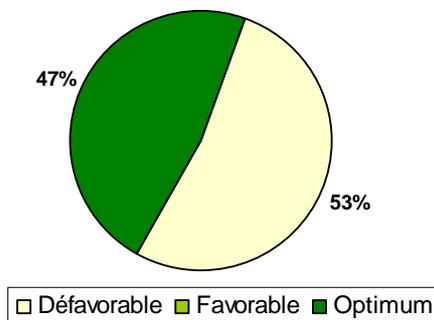
Les **boulaies tourbeuses** sont issues, soit :

- de l'évolution naturelle très lente, des tourbières hautes actives parvenues à un stade terminal
- d'un boisement accéléré par une modification ancienne du fonctionnement hydrologique ayant provoqué la minéralisation superficielle du sol (exploitation pastorale de la tourbière) favorisant la colonisation par les Bouleaux.

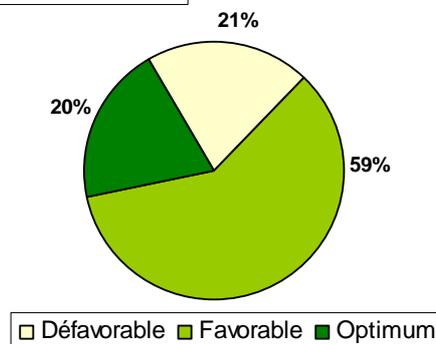
La poursuite de l'assèchement conduit à l'arrivée d'essences moins résistantes aux excès d'eau telles que le Bouleau verruqueux et le Chêne. Sur le site, les boulaies tourbeuses sont particulièrement typiques en amont de la tourbière du port des Lamberts où elles sont issues d'une exploitation ancienne en taillis (affouage).

Les **Chênaies pédonculées à Molinie** sont naturellement issues du boisement de dépressions engorgées à Molinie. Une hêtraie chênaie de sols engorgés peut par dégradation forte (coupes trop intensives) donner une chênaie pédonculée à Molinie (remontée de la nappe). Sur le site, les peuplements sont sous la forme de taillis sous futaie vieilli plus ou moins dégradé d'un point de vue sylvicole. Le tapis parfois très dense de Molinie freine la régénération naturelle du peuplement.

ECG2: 91DO* / 9190
Indices structure



ECG2 : 91DO* / 9190
Indices biodiversité



Un peu moins de la moitié des placettes de relevés des forêts tourbeuses et humides ont été évaluées comme ayant un indice de structure optimum. Ces indices Structure contrastés sont aussi le résultat d'une forte exigence méthodologique. Concernant l'indice biodiversité, 80% des placettes et des surfaces sont dans un état favorable ou optimum.

Les forêts sur sols sains (ECG3)

L'ensemble de ces forêts présente **une dynamique naturelle stable** pour les sylvofaciès typiques. Après destruction (chablis, coupe) ou reconquête forestière post-déprise, la reconstitution naturelle de l'habitat passe par une phase pionnière à Bouleaux et Sorbiers pour les forêts acidiphiles et une phase transitoire à Chêne pédonculé dans les faciès collinéens. La maturation se fait progressivement avec l'arrivée du Hêtre, accompagné du Chêne sessile dans les faciès collinéens.

Dans les phases pionnières, le Bouleau est remplacé par le Frêne, l'Erable et les Saules dans le cas des Hêtraies acidiclinales à Millet diffus, par le Frêne, le Tremble et le Chêne pédonculé dans le cas des Hêtraies chênaies à Jacinthe des bois.

Les **pratiques sylvicoles** (anciennes et actuelles) qui s'y appliquent ont pu conduire à des variations par rapport aux groupements initiaux, notamment au niveau de la **composition dendrologique** (peuplements appauvris en hêtre du site) ou de la **structure** (futaies sur souche issues de taillis sous futaie vieillis du site).

On notera que les variations de sylvofaciès peuvent correspondre à des phases transitoires de recolonisation forestière d'anciennes terres agricoles. Leur état actuel ne nécessiterait que peu ou pas d'intervention pour revenir au type initial.

Dans les formes qui correspondent aux caractéristiques stationnelles, le Hêtre constitue l'essence dominante de la strate arborescente. Toutefois **le choix du Chêne sessile en essence objectif, avec des hêtres en sous étage, ne porte pas d'atteinte majeure à l'état de conservation de ces habitats** (même si le hêtre semble un choix économiquement plus pertinent)

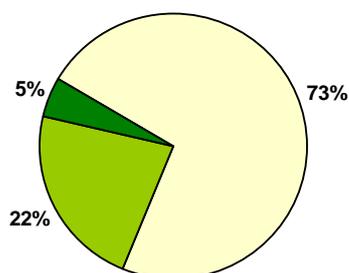
Les reboisements résineux constituent la modification la plus radicale pour tous ces types habitats

Les Hêtraies acidiphiles montagnardes à houx sont classées dans les forêts patrimoniales dans la méthode d'évaluation de l'état de conservation (exigence supérieure).

Les indices structure des Hêtraies – chênaies acidiphiles à houx (9120) **défavorables pour près des ¾ des placettes**. Ces résultats s'expliquent par le **fort taux d'enrésinement** du site, notamment sur le secteur du Haut Folin. L'état de conservation « favorable » de l'indice structure de 22% des placettes correspond généralement à des hêtraies montagnardes en place pauvres en houx, où la régénération naturelle est souvent absente.

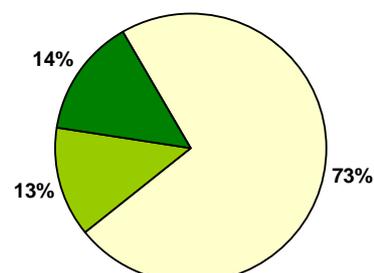
L'**indice biodiversité** présente globalement de **faibles résultats** avec une majorité de placettes dans un état défavorable. A noter que ces peuplements, même en place, sont naturellement peu diversifiés avec une strate herbacée parfois totalement absente. Le traitement en futaie sur souche et les surfaces terrières importantes sont également peu propices à l'étagement des strates et au développement de gros bois.

9120 : ECG3mhx
Indices structure



□ Défavorable ■ Favorable ■ Optimum

9120 : ECG3mhx
Indices biodiversité



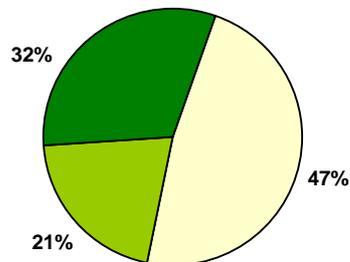
□ Défavorable ■ Favorable ■ Optimum

Les **Hêtraies-chênaies acidiphiles collinnéennes à houx** (9120) présentent globalement de meilleurs résultats que les faciès montagnards.

Les **taux d'indices structure** défavorables représentent toutefois près de la moitié des placettes. Les forts taux d'enrésinement du site et l'absence fréquente de régénération et de houx dans les faciès feuillus sont responsables de ces résultats.

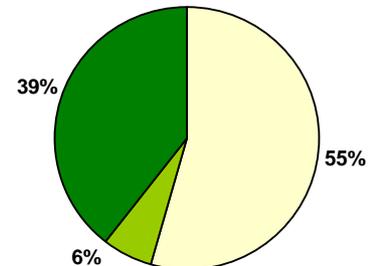
Les **taux d'indices biodiversités** sont très contrastés entre les états optimum et défavorables. Les valeurs moyennes de l'habitat sur le site sont toutefois globalement faibles. La rareté du bois morts de gros diamètre est un facteur constant de dégradation de l'indice biodiversité.

9120 : ECG3hx
Indices structure



□ Défavorable □ Favorable ■ Optimum

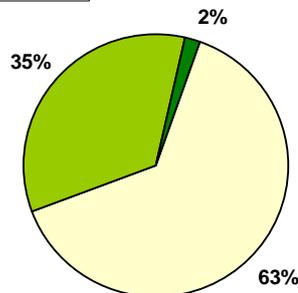
9120 : ECG3hx
Indices biodiversité



□ Défavorable □ Favorable ■ Optimum

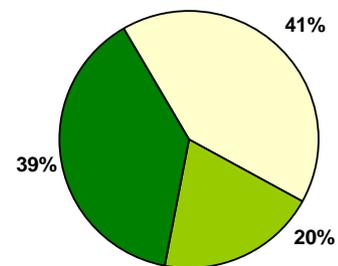
Les **Hêtraies-chênaies-(charmaies) acidiclinales à Jacinthe des bois et Hêtraies acidiclinales montagnardes à Millet diffus (9130)** présentent les mêmes facteurs de dégradations des indices structure et biodiversité que les forêts acidiphiles. Les bonnes valeurs de biodiversités sont la aussi à relativiser par les valeurs moyennes faibles de l'ensemble de l'habitat sur le site.

9130 : ECG3a
Indices structure



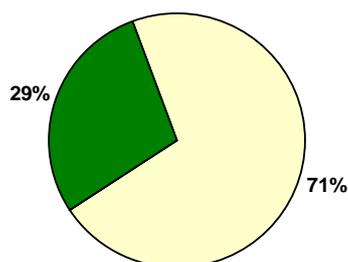
□ Défavorable □ Favorable ■ Optimum

9130 : ECG3a
Indices biodiversité



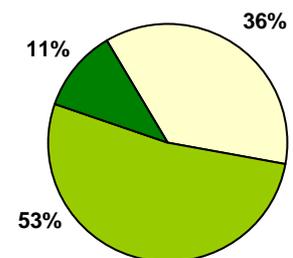
□ Défavorable □ Favorable ■ Optimum

9120x30 : ECG3ma
Indices structure



□ Défavorable □ Favorable ■ Optimum

9120x30 : ECG3ma
Indices biodiversité



□ Défavorable □ Favorable ■ Optimum

Les forêts riveraines (ECG4)

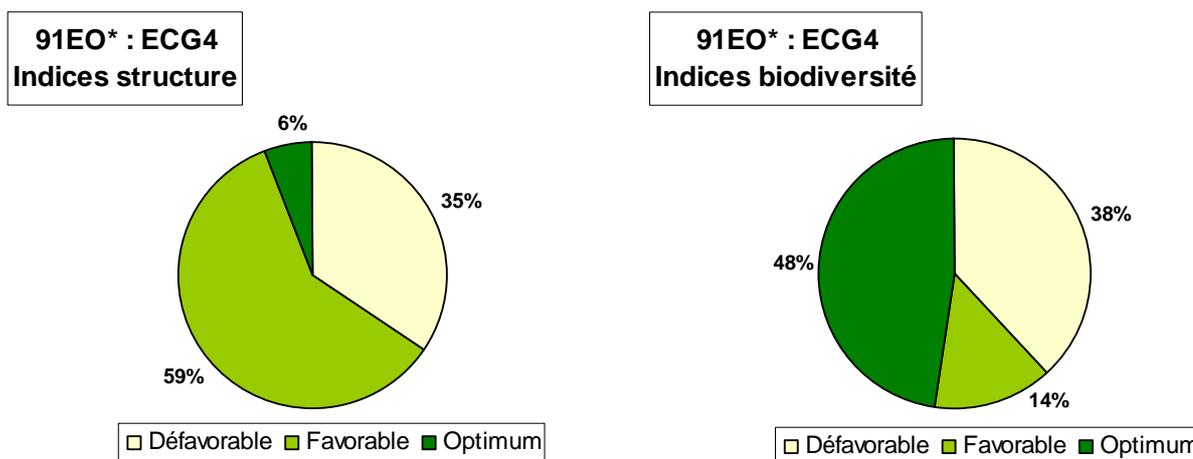
L'ensemble de ces forêts riveraines présente une dynamique naturelle stable. Seuls les chablis ponctuels provoquent un passage temporaire à des formations ouvertes qui se referment progressivement.

Elles se présentent sous plusieurs états différents selon la nature des habitats naturels ou semi-naturels voisins ou le type de peuplement forestier :

- dans les secteurs boisés en feuillus, la structure de l'habitat est optimale,
- dans les secteurs enrésinés, elles se présentent en tâches relictuelles dans les peuplements jeunes ou mal venus. Dans les peuplements âgés et/ou denses, l'habitat peut avoir complètement disparu, cela demeurant cependant réversible.

Les secteurs en friche (se distinguent par une reconquête graduelle des berges par les groupements forestiers initiaux.

Dans les secteurs prairiaux, la ripisylve est plus ou moins discontinue sur le linéaire des berges et sur des largeurs le plus souvent très réduites.



Un peu moins des 2/3 des placettes de relevés des forêts riveraines ont été évaluées comme ayant un indice de structure favorable ou optimum. Concernant l'indice biodiversité, 62% des placettes et des surfaces sont dans un état favorable ou optimum.

Sur le site, cela se traduit par des forêts riveraines qui demeurent le plus souvent en feuillus, même dans un contexte très enrésiné comme sur le secteur du Haut-Folin. Cet état de conservation sera à préserver lors de l'exploitation des peuplements.

Tourbières (ECG5)

Pour **les tourbières hautes actives**, la Callunaie à Linaigrette engainée représente le dernier stade d'évolution avant un boisement naturel très progressif (bouleaux puis chênes pédonculés), le maintien de l'engorgement en eau freinant le développement des arbres par asphyxie des racines. On notera que l'exploitation agricole ancienne très extensive (pour la fauche ou le pâturage), en modifiant même légèrement le fonctionnement hydrologique (par assainissement) et le sol (en surface), a provoqué l'accélération du boisement après abandon.

Les **tourbières dégradées susceptibles de régénération** correspondent aux cas où cette exploitation a été plus intensive et plus prolongée. Elles évoluent alors en Moliniaies qui se présentent sous 3 états différents selon le degré de perturbation :

- la moliniaie pure : état le plus dégradé avec risques accrus de boisement,
- la moliniaie à sphaigne : état correspondant a priori à une reprise d'évolution tourbeuse,
- la moliniaie tourbeuse renfermant des espèces typiques des tourbières : état le moins dégradé, en voie de restauration naturelle.

La transition entre tourbière haute active et tourbière dégradée est souvent difficile à fixer nettement sur le terrain.

Toutes les tourbières du site sont constituées par des mélanges en proportion variables de ces 2 types d'état de conservation.

La **tourbière de La Proie** est issue d'anciennes prairies ayant subi des modifications telles que le drainage et probablement un fort amendement. Ce secteur est en conséquence fortement dégradé avec le développement de Moliniaies, lié à l'assèchement et de formations à Houlque molle, lié à l'amendement. Les formations tourbeuses caractéristiques sont relictuelles, même si plusieurs espèces protégées à l'échelle régionale y sont encore localisées.

La **tourbière et les zones tourbeuses du Grand Montarnu** faisaient vraisemblablement partie du domaine agricole de la ferme en ruine des Maçons. L'abandon déjà ancien de leur usage agricole a conduit à une reprise de la dynamique tourbeuse vers des systèmes pionniers de bas marais sur les pentes de la partie nord et vers un système se rattachant aux tourbières bombées dans la partie sud. Elle est aujourd'hui en partie perturbée par une plantation d'épicéas.

La **tourbière de Préperny**, longtemps enrésinée, a fait l'objet d'un déboisement récent qui a provoqué l'explosion de la Molinie sur la plus grande partie de sa surface et se trouve aujourd'hui menacée par un boisement rapide par les Bouleaux. Seul un petit secteur très humide situé dans la partie basse, épargné par le boisement et le déboisement, a conservé des groupements caractéristiques.

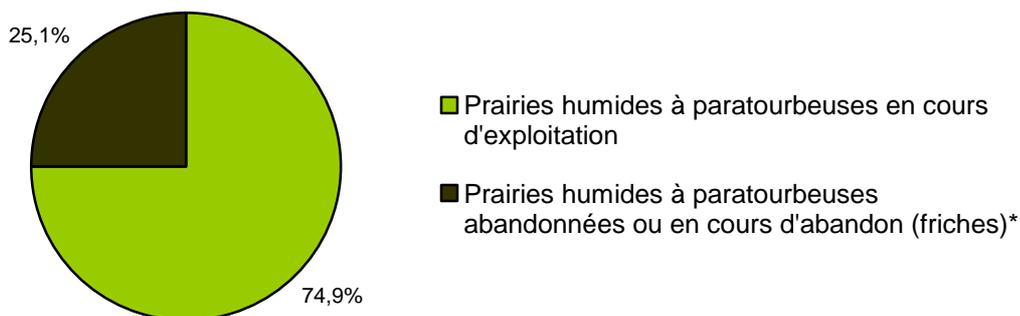
La **tourbière du Port des Lamberts** a été comme les précédentes utilisée par l'agriculture. Elle a été pâturée probablement jusqu'à la seconde guerre mondiale et des rigoles de drainages y sont encore présentes et fonctionnelles. Elle conserve toutefois une importante valeur patrimoniale et des habitats en relatif bon état de conservation compte tenu de celui des autres tourbières du site. La part en moliniaie et l'extension des ligneux dénotent cependant une lente dégradation de cet état, notamment en raison du drainage.

Prairies humides paratourbeuses (ECG6)

Les prairies paratourbeuses sont des habitats semi-naturels résultant d'un équilibre entre des processus naturels et des pratiques agricoles extensives traditionnelles.

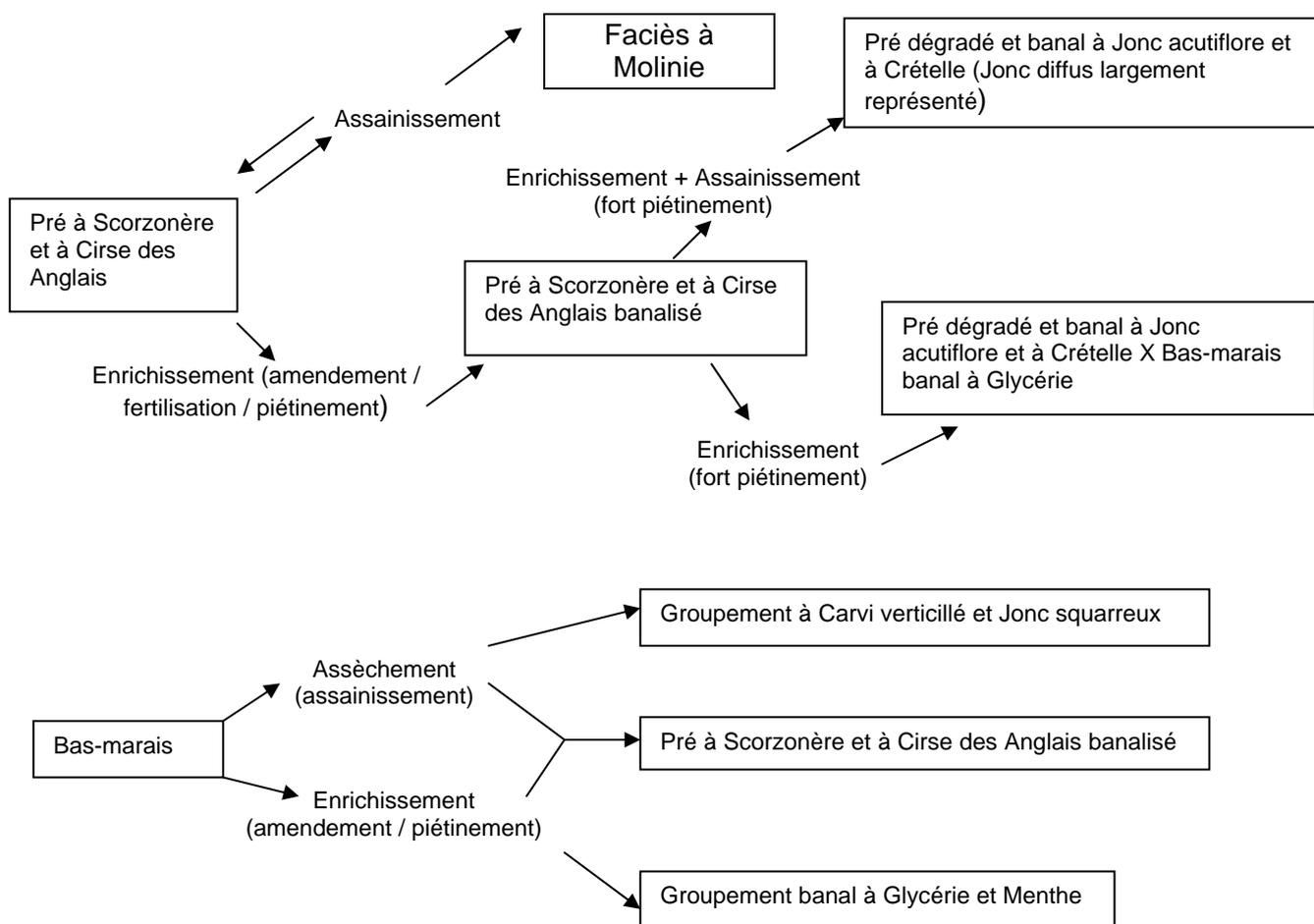
Les évolutions liées au facteur humain se font selon 2 axes apparemment contradictoires liés aux difficultés d'exploitation et à leur faible valeur agronomique :

- **un abandon significatif**, le nombre d'exploitants agricoles proches de la retraite et la difficulté des installations faisant craindre la poursuite voire l'accélération de ce phénomène.



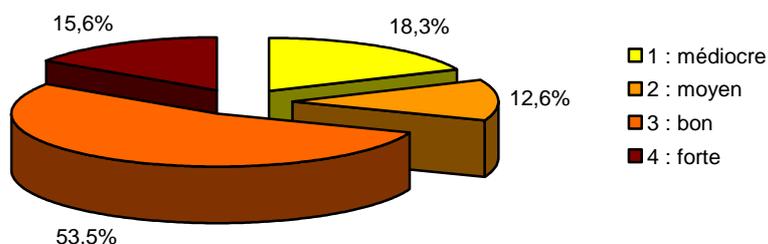
Cette déprise conduit à différents faciès qui dépendent étroitement de l'historique des pratiques agricoles, avec une tendance générale au développement d'une Moliniaie et un boisement progressif par les Bouleaux et les Saules, accompagné d'un appauvrissement de la diversité floristique. Certaines montrent cependant une reprise de la dynamique tourbeuse et seront alors classées avec les tourbières. D'autres sont considérées comme « eutrophes » et si elles restent humides, ce sont les plus dégradées.

- **une intensification des parcelles restant exploitées**, pour tenter de mieux les valoriser (les efforts financiers et humains investis étant souvent peu en rapport avec les résultats obtenus). Les 2 schémas suivants montrent les relations entre l'intensification des pratiques agricoles et l'évolution des prairies :



L'état de conservation de la richesse floristique correspond à la diversité des habitats et à la présence d'espèces remarquables sur les parcelles. Il est déterminé par le calcul de notes patrimoniales affectées à chaque parcelle prenant en compte différents critères (voir annexe « méthodes d'évaluation »).

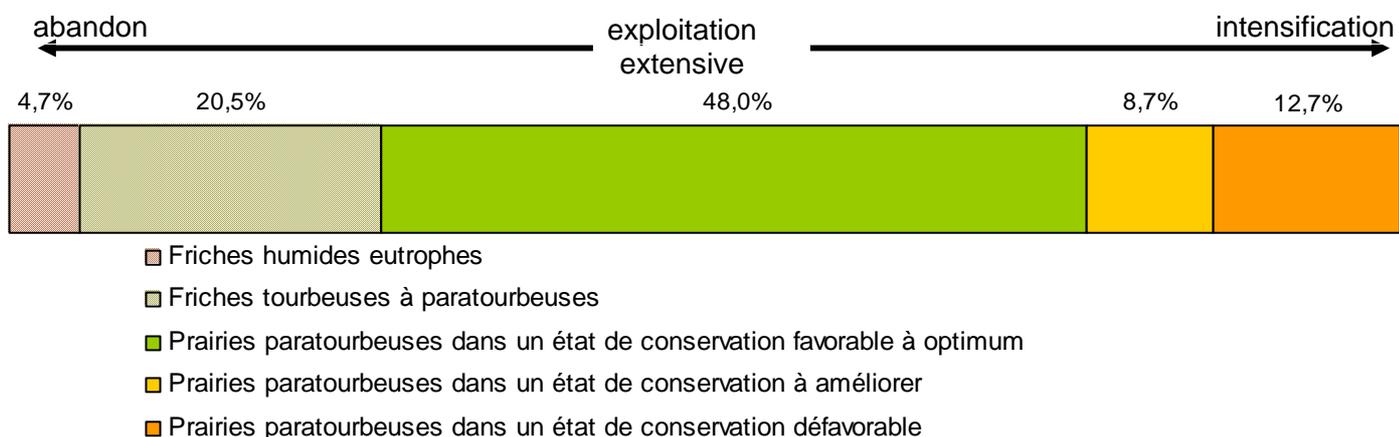
L'état de conservation actuel de ces prairies paratourbeuses en cours d'exploitation varie selon le degré d'artificialisation. L'enrichissement demeure le principal facteur de banalisation, son effet étant aggravé par l'assèchement par assainissement des parcelles.



Classes de valeur patrimoniale des prairies du site

Près de 69,1%, des prairies paratourbeuses exploitées peuvent donc être considérées comme dans un état de conservation favorable dont 15,6 % très favorable à condition d'y maintenir la gestion actuelle, 12,6% dans un état de conservation acceptable pouvant faire l'objet d'une adaptation de leur gestion et 18,3% dans un état qui nécessiterait une restauration plus ou moins importante.

SYNTHESE :

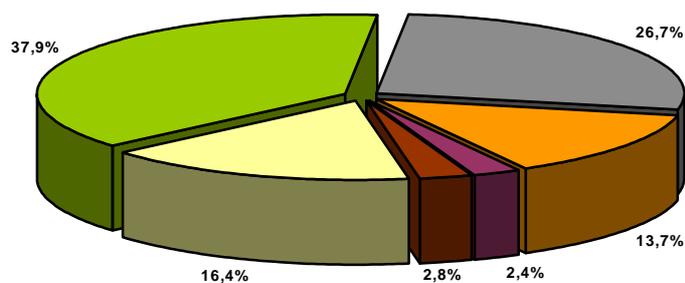


La carte « Etat de conservation des prairies paratourbeuses » spatiale par secteur la valeur patrimoniale des parcelles de prairies paratourbeuses.

Prairies de fauche sur sols sains (ECG7)

Les prairies saines sont des habitats semi-naturels résultant d'un équilibre entre des processus naturels et des pratiques agricoles extensives traditionnelles (fauche et / ou chargements animaux faibles). L'évolution de ces pratiques (intensification) conduit à une dérive des groupements originaux :

- l'abandon de l'activité pastorale conduit à un enrichissement et à des stades pré-forestiers puis forestiers
- l'abandon de la fauche pour le pâturage, couplé à des forts chargements animaux conduit à des groupements plus banals de prairies piétinées
- le retournement de ces prairies ayant pour conséquence évidente la disparition des habitats. Cet état est cependant réversible en moins de 10 ans quand les pratiques sont extensives (fertilisation nulle ou modérée, fauche annuelle)



- Cultures ou prairies temporaires
- Pâturages mésophiles
- Prairies mésophiles à usage mixte (Prairies de fauche (6510) X pâturages)
- Prairies de fauche mésophiles (6510)
- Pelouses sub-atlantiques à Nard raide et apparentées (*6230)
- Friches mésophiles

Pelouses amphibies(ECG8)

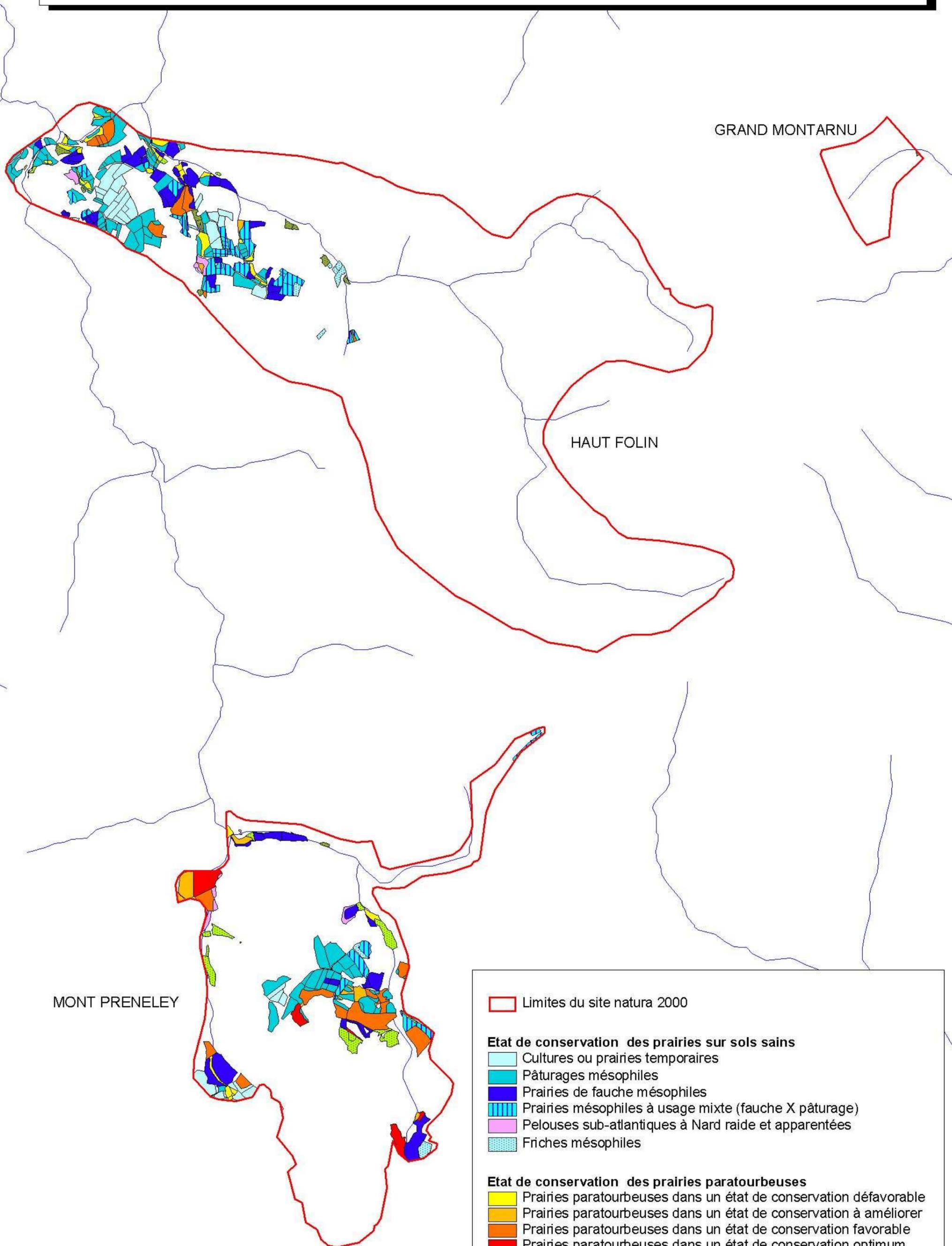
La stabilité de cet habitat est garantie par les **exondations estivales**, naturellement dues à l'évaporation, qui amènent périodiquement à une régression de la couverture végétale et constituent des conditions très contraignantes pour la végétation peu adaptée.

L'arrêt des exondations estivales, provoquerait à terme le remplacement **par des groupements végétaux plus banals composés de plantes aquatiques flottantes ou nageantes** adaptées à ces nouvelles conditions.

Un enrichissement de l'eau favoriserait la concurrence par les Potamots, les Rubaniers ou les Callitriches, précédant la disparition de l'habitat. Les autres facteurs de régression particuliers au Flûteau nageant sont mal connus

Sur le site, la fuite existant actuellement au niveau de la digue permet les exondations estivales nécessaires à une expression de l'habitat dans un état optimum, et notamment le bouclage complet du cycle biologique (floraison, fructification). Il occupe en été une surface de presque un demi hectare, comptant plusieurs milliers d'individus de Littorelles et de Flûteau nageant.

ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS PRAIRIAUX (ECG6 & ECG7)



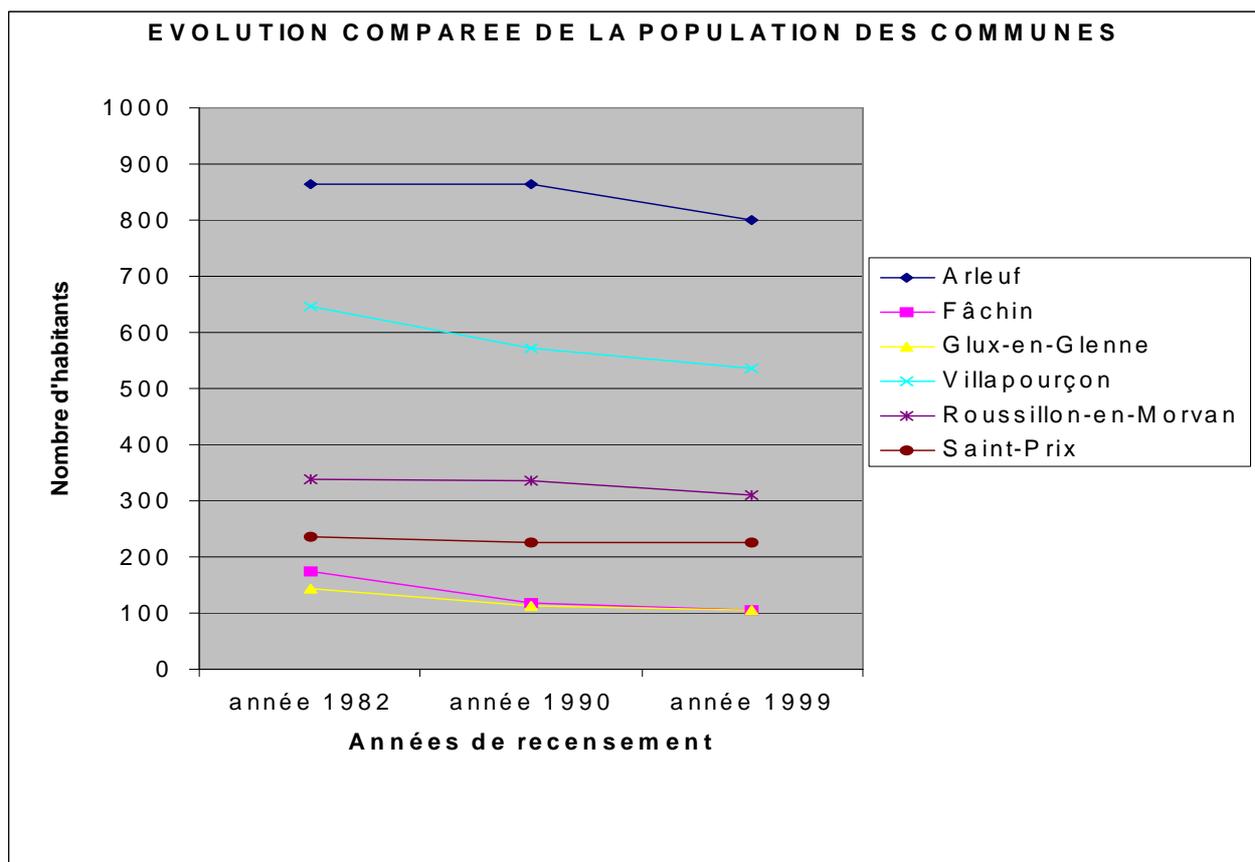
500 0 500 1000 Mètres

1.3 Activités humaines

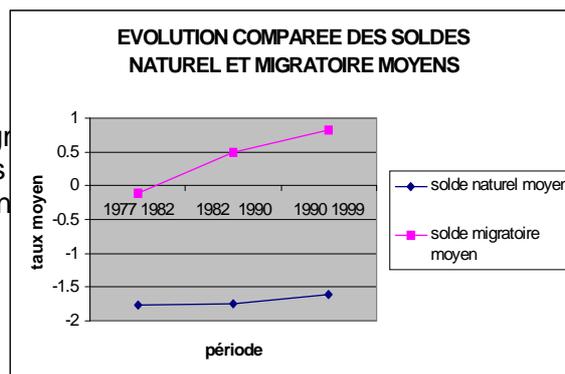
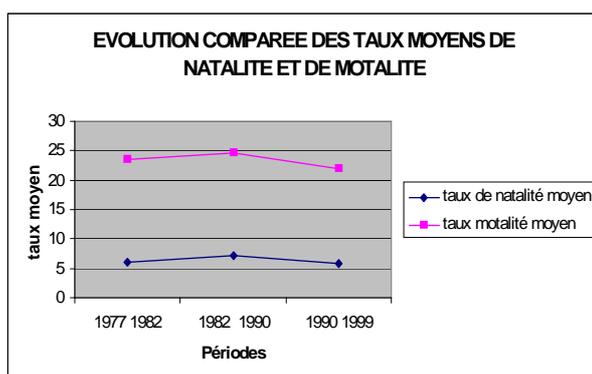
1.3.1/ Généralités

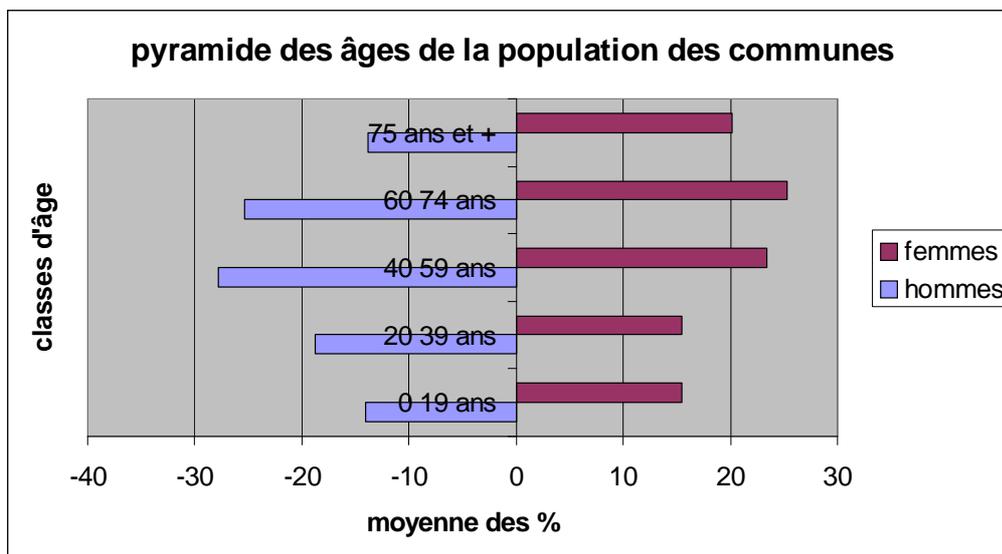
1.3.1.1/ La population

La population est globalement en baisse entre 1977 et 1999 (-13,32%), avec des évolutions inégales selon les communes : depuis 1977 baisse modérée à Arleuf (-7,41%), Roussillon-en-Morvan (-8,28%) et Saint-Prix (-5,06%) tandis qu'elle est plus importante à Villapourçon (-16,87%), Glux-en-Glenne (-26,57%) et très forte à Fachin (-39,66%).



Cette diminution est essentiellement due à un solde naturel toujours négatif (taux de mortalité toujours supérieur au taux de natalité).





La pyramides des âges montre que **les classes d'âge 40-59 ans et 60-74 ans sont les plus nombreuses et qu'il n'y a pas de renouvellement de génération** (classe des 0-19 ans encore moins nombreuse que les 20-39 ans).

La densité de population souligne le caractère rural des six communes : 9,87 hab/km² (seulement 4.76 hab/km² à Glux-en-Glenne), (moyenne de la Nièvre : 33,04 hab/km², moyenne de la Saône-et-Loire : 63,55 hab/km² et moyenne nationale 106 hab/km²).

L'habitat est très dispersé et organisé en hameaux et fermes isolées au sein de clairières forestières. Il est **pratiquement inexistant sur le site** avec seulement trois lieux d'habitation : les Lamberts, le Châtelet (le plus important) et les Joies-d'en-Haut.

1.3.1.2/ L'équipement des communes

Qualité des eaux

Les données les plus récentes sont issues d'une étude sur les apports du bassin versant de la retenue de Pannecièrre – Chaumard réalisée en 2000 dont les sources de l'Yonne constituent l'amont. La station de mesure du réseau SEQ-EAU se situe au niveau du pont sur la D197 à Glux-en-Glenne soit au nord du secteur du Mont Preneley. Un autre point de mesure existait sur la Proie en 1997 au niveau du chemin des Joies-d'en-bas aux Blandins. Il n'existe pas de données pour le secteur Grand Montarnu situé dans le bassin Loire Bretagne. Zone de source, on peut cependant émettre l'hypothèse d'une bonne qualité.

Globalement les eaux sont de bonne ou très bonne qualité avec des potentialités biologiques bonnes à très bonnes pour l'ensemble des critères sauf les matières organiques et oxydables (DCO) où elles sont passables. Ce résultat s'explique généralement dans le Morvan par un « bruit de fond » (GREBE-2001) significatif lié aux matières humiques issues naturellement des massifs forestiers (feuilles) sans exclure l'influence probable des rejets organiques plus ou moins diffus d'origine domestique ou agricole.

Pour l'Yonne amont, cette qualité correspond à l'objectif énoncé dans le SDAGE Seine qui est un objectif 1A (qualité excellente).

Traitement des eaux usées et des déchets

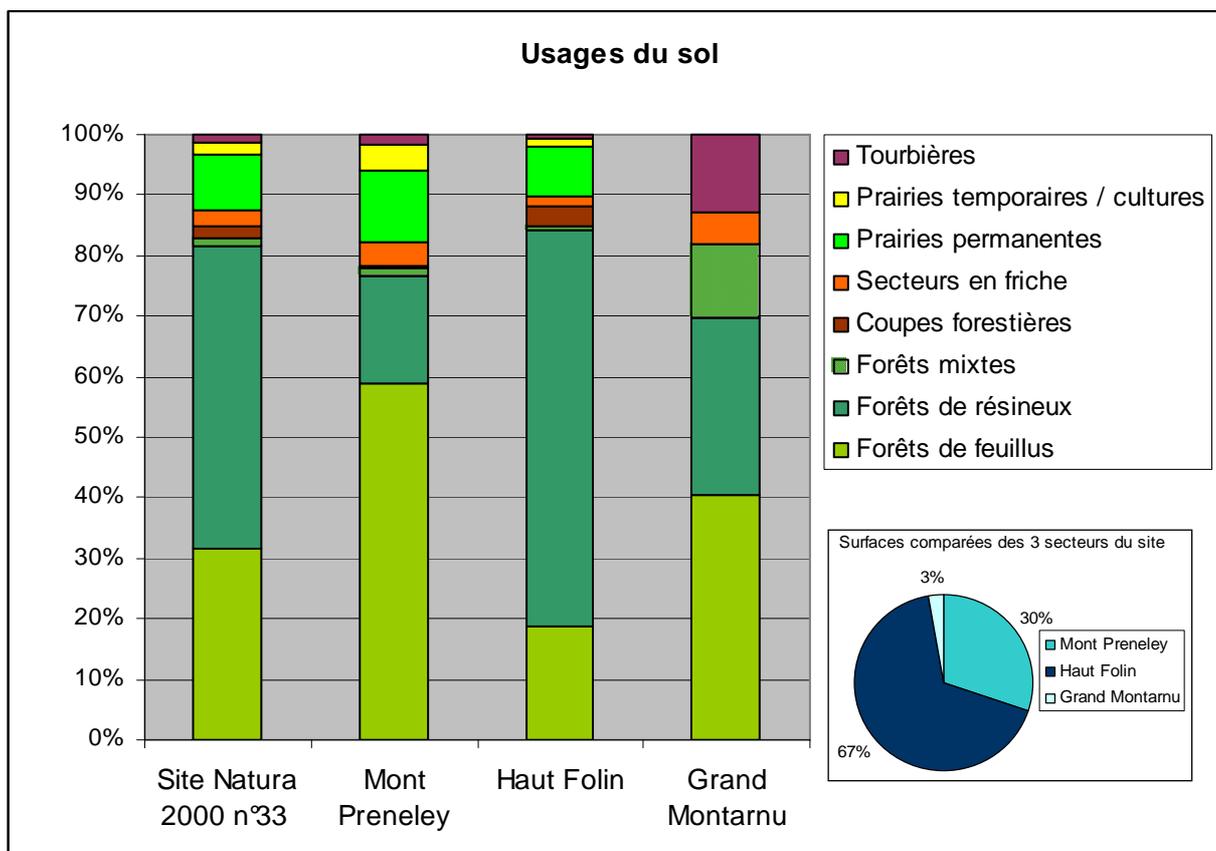
Il n'existe pas sur le site d'équipements de traitement ou de stockage des déchets ni de dispositifs d'assainissement collectif.

1.3.1.3/ Usages du sol

L'histogramme des usages du sol du site montre la **nette dominance des surfaces forestières** qui représentent près de **84%** du site. Les **résineux y sont dominants** (49,3% du site, 58,8% des forêts), notamment sur le secteur Haut-Folin où ils atteignent 64,5% (74,4% des forêts). Sur le secteur Mont Preneley, les feuillus demeurent majoritaires avec 58,4% des surfaces. Les boisements mixtes demeurent négligeables, d'autant plus qu'il ne s'agit pas le plus souvent d'une gestion organisée. L'importance relative des coupes forestières, notamment sur le secteur Haut-Folin (3%), témoigne du dynamisme de la sylviculture.

En ce qui concerne les surfaces réservées au domaine agricole, on notera la prépondérance des prairies permanentes : 9,1% du site mais 60,9% des surfaces agricoles, et l'importance relative des friches : 3,9% du site mais 25% des surfaces agricoles.

Les **tourbières sont ici considérées comme des friches agricoles**, car même si on leur attribue plutôt désormais une vocation de gestion conservatoire, elles ont toutes eut une vocation agricole dans un passé plus ou moins éloigné. A titre d'exemple, les friches et tourbières actuelles du secteur du Grand Montarnu constituaient le domaine de la ferme des Maçons aujourd'hui en ruine. Sur la photographie aérienne IGN de 1953, seule la partie nord de la tourbière semble encore exploitée.



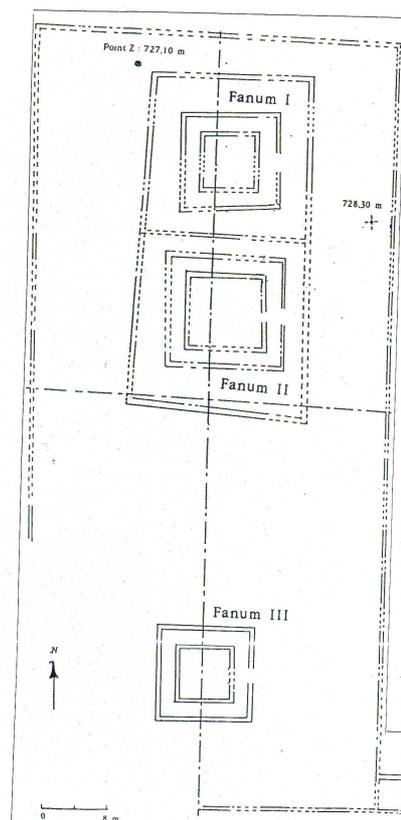
Usages des sols du site - Ensemble du site et secteurs éclatés

1.3.1.4/ Patrimoine archéologique

Dans l'état actuel des connaissances archéologiques, l'intérêt principal du site semble se situer à proximité des sources de l'Yonne sur la commune de Glux-en-Glenne, plus connue pour abriter les vestiges de Bibracte, le Musée de la civilisation celtique et le Centre archéologique européen. De 1974 à 1986, sur un secteur boisé appelé « les Temples d'Yonne » par les habitants de la commune, plusieurs séries de sondages ont permis de déceler la présence des vestiges gallo-romains d'une vaste enceinte rectangulaire (94 mètres de long sur 46 de large) enclosant 3 petits temples ainsi que d'un ensemble d'habitats. Ces vestiges sont attribués à un sanctuaire datant de la charnière de l'ère chrétienne, très probablement lié à la présence des sources de l'Yonne toutes proches.

La voie antique qui joignait Alésia à Gergovie par les Bardiaux traverse également le site.

Les Temples d'Yonne
Cl. PECQUINOT
, G. PICARD



1.3.2/ Données économiques

1.3.1.1/ Activités agricoles

Tendances 1979-1988-2000 RGA

- Nombre d'exploitations

Une baisse du nombre d'exploitations, plus importante sur le pas de temps 1979/1988 que sur 1988/2000. Ce recul est plus marqué sur la commune de Glux-en-Glenne, ce qui est dû à un nombre important de départs en retraite puis à la transmission des exploitations à des exploitants plus jeunes.

- Age des exploitants

Les plus de 55 ans ont été plus nombreux entre 1979 et 1988 qu'entre 1988 et 2000, ce qui explique une forte baisse du nombre d'exploitations.

Il y a eu plus de jeunes (moins de 40 ans) entre 1988 et 2000 qu'entre 1979 et 1988, donc un rajeunissement des exploitants. Il en va de même pour la classe des 40-55 ans

Le nombre d'exploitants de plus de 55 ans avec repreneur reste très faible, ne permettant pas de maintenir le nombre des exploitations.

- Taille des exploitations

On note une augmentation de la taille des exploitations (apparition d'exploitations de plus de 100 bovins entre 1988 et 2000 et apparition d'exploitations de plus de 100 hectares également, sur Arleuf et Saint-Prix.

- Superficie agricole communale par rapport à la superficie communale

La superficie agricole communale est de 20,65% en moyenne, seulement de 17,8% à Glux-en-Glenne et de 21% à Saint-Prix et Arleuf.

- Superficie agricole utile (SAU)

La SAU est restée stable entre 1988 et 2000 alors qu'elle avait diminué entre 1978 et 1988, passant de 2565 à 2340 hectares.

- Surface toujours en herbe (STH)

La part de STH dans la SAU, après avoir augmenté entre 1979 et 1988 a diminué entre 1988 et 2000, passant ainsi de 76,6% en 1979 à 87% en 1988 à 69% en 2000.

La tendance est au rajeunissement des chefs et co-exploitants mais la succession des plus de 55 ans est loin d'être assurée.

On note une tendance à l'intensification des exploitations car l'augmentation du nombre de bovins est proportionnellement plus importante que celle des exploitations, les systèmes demeurant extensifs malgré cela.

1.3.1.2/ Activités sylvicoles

➤ Généralités

La sylviculture est une activité prédominante sur le site. Les emplois et équivalents - emplois travaillant pour la filière bois représentent environ 10% de la population active (canton de Lucenay-l'Evêque et Saint-Léger-sous-Beuvray).

Les **forêts (feuillues) riveraines** ne font pas l'objet de pressions économiques importantes et sont souvent gérées de manière très extensive. Un entretien léger serait nécessaire dans ces forêts afin d'éviter les obstructions du lit des cours d'eau.

Outre leur intérêt patrimonial communautaire propre, elles assument des fonctions importantes vis à vis de l'équilibre écologique des **ruisseaux** avec lesquels elles sont **directement en contact**. Elles permettent par ailleurs d'assurer une luminosité optimale pour la vie aquatique au niveau du ruisseau et fournissent des caches aux Ecrevisses dans les racines des arbres de berge. Leur gestion a des conséquences immédiates sur la qualité des cours d'eau.

Les **forêts (feuillues) sur sols sains** sont l'objet de pratiques sylvicoles généralement plus intensives.

Ces forêts saines **d'intérêt communautaire** présentent à la fois **un intérêt patrimonial et un intérêt fonctionnel importants**. Elles jouent un rôle de **zone tampon** vis à vis des mosaïques d'habitats humides d'intérêt communautaire et ruisseaux sous-jacents.

Les pratiques sylvicoles qui y sont appliquées ont une influence sur la quantité et la qualité des eaux. Lorsque des coupes à blanc avec mise en andins ou broyage des rémanents de coupe sont pratiquées, elles ont pour conséquence la mise à nu du sol. Dans le cas de fortes pentes, des phénomènes d'érosion peuvent apparaître, d'autant plus si les travaux ont lieu à l'automne puisque le sol restera à nu pendant tout l'hiver.

Par ailleurs, les grumes sont stockées au niveau de places de dépôt avant de partir en scierie. Elles peuvent également être des sources de pollution pour le cours d'eau lorsque les bois stockés sont traités avec des fongicides.

Dans les Hêtraies à Houx (habitat d'intérêt communautaire), le sous-bois est parfois dégagé en sarclant le Houx.

Les forêts résineuses sur sols sains

Les plantations de résineux occupent 58,8% des surfaces forestières du site (508 ha). Les essences utilisées sont variables : le Douglas et l'Epicéa sont les plus fréquentes. On

trouve également localement des plantations de Sapin pectiné et de Mélèze. Par ailleurs, on observe une tendance générale de substitution des forêts de feuillus par des résineux.

➤ **Gestion actuelle**

Les surfaces forestières se répartissent entre forêt domaniale (forêt domaniale de Saint-Prix représentant 16,7% du site), forêt soumise (Forêt des Montarnus) et forêt privée. Un certain nombre des forêts privées sont dotées pour tout ou partie d'un **Plan Simple de Gestion** Il est obligatoire pour les forêts privées d'une superficie supérieure à 10 ha ayant bénéficié de fonds publics. Pour les autres forêts privées, des seuils, compris entre 10 et 25 ha d'un seul tenant, seront fixés par départements sur proposition du CRPF après avis du Centre National Professionnel de la Propriété Forestière et en tenant compte des Orientations Régionales Forestières.

Le traitement le plus couramment appliqué en forêt feuillue est le taillis sous futaie et la futaie régulière en forêt résineuse.

➤ **Schéma de desserte forestière (état actuel)**

Des Schémas directeur de desserte forestière ont été établis sur 3 communes du site. Il s'agit de Roussillon-en-Morvan, Arleuf et Saint-Prix.

Les différentes voies de dessertes forestières permettent une meilleure gestion et exploitation des forêts en améliorant notamment la mobilisation des produits.

Remarque : les routes et pistes forestières peuvent cependant avoir un impact paysager négatif lorsque celui-ci n'a pas été intégré au schéma directeur.

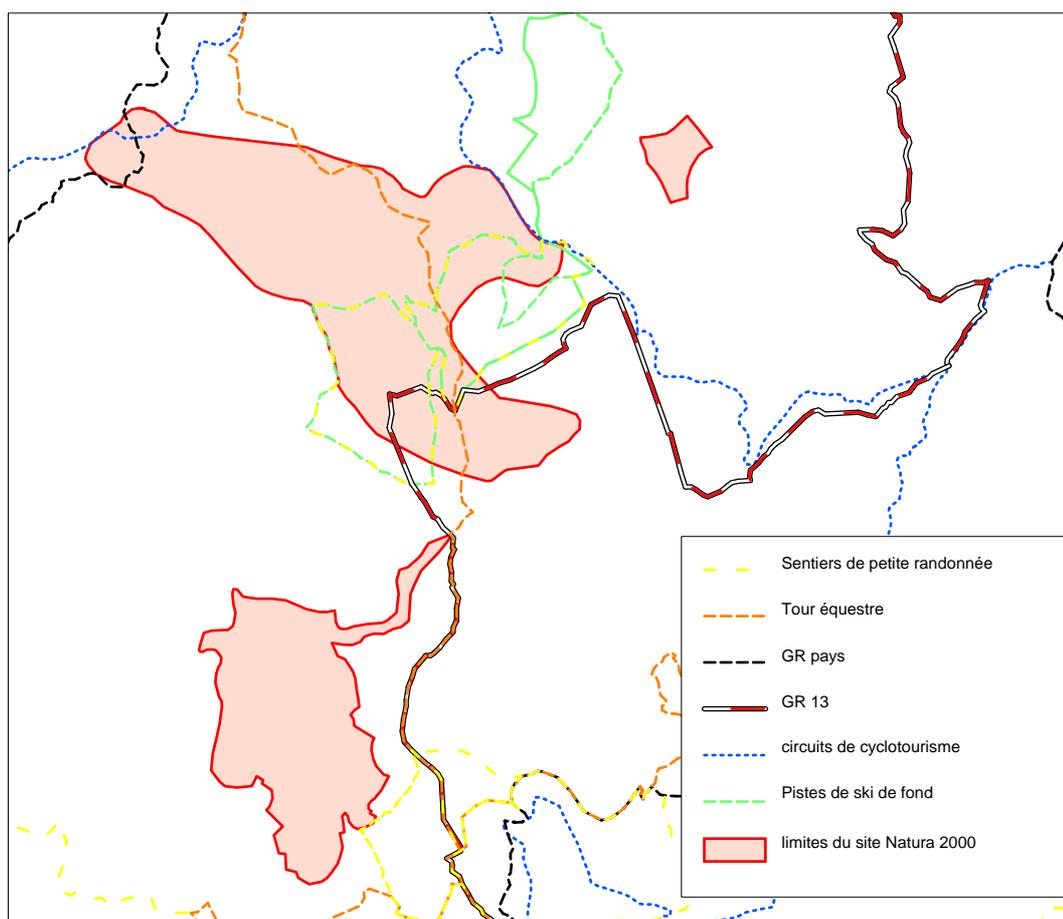
Les chemins de débardages, qui ne bénéficient pas d'aménagements spécifiques, sont parfois sources de dégradation lorsqu'ils traversent des ruisseaux sans aménagements.

1.3.1.3/ Activités touristiques et de loisirs

Le tourisme

L'infrastructure la plus remarquable est le **Musée de la civilisation celtique** au pied du Mont Beuvray à Glux-en-Glenne. Il est à la fois l'introduction à la visite du site et la vitrine des recherches archéologiques menées par des équipes internationales sur cette capitale gauloise du 1er siècle avant J.-C. Une exposition permanente consacrée à Bibracte présente le site archéologique en détail. Le musée accueille chaque année une exposition temporaire. Environ 100 000 visiteurs fréquenteraient le musée chaque année.

Plusieurs sentiers destinés aux sports de pleine nature traversent le site : randonnée pédestre ou équestre, VTT ou cyclotourisme et enfin ski de fond. Cette dernière activité est en déclin sur le Haut-Folin en raison des conditions climatiques peu souvent favorables et à la disparition des équipements tels que le remonte-pente et le chalet de location de matériel.



La pêche

La pêche est pratiquée pendant les périodes d'ouverture à la fois au niveau local et par les touristes dans les cours d'eau et les étangs de loisir. Au vu de la taille des cours d'eau, la pression apparaît assez faible sur le site. Les ruisseaux du site sont tous classés en première catégorie piscicole (à dominance de salmonidés). La réglementation spécifique appliquée a pour but la préservation et le développement des espèces. Les cours d'eau traversent des parcelles appartenant à des privés où la pêche est limitée aux propriétaires.

La Police de l'eau et de la pêche est exercée par les Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) des départements concernés.

Il conviendra si besoin, en concertation avec les pêcheurs, de canaliser la fréquentation sur les secteurs sensibles à Ecrevisse pieds blancs. Leur pêche est interdite sur les départements de la Nièvre et de la Saône-et-Loire. La pêche d'écrevisses américaines est quant à elle autorisée de mars à septembre. Compte tenu de la difficulté de détermination des écrevisses, les prélèvements devront faire l'objet d'une attention particulière de la part des pêcheurs.

La chasse

La chasse dépend sur le site des DDAF et des Fédérations de Chasse de la Nièvre et de la Saône-et-Loire. Essentiellement pratiquée au niveau local, elle s'exerce, selon les dates d'ouverture et de fermeture en vigueur, sur les espèces classées gibier telles que le Chevreuil, le Cerf (présent sur la commune d'Arleuf), le Sanglier, le Blaireau, le Lièvre, le Lapin de garenne, le Faisan, le Pigeon ramier, la Bécassine des Marais... Aucune de ces espèces n'est concernée par la directive Habitat.

Les plans de chasse institués pour le chevreuil, le cerf et le sanglier, ont pour objectif un équilibre agro - sylvo - cynégétique. Cet équilibre recherché intégrera la gestion des sites écologiques fragiles.

La désignation du site Natura 2000 ne remettra donc pas en cause les pratiques cynégétiques locales.

1.3.3/ Projets existants

1.3.3.1/ Généralités

La directive Habitats prévoit dans ses **articles 6.3 et 6.4** que les **programmes ou projets d'aménagement susceptibles d'avoir un impact sur les habitats devront faire l'objet « d'une évaluation de leurs incidences éventuelles au regard des objectifs de conservation des sites Natura 2000 », situés en dedans ou en dehors du site. L'accord des autorités compétentes ne pourra être donné qu'après vérification que ce programme ou projet ne portent pas atteinte à l'intégrité du site.** Si ce programme ou projet est d'un intérêt public majeur imposant sa réalisation, des mesures compensatoires devront être prises.

Ces articles ont été transposés dans les articles R214-34 à R214-39 du code rural. Ils prévoient donc une évaluation des incidences au regard des objectifs de conservation des sites Natura 2000 pour les programmes et projets :

Situés à l'intérieur du site et relevant :

- de la nomenclature de la loi du 19 juillet 1976 sur les installations classées,
- de la nomenclature de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 (voir chapitre 1.3.4.1),
- d'un régime d'autorisation ou d'approbation administrative et figurant sur une liste préfectorale,
- du régime d'autorisation des parcs nationaux, réserves naturelles ou sites classés

Situés à l'extérieur du site et relevant :

- de la nomenclature de la loi du 19 juillet 1976 sur les installations classées,
- de la nomenclature de la loi sur l'eau du 3 janvier 1991.

Dans le site, une sélection sera faite parmi les types de projets existants ou à venir pour déterminer ceux susceptibles d'avoir un impact négatif.

A l'extérieur du site, les projets susceptibles d'avoir un impact négatif concernés seront ceux situés, par exemple, dans les bassins d'alimentation des tourbières et les bassins versants des ruisseaux.

Les projets considérés comme favorables à la conservation ou à la restauration des habitats ou habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site seront exonérés de cette évaluation.

Les services instructeurs des dossiers de financement des programmes de développement et d'aménagement rural devront veiller à la cohérence entre les projets et des objectifs de conservation du site.

Le tableau suivant présente une typologie des principaux types de projets susceptibles de concerner le site :

Projets	Localisation	Impacts possibles ou prévus	Notice d'impact au regard du site
Amélioration de la desserte Forestière	Potentiel sur tout le site	Meilleure prise en compte des traversées de cours d'eau lors des travaux forestiers	Non
Electrification	Potentiel sur tout le site	Impacts au sol dans les secteurs humides lors des travaux de dépose et d'enterrement de ligne	Oui
Coupes forestières (coupes rases / à blanc)	Potentiel sur tout le site	Mise à nu des sols et entraînement de nitrates et de matière en suspension vers les cours d'eau Traversées de cours d'eau Déstructuration des sols engorgés par tassements Remplacement des peuplements feuillus par des plantations résineuses	Oui, en l'absence de PSG agréé si la surface du projet dépasse un seuil fixé par arrêté préfectoral et nécessite une autorisation ou une administrative
Remise en eau d'étangs	Fonds de vallons	Modification des caractéristiques physico-chimiques des milieux abritant des Ecrevisses autochtones	Oui
Mise en valeur pédagogique et d'aménagement des sources de l'Yonne et du Mont Preneley	Sources de l'Yonne et du Mont Preneley	Augmentation de la fréquentation sur la tourbière	Non, le plan de gestion du site intégrera la prise en compte de la sensibilité des milieux

Typologie des principaux types de projets susceptibles de concerner le site

1.3.4/ Données administratives et réglementaires

1.3.4.1/ Programmes collectifs et interventions publiques

Outils réglementaires

- **La Loi sur l'eau (n°91.3 du 3 janvier 1992, en révision actuellement)**

Elle a notamment pour objet une gestion équilibrée de la ressource en eau. Elle vise à assurer "*la protection contre toute pollution et la restauration de la qualité des eaux superficielles*" (Art. 2). Ce paragraphe est particulièrement important dans la problématique écrevisses, où le maintien des populations d'invertébrés passe avant tout par un maintien de la qualité de l'eau.

Cette "gestion équilibrée" vise également à assurer "*la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides; on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année*" (Art. 2). L'ensemble des complexes humides des fonds de la vallée du site Natura 2000 n°32, et notamment les prairies paratourbeuses et les bas marais, répond à cette définition des zones humides et est donc soumis aux prescriptions des différents décrets d'application de la Loi sur l'eau.

La Loi sur l'eau instaure un régime d'Autorisation et de Déclaration, précisé par une nomenclature qui fixe des seuils :

Les eaux superficielles

- tout "rejet dans les eaux superficielles susceptible de modifier le régime des eaux" ;
- Les "rejets dans les eaux superficielles dont le flux total de pollution (...)» dépasse certaines limites ;(>25% du débit)
- tous "détournements, dérivation, rectification du lit, canalisation de cours d'eau" ;
- le "curage, dragage hors vieux fonds vieux bords" des étangs et cours d'eau, soumis à autorisation pour un volume extrait supérieur à 5000 m³ et à déclaration à partir de 1000 m³ ;
- certaines "vidanges des plans d'eau", soumises à autorisation pour une superficie supérieure à 1 ha et à déclaration à partir de 0,1 ha pour des rejets s'effectuant dans des cours d'eau de 1ère catégorie ;
- la "création d'étangs ou de plans d'eaux", soumise à autorisation pour une superficie supérieure à 1 ha et à déclaration à partir de 0,1 ha pour des rejets s'effectuant dans des cours d'eau de 1ère catégorie.

Le milieu aquatique en général

- "*l'assèchement, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais*", soumise à autorisation pour une superficie supérieure à 1 ha et à déclaration à partir de 0,1 ha ;
- La "*réalisation de réseaux de drainage*", soumise à autorisation s'ils permettent le drainage d'une superficie supérieure ou égale à 100 ha et à déclaration si la superficie est comprise entre 20 et 100 ha.

Cette Loi se traduit localement sur les programmes collectifs et les interventions publiques à travers les orientations et les priorités des **SDAGE** :

Le SDAGE du bassin Seine Normandie, qui classe les zones humides du Morvan en zones humides d'importance majeure :

On peut citer notamment deux orientations primordiales pour la gestion des habitats humides et des espèces aquatiques :

Orientation B1 : "*Maintenir, restaurer et préserver les zones humides*". Elle a pour but de protéger les sites prioritaires en associant gestion, maîtrise foncière et protection réglementaire. En outre, elle stipule que "*les modes de gestion à promouvoir doivent être proches des pratiques traditionnelles, qui ont montré leur aptitude à maintenir ces zones humides. Leur mise en pratique implique de compenser leur faible rentabilité*"

Orientation B2 : "*Restaurer la fonctionnalité de la rivière et de ses annexes*".

Elle prévoit tout d'abord de "limiter strictement les travaux de protection contre les débordements". Par ailleurs, elle a pour objectif de "respecter la dynamique fluviale et favoriser, dans les travaux, la diversité des milieux aquatiques". Enfin, Elle va tendre à "réduire le cloisonnement des cours d'eau".

Le SDAGE du Bassin Loire Bretagne, pour lequel on peut citer les objectifs vitaux **3 « Retrouver des rivières vivantes et mieux les gérer »** et **4 « Sauvegarder et mettre en valeur les zones humides** (inventaires, cohérence des politiques publiques) ».

- **La Loi d'Orientation forestière (n°2001-602 du 9 juillet 2001)**

Elle renouvelle le Code forestier. Elle prévoit (à posteriori) la mise en place par la Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers des **Orientations Régionales de Production** sur lesquelles s'appuient les Schémas régionaux de Gestion Sylvicole des forêts privées dont doivent tenir compte les Plans Simples de Gestion. Un chapitre de ce document est réservé au "maintien de la richesse et de la diversité biologique des milieux". Ainsi, "la sylviculture se doit de respecter la richesse des milieux (habitats et espèces)". Par ailleurs, "le maintien de cette richesse passe par l'attention que l'on porte aux espèces elles-mêmes et à la conservation des milieux dans lesquels elles vivent". Les Orientations Régionales de Production doivent tenir compte des Orientations Régionales Forestières.

Elle prévoit également :

- la contractualisation entre collectivités territoriales et Etat dans le cadre de Chartes Forestières de Territoire (en cours dans le Morvan),
- la mise en œuvre adaptée au niveau local de la loi selon les enjeux identifiés et les objectifs des propriétaires,
- l'adaptation départementale des seuils de PSG, de coupe à blancs,
- la conditionnalité des aides publiques à la gestion durable des forêts. Cette gestion durable est considérée comme garantie dès lors que les forêts sont gérées selon un document de gestion agréé. **La conformité aux objectifs des sites Natura 2000 devra être un critère d'agrément selon les procédures prévues dans les Schémas Régionaux d'Orientation Sylvicole.**

la possibilité de ne pas tenir compte de la nature forestière des parcelles lors des aménagements fonciers, ce qui permettra de supprimer des boisements en timbre poste ou de revenir sur le boisement d'une parcelle de sapins de Noël abandonnée.

Les Orientations régionales forestières

Elles constituent un cadre cohérent de priorités et d'actions permettant d'orienter la politique forestière de la Région. Elles servent de base aux négociations de programmes d'investissement et de référence pour l'élaboration de Directives et d'Orientations Locales

d'Aménagement pour la forêt publique et d'Orientations régionales de production pour la forêt privée.

Elles comportent notamment des éléments de réflexion et des recommandations cohérentes avec les objectifs de maintien ou de restauration de la directive Habitats, concernant la prise en compte de stations d'intérêt biologiques majeurs :

" il serait de l'intérêt général de préconiser une gestion de ces peuplements qui vise à terme à une structure équilibrée des classes d'âge par le biais de l'échelonnement des coupes depuis des coupes de régénération anticipées jusqu'à des coupes de peuplements maintenues au-delà de l'âge habituel d'exploitation..."

- **La Loi sur la Protection de la Nature (n°79.629 du 10 juillet 1976)**

Cette loi interdit la destruction (...) d'espèces végétales et animales figurant sur des listes nationales fixées par arrêté ministériel, complétées par des listes régionales fixées par arrêté préfectoral.

Cette interdiction n'exclut pas la pratique d'activités agricoles et forestières traditionnelles sur les milieux de vie de ces espèces.

- **La "Loi Pêche" : les articles L 231.2 et L231.3 du Code Rural**

L'article L231.3 sanctionne "le déversement (...) de substances entraînant la destruction du poisson, la nuisance à sa nutrition, sa reproduction ou sa valeur alimentaire...". L'article L231.3 soumet à autorisation l'exécution de travaux dans le lit, l'installation ou l'aménagement d'ouvrages de "nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation ou de réserve en nourriture".

Programmes collectifs

Les aides de l'Union Européenne

- le site "Tourbières du Morvan" du programme LIFE Tourbières de France : Mis en place pour 2 ans en 1996 avec le concours de l'Etat, de la Région et de l'Agence de l'eau Seine Normandie, il a consisté en l'élaboration par le Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons d'une "Typologie des unités végétales des tourbières du Morvan". Cette étude a notamment intégré les tourbières de la « Proie », du "Grand Montarnu", de "Préperny" et du "Port des Lamberts".

- la Prime Herbagère Agro-environnementale (PHAE): Elle remplace et revalorise l'ancienne « Prime à l'herbe » (PMSEE). Le cahier des charges à respecter sur 5 ans reprend celui de la mesure 20-01 bis du catalogue régional des actions environnementale: " Gestion extensive des prairies par la fauche et / ou la pâture " :

- maintenir un taux de spécialisation supérieur ou égal à 50% et un taux de chargement inférieur à 1,4 UGB par ha,

- maintenir la surface en herbe engagée,

- limiter la fertilisation minérale à 50 u N - 60 u P et K par ha,

- limiter la fertilisation organique à 100 u N par ha,

- tenir à jour un cahier d'enregistrement des pratiques et de la fertilisation,

Ce cahier des charges ne permet pas de garantir l'état de conservation des prairies paratourbeuses du site.

- la nouvelle PAC : Elle comprend des dispositions d'aides complémentaires à l'extensification pour les bénéficiaires de la Prime spéciale aux bovins mâles (PSBM) et de la Prime au maintien des troupeaux de vaches allaitantes. Elle est soumise à plusieurs critères dont un facteur de densité inférieur ou égal à 1,4 UGB/ha et une superficie fourragère comprenant au moins 50% de pâturages.

- les Fonds structurels européens : Le secteur se trouve à la fois en objectif 2 et en Zone montagne, ce qui le rend notamment éligible aux fonds FEOGA.

- un programme interrégional incluant un projet LIFE sur les têtes de bassin et la faune patrimoniale est en cours de montage en 2003 sur les régions Bourgogne / Franche-Comté par les DIREN concernées, les Agences de l'eau Seine Normandie et Rhône Méditerranée Corse, le PNR du Morvan et le Conseil Supérieur de la Pêche. Il sera composé d'un volet approfondissement des connaissances et d'un volet opérationnel pour la gestion et la protection.

- Les CAD

Prévu pour prendre le relais des Contrats Territoriaux d'Exploitation, le contenu de ces « Contrats d'Agriculture Durable » sera prochainement précisé par une circulaire. Les mesures contractualisables seront définies par enjeux territoriaux prioritaires, chaque territoire ne devant relever que de 2 enjeux et chaque enjeux de 3 mesures prioritaires pouvant être complétées par un nombre réduit de mesures optionnelles. Le cumul avec la PHAE ne serait plus possible.

La réduction du nombre de mesures et la perte du caractère incitatif de certaines d'entre elles vis-à-vis de la PHAE laissent en suspens beaucoup de questions quant à la cohérence du dispositif avec les objectifs de résultats en terme de prise en compte de la biodiversité et de nombre de contrats des sites Natura 2000.

Le Contrat territorial

Faisant suite au Contrat rural, il reprend les mêmes objectifs avec un fonctionnement administratif différent. Il aboutit la logique hydrographique de tête de bassin et privilégie les actions préventives aux curatives. Il favorise les actions ayant un impact significatif positif sur le milieu récepteur local (logique de résultat).

En cours d'élaboration sur 64 communes nivernaises du Parc, ce contrat se propose d'élaborer un programme d'action triennal visant à la protection de la ressource en eau et à la préservation des zones humides. Il se traduira par des incitations financières de l'Agence de l'eau Seine Normandie et une animation locale du PNR Morvan.

Les zones du réseau Natura 2000 seront des sites prioritaires d'intervention pour l'entretien et la restauration des zones humides.

Le 2^{ème} programme du PMPOA

Le PMPOA était un programme d'accompagnement de la mise aux normes des exploitations agricoles de plus de 90 UGB.

Suite à l'évaluation nationale de ce premier programme, une réorientation du PMPOA a été mise en place. Une carte préfectorale indique les zones vulnérables où l'intégration des exploitations se fera sans critère de taille. Dans les autres zones dont le Morvan, l'intégration est limitée aux exploitations supérieures à 90 UGB.

Le programme LEADER + Morvan

L'objectif de cette initiative communautaire est d'inciter et d'aider les acteurs ruraux à réfléchir à long terme sur le potentiel de leur territoire. Elle vise à encourager la mise en œuvre de stratégies originales de développement durable intégrées, basées sur l'expérimentation, les projets innovants en matière de valorisation du patrimoine, le développement économique, l'amélioration de l'organisation des territoires...

"La valorisation des ressources naturelles et culturelles y inclus la valorisation des sites d'intérêt communautaires Natura 2000" est citée parmi les thématiques éligibles dans le volet n°1 "Stratégies territoriales" présentées dans le guide Pratique LEADER+ de la DATAR. Plus loin, il est toutefois précisé que "Il ne s'agit pas de financer un projet Natura 2000 au titre de LEADER+, mais de financer des actions pouvant le cas échéant relever d'une démarche Natura 2000 et intégrées comme telle dans un projet de territoire plus

global sur le thème des ressources naturelles. Les actions de protection sont éligibles (petits investissements de protection)."

Le projet "Morvan, terre de culture et d'échange" présenté par Groupe d'Action Locale LEADER+ Morvan a été retenu en 2001. Il s'articule autour de 10 "Fiches actions" qui précisent les grands axes du projet. S'il n'y a pas été prévu d'actions qui concernent directement la démarche Natura 2000, une information sur les sites pourra cependant être intégrée aux programmes éducatifs de sensibilisation à l'environnement cités dans la "Fiche action : Morvan, pôle d'apprentissage et de recherche".

Le pays "Nivernais - Morvan"

Les Pays s'organisent autour de l'élaboration d'une Charte fondatrice, qui détermine les orientations du territoire en matière de développement économique, de gestion de l'espace et d'organisation des services. Elles sont traduites en termes opérationnels par les contrats de pays, en application du volet territorial des Contrats de Plan Etat - Région. La compatibilité avec la Charte du PNR Morvan se traduit par la signature de conventions définissant notamment les domaines d'actions respectifs, les domaines partagés (articulation à préciser) et les domaines pour lesquels le PNR sera "chef de file".

Pour le pays "Nivernais - Morvan", la Charte et le Contrat de Pays sont mis en place sur la période 2002 -2006. Dans son volet 3.6 « Améliorer la qualité de la gestion forestière durable », le contrat de pays rejoint les objectifs de la certification PEFC (voir ci-dessous) promue par ABCF et de l'orientation 2 de la Charte du Parc « Promouvoir un développement harmonieux de la Forêt ».

Les aides à l'investissement forestier

Par l'intermédiaire du Fond Forestier National, des aides sont attribuées aux investissements forestiers ayant notamment pour objectif l'amélioration des peuplements existants par l'amélioration des mélanges futaies-taillis, le traitement en futaie irrégulière ... la conversion en futaie feuillue par régénération naturelle, balivage intensif dans le taillis simple. Des opérations d'amélioration à but environnemental annexe peuvent également être intégrées au projet à hauteur de 20% de la surface totale.

Les projets (ne figurant pas dans un document de gestion agréé) contraires aux objectifs de la directive Habitats ne seront pas financés.

La Charte forestière de territoire

En cours d'élaboration, elle a donné lieu à un audit du patrimoine forestier dont les objectifs étaient de faire l'inventaire des différentes perceptions de la forêt et d'initier la dynamique d'élaboration et de mise en place de la Charte, notamment par la mise en place de groupes de travail.

Elle prévoit des contrats entre propriétaires et gestionnaires d'une part et l'Etat d'autre part avec une bonification de 10% des aides forestières. 4 thèmes ont été définis pour les groupes de travail : transformation et valorisation du bois, pratiques sylvicoles, valorisation économique des feuillus, communication - formation – sensibilisation.

La mise en cohérence avec la démarche Natura 2000 devra être un souci constant tout au long du travail d'élaboration.

La certification forestière

Les principes de la gestion forestière durable ont été adoptés par l'Europe en 1993 lors de la conférence d'Helsinki en définissant 6 critères permettant de juger la gestion durable :

Critère 1 : Conservation et amélioration appropriée des ressources forestières et leur contribution aux cycles globaux du carbone ;

Critère 2 : Maintien de la santé et de la vitalité des écosystèmes forestiers ;

Critère 3 : Maintien et encouragement des fonctions de production des forêts (bois et autres produits) ;

Critère 4 : Maintien, conservation et amélioration appropriée de la diversité biologique dans les écosystèmes forestiers ;

Critère 5 : Maintien et amélioration appropriée des fonctions de protection par la gestion des forêts (particulièrement sols et eaux) ;

Critère 6 : Maintien des autres fonctions socio-économiques

La certification repose sur un processus partenarial d'authentification de la gestion durable, reposant sur les 6 critères d'Helsinki et les 24 recommandations de Lisbonne (définition des indicateurs de gestion durable), à un niveau géographique pertinent, et sur un audit par des organismes de contrôle indépendants, dans le cadre de procédures ouvertes et transparentes.

La certification forestière répondant aux normes de certification françaises, aux Codes de la Consommation, au Code Forestier et au Code de l'Environnement prend nécessairement en compte les aspects économiques, écologiques et sociaux du territoire concerné. Elle constitue une garantie apportée au consommateur que le produit labellisé est issu d'une forêt gérée durablement ou qu'il contribue à la gestion durable des forêts.

La région Bourgogne a mis en place une **certification type PEFC** (Pan European Forest Certification) au travers de l'ABCF (Association Bourguignonne de Certification Forestière). L'adhésion, basée sur le volontariat et le principe de l'amélioration continue, se traduit par la signature d'un engagement à respecter un cahier des charges en 15 points qui définissent une politique régionale en matière de gestion forestière durable.

- **l'engagement n°2** consiste à suivre un "document de gestion durable approprié applicable à sa forêt". L'agrément de ces documents de gestion est subordonné à leur conformité aux dispositions annexées aux directives ou aux schémas régionaux, notamment pour l'application de l'article L 414.4 du Code de l'Environnement concernant l'évaluation des projets en regard des objectifs de conservation des sites Natura 2000.

- **l'engagement n°14** garantit que le propriétaire "étudiera toute proposition de contrat de sylviculture faite par l'Etat ou les collectivités demanderesse ou bénéficiaires de services environnementaux et sociaux procurés par la forêt ».

Il existe d'autres systèmes de certification, notamment **le FSC** (Forest Stewardship Council), qui part d'une approche individuelle et d'un état initial des peuplements.

Les **contrats de service Natura 2000** pourront également intervenir **en prolongement** de tout système pouvant intéresser les propriétaires forestiers concernés par le site dans la certification de leur gestion.

La certification forestière est de nature à promouvoir une gestion respectueuse des habitats forestiers d'intérêt communautaire, et à ce titre elle doit être promue et favorisée dans le cadre des documents d'objectifs établis dans les sites comportant ce type d'habitats.

Les Schémas départementaux de vocation piscicole et halieutique

Ils définissent des objectifs de qualité des eaux et de qualité des habitats piscicoles ainsi que des actions à mettre en œuvre pour les cours d'eau par bassins et par tronçons des départements concernés.

Le schéma mis en place pour l'Yonne en 1992 recommandait notamment pour le secteur qui concerne le site d'éviter l'implantation de nouveaux étangs sur le chevelu et de prendre **un arrêté de protection de biotope sur l'ensemble du ruisseau de la Proie** pour la préservation des zones de reproduction de la Truite fario. L'objectif de qualité pour le tronçon de l'Yonne concerné était 1A soit une très bonne qualité.

Le schéma mis en place pour la Saône-et-Loire en 1993 préconise la limitation des plans d'eau pour le Mechet, de la source à la confluence avec l'Argentolle mais ne précise pas

les préconisations pour le ruisseau qui l'alimente en provenance de la tourbière du Grand Montarnu. L'objectif de qualité pour le tronçon de l'Yonne concerné était 1B soit une bonne qualité.

1.3.4.2/ Documents d'urbanisme et zonages publics

La Charte du PNR et les POS/PLU

Les orientations et mesures définies dans la Charte du Parc se traduisent cartographiquement par le Plan de Parc. Il représente pour les communes un outil sur lequel elles s'appuient pour concevoir ou réviser leurs documents d'urbanisme. Il ne s'agit cependant pas d'un outil réglementaire.

Le site Natura 2000 est concerné par plusieurs sites du plan de Parc qualifiés de milieux naturels d'intérêt majeur à préserver en priorité :

- les **sites 20 et 25 : Sites à Lycopodes** (enjeux majeurs de préservation d'un genre en régression considérable) pour lesquels le Plan de Parc prescrit le passage de conventions de gestion avec les propriétaires et gestionnaires (sites actuels et à découvrir),

- les **sites 21 « Tourbière de Préperny »** et **22 « Grand Montarnu »** : tourbières pour lesquelles le plan de parc préconise l'élaboration de plan de gestion ou d'outils de protection et de gestion adaptés.

- le **site 26 « Sources de l'Yonne – Mont Preneley »** : complexe de tourbière, prairies paratourbeuses, forêts riveraines et submontagnardes pour lequel le plan de parc préconise l'élaboration de plan de gestion ou d'outils de protection et de gestion adaptés.

Par ailleurs, des secteurs plus larges comprenant les versants ouest du Haut-Folin et le Mont Preneley sont classés parmi les "**Milieux forestiers et autres**" et le secteur aval du ruisseau de la Proie en "**Complexes de milieux humides tourbeux et étangs**". La charte stipule que ces milieux doivent être préservés, bien qu'ils ne soient pas prioritaires. Ces espaces doivent faire l'objet d'attentions particulières et concertées avec les différents partenaires (DDAF, Conseils Généraux, communes, ONF, CRPF, ...), lors de toute opération d'aménagement.

En outre le Mont Preneley fait partie d'une "**zone sensible paysagère**" qui s'étend jusqu'au Mont Beuvray.

Enfin, les versants ouest du Haut-Folin sont classés en tant que "**front visuel**".

Seule la commune de Roussillon-en-Morvan bénéficie d'un Plan d'Occupation des Sols. Les parcelles situées dans le site sont classées en zone ND (secteur non constructible à vocation environnementale).

La Réglementation des boisements

Elle définit pour les communes, à l'échelle cadastrale, les parcelles agricoles où le boisement est dit "libre", celles où il est "réglementé" et celles où il est interdit. Cette procédure à caractère réglementaire a pour objectif de gérer les conflits entre activités agricoles et forestières et d'assurer la préservation des paysages remarquables. Elle est fréquemment utilisée dans les régions où la déprise agricole fait craindre la mise en péril des exploitations et dans celles où les boisements récents risquent d'entraîner une évolution dommageable du paysage.

La Loi forestière introduit la possibilité d'inclure dans la réglementation de petites parcelles forestières sous des conditions de surfaces qui restent à définir.

Une procédure de renouvellement est en cours ou prévue prochainement à Fachin, Villapourçon et Glux-en-Glenne. Celle de Roussillon-en-Morvan date de 1976 et celle de Saint-Prix de 1975.

Les Périmètres de protection de captage

Définis par l'article L20 du Code de la Santé publique, ils réglementent les activités pouvant influencer sur la qualité de l'eau à l'intérieur des périmètres immédiats, rapprochés et éloignés autour des captages.

Les autres inventaires et protections réglementaires et contractuelles existantes

- **Site Classé du Mont Preneley** : l'ensemble formé par le Mont Preneley et les sources de l'Yonne, sur le territoire des communes de Glux-en-Glenne, Saint-Prix et Villapourçon (Nièvre et Saône-et-Loire) a été classé le 24 mars 2000. Les objectifs de Natura 2000 ont été pris en compte lors de l'élaboration du document de référence, il est donc compatible avec le document d'objectifs. Il rend une autorisation nécessaire pour tout projet susceptible de modifier l'état du site.

- **Arrêté de protection de biotope de la tourbière du Port des Lamberts et des Sources de l'Yonne** – Glux-en-Glenne, du 19 juin 1992, sur une surface de 13 ha 19 a. Les milieux tourbeux et les espèces animales et végétales associées sont à l'origine du classement. Cet arrêté réglemente un certain nombre d'activités sur le site : notamment les travaux susceptibles de porter atteinte à l'intégrité de la tourbière, la cueillette, les produits polluants, de faire du feu, la circulation des véhicules et la circulation à pied pour les personnes autres que le propriétaire ou à des fins autres que l'entretien ou le suivi scientifique.

- **Espace naturel sensible** du département de la Nièvre. Grâce au produit de la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles, le Conseil Général de la Nièvre met en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles quand le milieu le permet. Dans ce cadre le Conseil Général a acquis en décembre 1999 116 ha sur le site des sources de l'Yonne et du Mont Preneley. Un document de gestion et de mise en valeur du site est en cours d'élaboration et un comité réunissant les acteurs de ce dossier suit son élaboration (veille à la cohérence avec le document d'objectifs Natura 2000).

- **Convention pour la réhabilitation, la conservation et la gestion de la tourbière de Préperny** à Arleuf, passée le 5 mai 1997 entre la Caisse d'Epargne Ile-de-France – Paris, le Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons (CSNB), le Service départemental de l'Office National des Forêts et le Parc naturel régional du Morvan. Un plan de gestion écologique du site a été réalisé dans ce cadre par le CSNB et des travaux de restauration écologique ont été réalisés (arrachage d'arbres, rebouchage de digue notamment). La convention a été signée pour un an, renouvelable par tacite reconduction. Elle n'a pas été dénoncée à ce jour.

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) : ces inventaires ont servi de référence pour définir les limites proposées pour le site Natura 2000.

Le site est concerné par les ZNIEFF de type I :

- n°1021-0001 "Mont Preneley, Sources de l'Yonne, E tang des Roches, les Vaillants, les Vernes, le Belle Perche" ;
- n°1021-0002 "Le Grand Montot" ;
- n°1021-0005 "Le Châtelet, Fontaine Ronde, la Proie".

1.4 Enjeux de conservation

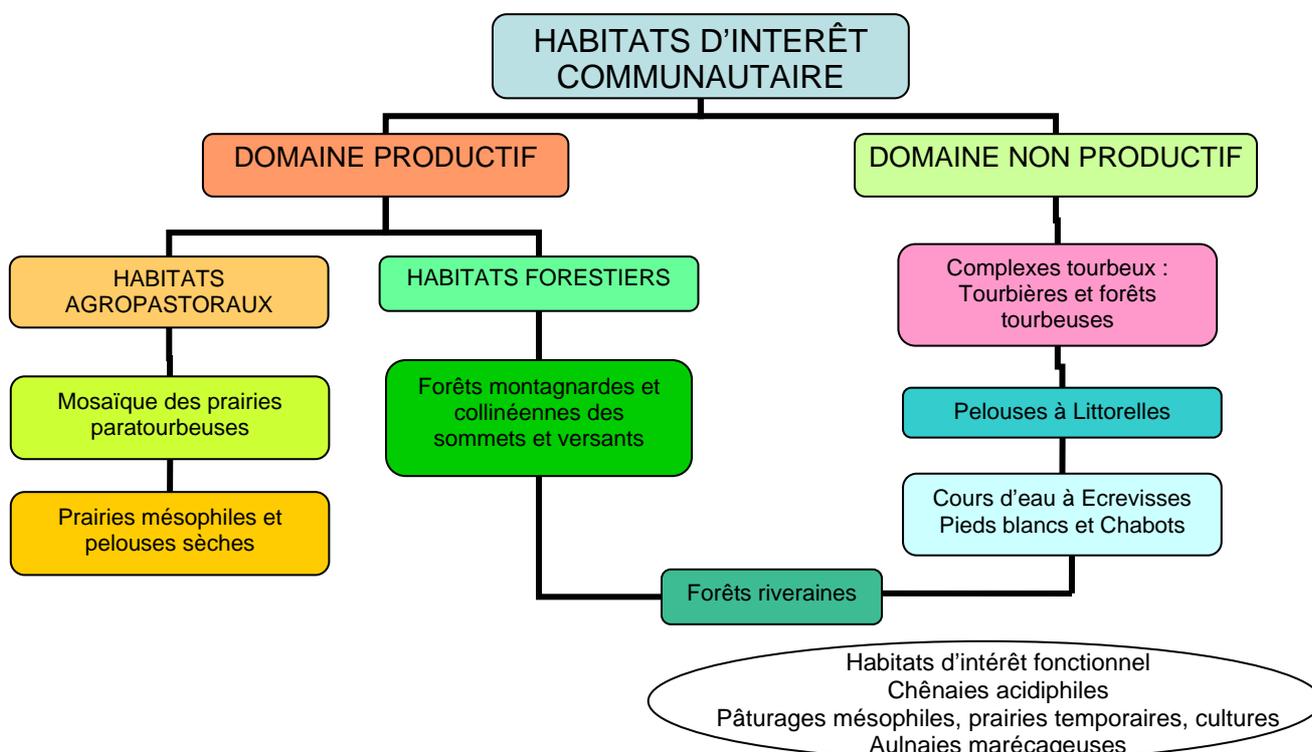
1.4.1/ Enjeux globaux

Le site « Hêtraies montagnardes et tourbières du Haut Morvan », outre ses habitats éponymes, rassemble un échantillon très étendu des types d'habitats d'intérêt communautaires que l'on peut rencontrer dans les autres sites Natura 2000 du Morvan : aspects montagnards et collinéens, habitats ouverts ou fermés, aquatiques, humides ou terrestres ...

Les enjeux de conservation sont identifiés et hiérarchisés à partir des menaces qui pèsent sur les différents habitats et espèces. Ils résultent du croisement entre l'état de conservation des habitats et espèces et leurs évolutions et les activités humaines qui s'y pratiquent. Ainsi, certains habitats considérés en bon état de conservation et qui ne risquent pas d'évoluer pourront être sans enjeu.

Les enjeux du site se situent donc à plusieurs niveaux : le premier différencie les habitats ayant conservé un usage socio-économique dits « productifs », des habitats « non – productifs » dont l'usage a cessé ou qui n'en n'ont jamais eut.

Plusieurs types d'habitats peuvent être considérés comme transversaux à cette typologie : les forêts riveraines, dont les potentialités intéressent actuellement peu les sylviculteurs et qui sont par ailleurs sensibles aux pratiques sylvicoles intensives (intérêt patrimonial + rôle fonctionnel), les friches issues de l'abandon de prairies paratourbeuses ou saines, les pelouses à Littorelles, situées sur les marges exondables d'étangs le plus souvent utilisés pour les loisirs. **Les surfaces acquises ou faisant l'objet de conventions passées dans un but de conservation du patrimoine naturel constituent une autre exception.**



Enjeux globaux sur les habitats du site

Un niveau secondaire sépare les habitats forestiers des habitats agropastoraux du domaine productif. Certaines friches en cours de boisement se situent à la frontière de ces deux types.

On peut enfin citer les habitats aquatiques ou humides que l'on trouve à la fois dans les domaines productif et non productif, mais qui sont sous l'influence des apports d'eau en provenance de leurs bassins d'alimentation. La qualité de l'eau, ainsi que ses quantités seront des facteurs déterminants pour le fonctionnement de ces habitats.

Ces réflexions nous amènent à prendre en compte plusieurs approches pour mieux **identifier et hiérarchiser** les enjeux de conservation et définir les objectifs de gestion:

☞ En préalable, la **cohérence des aménagements et des programmes d'actions publiques est un enjeu prioritaire de ce site**. Il est en effet particulièrement concerné puisqu'il est l'objet de nombre de documents d'orientation et de gestion qui viennent s'ajouter ou compléter la démarche Natura 2000 : plans simples de gestion, aménagements forestiers, document d'orientation du site classé, plans de gestion des tourbières, arrêté de protection de biotope ...

☞ **La conservation des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire non gérés actuellement constitue un second niveau de priorité**. Les enjeux de conservation de ces habitats concernent des habitats humides ou aquatiques **dépendants des bassins versants pour leur alimentation en eau**, ce qui conduit à prendre en compte des menaces qui dépassent les limites du site. Deux d'entre eux, les tourbières et les forêts riveraines, sont d'intérêt communautaire prioritaires car en régression à l'échelle européenne. La **spécificité des problématiques** qui concernent ces habitats, **l'absence d'acteurs socio-économiques, leurs surfaces généralement restreintes et leur fragilité** amènent à envisager une gestion de type conservatoire (ex : décapages de tourbe, organisation de la fréquentation, gestion ou restauration des niveaux d'eau ...) visant seulement au maintien ou à la restauration de leur valeur écologique.

Il existe également pour ce niveau de priorité un **enjeu d'expérimentation et de modélisation** d'une sylviculture du feuillu de qualité à l'échelle du site et du Morvan, garante de la pérennité. Il s'agira de trouver des méthodes de gestion sylvicoles rentables (plus qu'actuellement) et qui améliorent l'expression des habitats.

☞ **La conservation des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire dégradés**. Les forêts de la directive Habitats relevant du domaine productif constituent un enjeu important du site en raison de la sylviculture intensive qui y est régulièrement pratiquée (substitution de peuplements) et qui conduit parfois à une perte d'intérêt communautaire. A ce titre, elles devront faire l'objet d'objectifs de conservation induisant des mesures de gestion forestières liées à la production et des mesures de gestion forestières spécifiques à Natura 2000

☞ **La gestion des milieux présentant un intérêt fonctionnel**. Leur localisation est définie par les limites des bassins d'alimentation des zones humides (tourbières, prairies paratourbeuses ...) du site. Leur proximité vis-à-vis des habitats humides ou aquatiques détermine leur importance fonctionnelle (rôle de zone tampon : épuration de l'eau, rétention des sédiments). A noter qu'un habitat d'intérêt communautaire peut avoir un intérêt fonctionnel pour la préservation d'un autre habitat situé plus bas. La gestion des habitats en marge des zones humides aura donc aussi un intérêt fonctionnel. En effet, elle contribuera au bon fonctionnement des milieux de fonds de vallées et donc au maintien dans un état de conservation favorable des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire qui y sont représentés.

1.4.2/ Entités de conservation et de gestion

Celles-ci sont constituées d'habitats ou de mosaïques d'habitats répondant aux mêmes problématiques de conservation et de gestion. Ils constituent également souvent des habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

Dans cette logique, huit groupes ou entités de gestion et de conservation (ECG) peuvent être constitués :

ECG1 : les **Cours d'eau à Ecrevisses Pieds blancs et Chabots**, habitat d'espèces d'intérêt communautaire plus ou moins menacées à l'échelle nationale. Les écrevisses Pieds Blancs sont en régression sur tout le territoire et se cantonnent de plus en plus souvent en petites populations isolées au niveau des têtes de bassin, dont la taille réduite rend les populations d'autant plus sensibles aux perturbations. Les populations de Chabot sont plus communes.

ECG2 : les **Forêts humides et tourbeuses**, habitat d'intérêt communautaire prioritaire sont très localisées et concernent des surfaces réduites sur le site. Elles relèvent du domaine non productif et de la gestion conservatoire. Elles sont souvent en contact direct avec les tourbières.

ECG3 : les **Forêts de versant et bas de pente d'intérêt communautaire du site** relèvent du domaine productif. Les forêts situées en bas de versants ou en fonds de vallons, sont localisées en continuité géographique avec les forêts riveraines. Les objectifs qui leur seront dévolus tendront donc **à conserver ou à améliorer leur état de conservation tout en prenant en compte leur vocation économique.**

On distinguera à la fois les forêts acidiphiles pour lesquelles un enjeu particulier existe sur la gestion du Houx et les faciès hêtraies pures montagnardes :

- **ECG3hx** : Hêtraies – Chênaies collinéennes acidiphiles à Houx,
- **ECG3mhx** : Hêtraies montagnardes acidiphiles à Houx
- **ECG3a** : Hêtraies – Chênaies collinéennes acidiclinales à Jacinthe des bois
- **ECG3ma** : Hêtraies montagnardes acidiclinales à Millet diffus

ECG4 : les **forêts de Frênes et d'Aulnes des sources, ruisselets et ruisseaux**, habitat d'intérêt communautaire prioritaire, qui cumule intérêt patrimonial propre et intérêt fonctionnel vis-à-vis des cours d'eau qu'il borde. Fréquent dans le Morvan, sa répartition linéaire en fait un habitat peu représenté en terme de surface. Au sein même des peuplements forestiers, ces forêts sont à la limite entre les domaines productifs et non productifs : leur intérêt patrimonial et leur rôle fonctionnel importants en font des habitats sensibles aux pratiques sylvicoles intensives et elles ne font le plus souvent l'objet d'aucune gestion en rapport avec leurs potentialités. Les objectifs qui leur seront dévolus relèveront donc de la gestion conservatoire sans exclure des formes de sylviculture respectueuse de l'habitat.

Ces forêts n'ont souvent qu'une répartition linéaire directement au niveau des berges des cours d'eau. Par ailleurs, leur conservation dans un état favorable influence directement l'état de conservation des cours d'eau. **Ces 2 entités ne seront dans ces cas pas différenciées cartographiquement (ECG1XECG4).**

ECG5 : Les **Tourbières et zones tourbeuses**, habitats d'intérêt communautaire prioritaire sont très localisées et concernent des surfaces réduites sur le site. Elles relèvent du domaine non productif et de la gestion conservatoire. Elles sont souvent en contact direct avec les forêts tourbeuses. Certaines d'entre elles constituent l'habitat d'espèce du Damier de la Succise

ECG6 : les **Prairies humides à paratourbeuses**, complexe d'habitats d'intérêt communautaire concernant des surfaces relativement restreintes sur le site, localisées dans le fonds des vallons ou des vallées. Elles se trouvent souvent en contact avec les autres habitats humides ou aquatiques du site dont elles peuvent constituer les zones « tampon ». Milieu « semi-naturel », elles dépendent du maintien des pratiques agricoles extensives traditionnelles, les objectifs qui leur seront dévolus tendront donc à **conserver ou à améliorer leur état de conservation tout en prenant en compte leur vocation économique**.

ECG7 : les **Prairies de fauche sur sols sains**, habitats d'intérêt communautaire relèvent du domaine productif. L'enjeu de leur préservation se situe principalement sur le soutien à la pratique de la fauche, garante du maintien de l'intérêt communautaire sans perdre de vue l'insertion de ces prairies dans un système d'exploitation agricole

ECG8 : les **Pelouses à Littorelles**, habitat d'intérêt communautaire et habitat d'espèce du Flûteau nageant, sont uniquement connues sur l'étang de Préperny. Elles relèvent du domaine non productif mais leur conservation est directement liée à la recherche d'une adéquation avec les activités de loisirs telles que la pêche en étang.

SYNTHESE

Objectifs	% des surfaces
ECG1xECG4	2,4%
ECG2	1,9%
ECG2xECG1xECG4	<1%
ECG2xECG3	<1%
ECG3	76,0%
ECG3xECG1xECG4	1,6%
ECG5	1,3%
ECG6	3,3%
ECG7	3,7%
ECG8	<1%
Enjeu fonctionnel	8,3%

1.4.3 / Bonnes pratiques

La définition des bonnes pratiques permet de préciser les seuils à partir desquels la mise en œuvre de mesures dans le cadre d'un contrat Natura 2000 peut faire l'objet d'une rémunération pour service rendu. Le dispositif des anciens CTE, repris pour les CAD, est également basé sur l'identification de bonnes pratiques au delà desquelles les actions mises en œuvre par les agriculteurs sont rémunérées.

Pour les milieux forestiers, il n'existe pas à l'heure actuelle de référentiel officiel fixant le niveau des bonnes pratiques. Il s'agit donc de définir, sur la base des pratiques locales actuelles considérées comme favorable au maintien des habitats et des référentiels existants (ORF, guide de recommandation paysagère, etc.), ce qui relève de la bonne pratique et ce qui va au-delà.

Rq : le code régional des bonnes pratiques qui sera élaboré en application de la loi d'orientation sur la forêt du 9 juillet 2001 est à distinguer des « bonnes pratiques » identifiées dans le document d'objectif.

Référentielles existants :

- la réglementation en vigueur,

- les orientations régionales forestières,
- le guide de recommandation paysagère,
- le guide pour le choix des essences forestières dans le Morvan
- Habitats et espèces du patrimoine naturel de Bourgogne
- les bonnes pratiques agricoles habituelles constatées en région Bourgogne
- les bonnes pratiques agricoles des cahiers des charges des mesures agri-environnementales

1.5 Fiches synthétiques

Ces fiches résument les principales caractéristiques de chaque entité de conservation et de gestion, soit :

- 1 – caractéristiques et fonctionnement écologique
- 2 - analyse de l'influence des activités humaines
- 3 – principes d'actions spécifiques

En haut et à droite de chaque fiche on retrouvera le code de l'entité :

ECG –

Les Cours d'eau

1 - CARACTERISTIQUES ET FONCTIONNEMENT ECOLOGIQUE

HABITATS OU HABITATS D'ESPECES D'INTERET
COMMUNAUTAIRE CONCERNES

- Habitat d'espèce de l'Ecrevisse Pieds Blancs et du Chabot (1163) de rivière (1092)



ELEMENTS DE DESCRIPTION

L'Ecrevisse Pieds blancs préfère les ruisseaux dont la ripisylve est développée. Elle utilise les caches fournies par les souches, les sous-berges ou les pierres. Elle fréquente les eaux de bonne qualité du cours supérieur des rivières.

Les fonds pierreux sont utilisés comme lieux d'abri et de ponte par le Chabot de rivière.



INTERET ECOLOGIQUE ET PATRIMONIAL

- L'Ecrevisse Pieds blancs et le Chabot de rivière le Morvan, témoignent de **milieux ayant conservé une bonne qualité d'habitat et un caractère "naturel" (non perturbé)**. Sur le site l'Ecrevisse Pieds blancs est localisée à une portion très en amont de l'Yonne. Cette espèce très sensible est par ailleurs un **très bon indicateur de la qualité des eaux**.

- L'Ecrevisse à Pieds blancs est protégée au niveau national (arrêté du 21 juillet 1983) et par la Convention de Berne (annexe III, JO du 28 août 1990 et du 20 août 1996). Elle est considérée comme menacée à moyen terme à l'échelle européenne.

EXIGENCES ECOLOGIQUES

L'écrevisse pieds blancs :

- des eaux de très bonne qualité physico-chimique et biologique, claires, peu profondes et très bien oxygénées avec une concentration en calcium de préférence supérieure à 5 mg/l et un pH compris entre 6,8 et 8,1. Elle a besoin d'une température de l'eau relativement constante (15-18°C), qui ne doit dépasser qu'exceptionnellement 21°C en été.

- un lit et des berges non modifiés, favorisant l'hétérogénéité de l'habitat et riches en abris variés (fonds caillouteux, graveleux ou pourvu de blocs)

- des populations en effectif suffisant ayant la possibilité d'établir des échanges génétiques avec les populations voisines

Le Chabot de rivière est moins exigeant en matière de qualité des eaux.

ETAT DE CONSERVATION ACTUEL ET DYNAMIQUE NATURELLE

- Les critères permettant d'évaluer l'état de conservation d'une population d'Écrevisses autochtones sont :
 - **l'équilibre de la structure de la population** (classes d'âges, sexe ratio), présence de jeunes individus et de femelles mûres garantissant un renouvellement des individus
 - **un effectif suffisant**. La recherche n'est pas en mesure à ce jour de fournir les seuils d'alerte ni les optima d'occupation d'un milieu par rapport à sa capacité d'accueil (nourriture et caches)
- L'évaluation de l'état de conservation concerne également l'habitat de l'espèce. Les critères qui permettent de juger de son état sont :
 - **la qualité de l'eau**
 - **l'état des berges et du lit** : la présence d'une végétation riveraine et notamment de ripisylve (ombrage), la présence de sous-berges, l'hétérogénéité du lit (pierres, galets, sable), l'occupation des sols du bassin versant (absence d'usages agricoles ou sylvicoles intensifs) constituent les principaux critères d'un état de conservation favorable.
- Le croisement de ces critères donne **l'état de conservation de la population** : population d'écrevisses pieds blancs structurée en place dans l'Yonne sur environ 300 m en aval de l'ancien étang
- potentialités de colonisation à l'amont à suivre (passage de l'obstacle constitué par la digue par voie terrestre) - berges et lit de l'Yonne dans un état de conservation favorable au maintien de l'espèce.

2 - ANALYSE DE L'INFLUENCE DES ACTIVITES HUMAINES

CONTEXTE ADMINISTRATIF ET REGLEMENTAIRE DU SITE

- Objectif de qualité de l'eau bonne à très bonne et de qualité des habitats piscicoles de Niveau 1 du Schéma piscicole départemental
- « Modules d'actions cohérentes » du Plan départemental pour la protection de milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles
- SDAGE Seine – Normandie
- Orientations régionales forestières de Bourgogne
- Arrêté de Protection de Biotope de la « Tourbière du port des Lamberts et des sources de l'Yonne »
- Site classé du Mont Preneley et des sources de l'Yonne concernant le périmètre du même nom

MENACES SUR LE SITE

- Dégradation générale des cours d'eau conduisant à un retrait vers l'amont des cours d'eau aux bassins versants réduits, et donc d'autant plus sensibles aux perturbations, et à un cloisonnement des populations
- Perturbations quantitatives ou qualitatives des apports d'eau en provenance des bassins versants : intensification des pratiques agricoles dans les parcelles de fond de vallée, utilisation de phytosanitaires à proximité des cours d'eau,
- Dégradations des berges et du lit dans les secteurs prairiaux, liées localement au passage des bovins ou à l'enfrichement (divagation)
- Dégradations localisées du lit liées aux activités sylvicoles (débardages, coupes rases en bordure de cours d'eau, traversées de ruisseaux non aménagés pour le passage d'engins lors des travaux forestiers...)
- Enrésinements des bords de cours d'eau entraînant un élargissement du lit et la disparition des sous-berges provoqués par l'enracinement très superficiel des résineux dans les sols humides
- Rectification ou recalibrage des cours d'eau,
- Présence, création ou remises en état de plans d'eau au sein du bassin versant entraînant une élévation de la température de l'eau, des pollutions physico-chimiques (d'autant plus importante que la vanne de vidange est profonde), une évaporation de l'eau réduisant le débit à l'aval avec concentration des pollutions voire assèchement
- Infestation des populations par des maladies (Peste des écrevisses, maladie de la porcelaine) entraînant leur destruction ou leur fragilisation

PRATIQUES ACTUELLES SUR LE SITE

- sylviculture intensive et travaux sylvicoles
- élevages bovins
- prairies temporaires en hauts de versants
- vidanges des étangs
- pêche d'écrevisses américaines de mars à septembre
- pas d'exploitation piscicole des espèces concernées

3 - PRINCIPES D'ACTION SPECIFIQUES

BONNE PRATIQUE

- Entretien si besoin des cours d'eau, par des techniques légères respectant les berges et le lit, sans dessouchages ni intervention d'engins lourds
- Protection des secteurs sensibles du lit (aménagement des traversées de ruisseaux...)
- Prises de précautions lors des vidanges d'étangs visant à réduire les impacts sur la qualité de l'eau (filtres, épandages...)
- Maintien ou mise aux normes des rejets d'eaux usées dans le bassin versant
- Bonnes pratiques agricoles constatées en Bourgogne et bonnes pratiques définies pour les mesures agri-environnementales

AU-DELA DE LA BONNE PRATIQUE

- Restauration ou protection des secteurs sensibles du lit
- Maintien de l'usage extensif des prairies en bord de cours d'eau, sans usage de phytosanitaires ni de pesticides pouvant avoir un impact sur la faune aquatique
- Expérimentation de techniques d'assainissement collectif ou de vidanges d'étangs compatibles avec le maintien d'une qualité des eaux compatible avec le maintien de la faune aquatique patrimoniale
- Expérimentation de restauration d'habitat dans les secteurs dégradés

AUTRES

- Information et sensibilisation des usagers à la réglementation en vigueur (Loi sur l'eau, Loi "Pêche"...)
- Suivi scientifique (Observatoire de la Qualité de l'eau depuis 93)

Les forêts humides et tourbeuses

1 - CARACTERISTIQUES

HABITATS OU HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE CONCERNES

- **Boulaies pubescentes tourbeuses de plaines (44.A1 - *91DO)**
- **Chênaies pédonculées à Molinie bleue (41.51 – 9190)**

ELEMENTS DE DESCRIPTION

Les **Boulaies pubescentes tourbeuses** se développent sur des sols tourbeux très épais, **engorgés en permanence**. Ils sont dominés par le Bouleau pubescent présent en populations assez clairsemées. Le tapis herbacé recouvre le sol de façon continue, et est localement constitué d'un tapis de sphaignes.

Les **Chênaies pédonculées à Molinie bleue** sont constituées d'un peuplement très ouvert de Chênes pédonculés accompagné de Bouleaux et de Trembles, avec une strate arbustive limitée aux saules et à la Bourdaine et un tapis herbacé constitué par un peuplement continu de Molinie bleue. Sur le site, elles sont localisées en fond de vallée ou au niveau des dépressions humides des versants sur sols hydromorphes.



INTERET ECOLOGIQUE ET PATRIMONIAL

- les forêts humides et tourbeuses sont une infrastructure naturelle qui contribue fonctionnellement au soutien d'étiage et atténue l'effet des crues en stockant l'eau,
- les forêts tourbeuses permettent de retracer l'histoire des climats et les évolutions de la couverture végétale depuis les dernières glaciations par le biais d'analyses
- les forêts tourbeuses abritent des groupements végétaux et une flore (la Prêle des Bois, le Crépis des Marais...protégées en Bourgogne) spécifiques et rares à l'échelle européenne, présents sur des surfaces très limitées sur le site.

EXIGENCES ECOLOGIQUES

- un engorgement permanent de la nappe d'eau
- un caractère acide et oligotrophe des sols tourbeux et des eaux d'alimentation

DYNAMIQUE NATURELLE, ETAT DE CONSERVATION ACTUEL, ET FACTEURS D'EVOLUTION

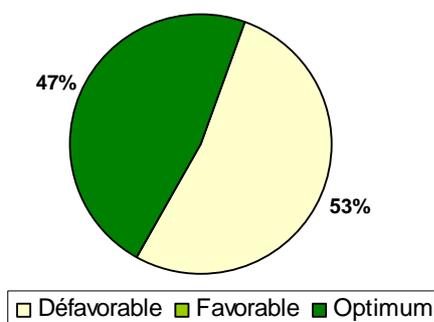
Les **boulaies tourbeuses** sont issues, soit :

- de l'évolution naturelle très lente, des tourbières hautes actives parvenues à un stade terminal
- d'un boisement accéléré par une modification ancienne du fonctionnement hydrologique ayant provoqué la minéralisation superficielle du sol (exploitation pastorale de la tourbière) favorisant la colonisation par les Bouleaux.

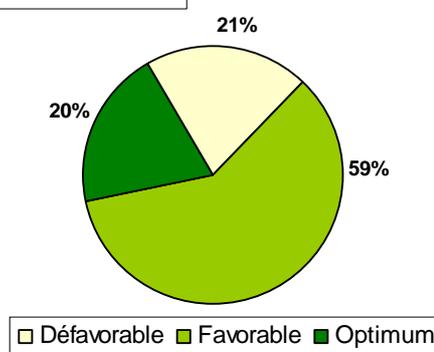
La poursuite de l'assèchement conduit à l'arrivée d'essences moins résistantes aux excès d'eau telles que le Bouleau verruqueux et le Chêne. Sur le site, les boulaies tourbeuses sont particulièrement typiques en amont de la tourbière du port des Lamberts où elles sont issues d'une exploitation ancienne en taillis (affouage).

Les Chênaies pédonculées à Molinie sont naturellement issues du boisement de dépressions engorgées à Molinie. Une hêtraie chênaie de sols engorgés peut par dégradation forte (coupes trop intensives) donner une chênaie pédonculée à Molinie (remontée de la nappe). Sur le site, les peuplements sont sous la forme de taillis sous futaie vieilli plus ou moins dégradé d'un point de vue sylvicole. Le tapis parfois très dense de Molinie freine la régénération naturelle du peuplement.

ECG2: 91DO* / 9190
Indices structure



ECG2 : 91DO* / 9190
Indices biodiversité



Un peu moins de la moitié des placettes de relevés des forêts tourbeuses et humides ont été évaluées comme ayant un indice de structure optimum. Ces indices Structure contrastés sont aussi le résultat d'une forte exigence méthodologique. Concernant l'indice biodiversité, 80% des placettes et des surfaces sont dans un état favorable ou optimum.

2- ANALYSE DE L'INFLUENCE DES ACTIVITES HUMAINES

CONTEXTE ADMINISTRATIF ET REGLEMENTAIRE DU SITE

- SDAGE Seine – Normandie
- Orientations régionales forestières de Bourgogne
- Arrêté de Protection de Biotope de la « Tourbière du port des Lamberts et des sources de l'Yonne »
- Site classé du Mont Preneley et des sources de l'Yonne concernant le périmètre du même nom

MENACES SUR LE SITE

- Enrésinement
- Dégradations lors des travaux forestiers sur les peuplements ou sur les sols
- Perturbations quantitatives ou qualitatives de l'eau (coupes rases forestières, modification des écoulements)

PRATIQUES ACTUELLES SUR LE SITE

Ces forêts humides ou tourbeuses sont très peu productives en raison des contraintes édaphiques constituées notamment par l'engorgement en eau et une fertilité faible à très faible. Leur valeur forestière intrinsèque est quasi-nulle mais lorsqu'elles sont incluses au sein d'unités de gestion plus productives elles souffrent de l'homogénéité du traitement en particulier de l'enrésinement.

3- PRINCIPES D'ACTION

BONNE PRATIQUE

- Non – intervention compte tenu des contraintes édaphiques constituées notamment par l'engorgement en eau et une fertilité faible à très faible

AU DELA DE LA BONNE PRATIQUE

- Gestion conservatoire (suppression des éventuels semis d'essences n'appartenant pas au cortège spontané)

AUTRES

- Information et sensibilisation des usagers
- Suivi scientifique

Les Forêts des versants et bas de pente

1 – CARACTERISTIQUES ET FONCTIONNEMENT ECOLOGIQUE

HABITATS OU HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE CONCERNES

- **Hêtraies-chênaies collinéennes à Houx et Hêtraies acidiphiles montagnardes à Houx (41.12 - 9120)**
- **Hêtraies-chênaies à Jacinthe des bois et Hêtraies acidiclinales à Millet diffus (41.13 - 9130)**

ELEMENTS DE DESCRIPTION

Les **Hêtraies-chênaies collinéennes à Houx** (ECG3hx) acidiphiles à très acidiphiles présentent un sous-bois arbustif à houx avec une strate herbacée typique des milieux acides ou très acides comprenant des espèces comme la Canche flexueuse, la Fougère aigle ou le Leucobryum glauque.

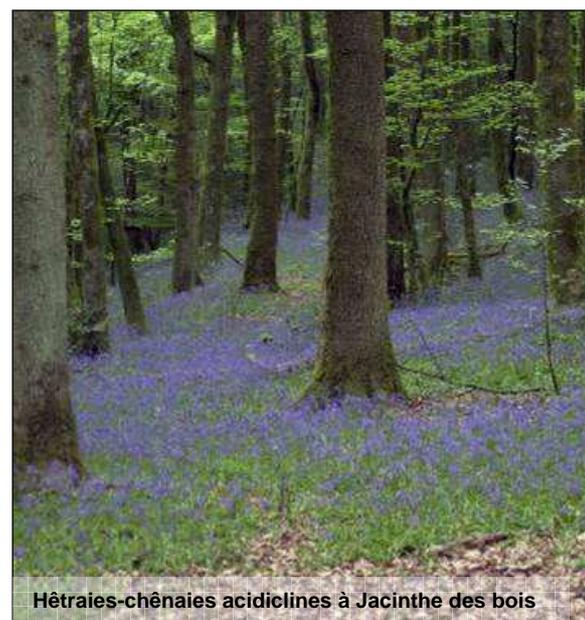
Les **Hêtraies acidiphiles montagnardes à Houx** (ECG3mhx) présentent une strate arborescente dominée par le Hêtre, souvent en peuplements purs. La strate herbacée est souvent formée de tapis de Canche flexueuse et parfois de Myrtille. La strate muscinale est également bien représentée.

Les **Hêtraies-chênaies-(charmaies) acidiclinales à Jacinthe des bois** des sommets et versants (ECG3a) sont dominées par les chênes et les hêtres avec un taillis de charmes en sous-étage et un cortège herbacé des sols riches (Lamier jaune, Aspérule odorante, Lierre...)

Les **Hêtraies acidiclinales à Millet diffus** des versants (ECG3ma) sont montagnardes. Elles sont dominées par le Hêtre accompagné du Frêne commun et de l'Erable sycomore, avec des arbustes comme le Houx, le Sureau à grappe et le Noisetier. Le tapis herbacé est recouvrant, essentiellement composé de Millet diffus et des Fougères mâle et femelle.



Hêtraie montagnarde acidiphile à houx



Hêtraies-chênaies acidiclinales à Jacinthe des bois

INTERET ECOLOGIQUE ET PATRIMONIAL

- Ces forêts ont un rôle fonctionnel de zone tampon vis à vis des cours d'eau face aux écoulements en provenance des versants, d'autant plus important que les groupements se rapprochent des fonds de vallée.
- Ces forêts présentent sur le site des faciès montagnards uniques en Bourgogne.
- Ces forêts sont constituées des groupements végétaux rarement présent dans un état de conservation optimum. Elles présentent une flore spécifiques et rares : Lycopode en massue, Lycopode à Feuilles de Genévrier et Phégopteris faux-polypode protégés en Bourgogne. Elles sont fréquentées par plusieurs espèces de l'annexe 1 de la Directive Oiseaux : Chouette de Tengmalm, Pic noir et Engoulevent d'Europe.

EXIGENCES ECOLOGIQUES

- caractère acide et méso oligotrophe à oligotrophes des sols
- une couverture arborée feuillue
- un éclairage au sol suffisant pour permettre une régénération et un développement des espèces de sous bois caractéristiques

DYNAMIQUE NATURELLE, ETAT DE CONSERVATION ACTUEL, ET FACTEURS D'EVOLUTION

L'ensemble de ces forêts présente une dynamique naturelle stable pour les sylvofaciès typiques. Après destruction (chablis, coupe) ou reconquête forestière post-déprise, la reconstitution naturelle de l'habitat passe par une phase pionnière à Bouleaux et Sorbiers pour les forêts acidiphiles et une phase transitoire à Chêne pédonculé dans les faciès collinéens. La maturation se fait progressivement avec l'arrivée du Hêtre et du Chêne sessile dans les faciès collinéens.

Dans les phases pionnières, le Bouleau est remplacé par le Frêne, l'Erable et les Saules dans le cas des Hêtraies acidiclinales à Millet diffus, par le Frêne, le Tremble et le Chêne pédonculé dans le cas des Hêtraies chênaies à Jacinthe des bois.

Les pratiques sylvicoles (anciennes et actuelles) qui s'y appliquent ont pu conduire à des variations par rapport aux groupements initiaux, notamment au niveau de la composition dendrologique (peuplements appauvris en hêtre du site) ou de la structure (futaies sur souche issues de taillis sous futaie vieillis du site).

On notera que les variations de sylvofaciès peuvent correspondre à des phases transitoires de recolonisation forestière d'anciennes terres agricoles. Leur état actuel ne nécessiterait que peu ou pas d'intervention pour revenir au type initial.

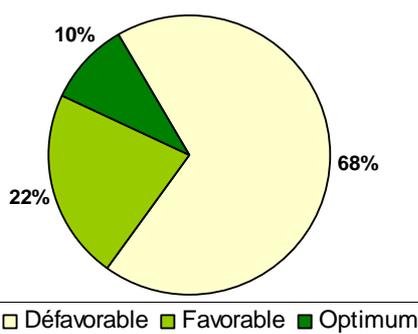
Dans les formes qui correspondent aux caractéristiques stationnelles, le Hêtre constitue l'essence dominante de la strate arborescente. Toutefois le choix du Chêne sessile en essence objectif, avec des hêtres en sous étage, ne porte pas d'atteinte majeure à l'état de conservation de ces habitats (même si le hêtre semble un choix économiquement plus pertinent)

Les reboisements résineux constituent la modification la plus radicale pour tous ces types habitats.

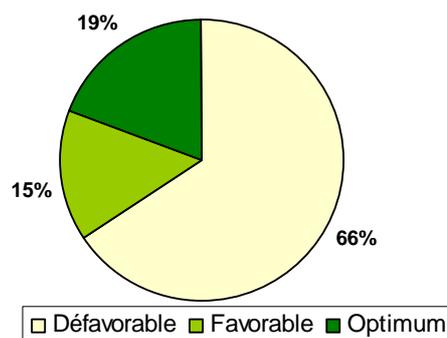
Les indices structure des forêts de versant et de bas de pente sont défavorables pour plus des 2/3 des placettes. Ces résultats s'expliquent par le fort taux d'énrésinement du site, notamment sur le secteur du Haut Folin. L'état de conservation « favorable » de l'indice structure de 22% des placettes correspond généralement à des **habitats en place, pauvres en houx** pour les faciès acidiphiles, où la **régénération naturelle est souvent absente**.

L'indice biodiversité présente globalement de faibles résultats avec les 2/3 des placettes dans un état défavorable. A noter que ces peuplements, même en place, sont naturellement peu diversifiés avec une strate herbacée parfois totalement absente. Le traitement en futaie sur souche et les surfaces terrières importantes sont également peu propices à l'étagement des strates et au développement de gros bois. Les bois morts de taille importante sont généralement rares.

9120 & 9130 : ECG3
Indices structure



9120 & 9130 : ECG3
Indices biodiversité



2 - ANALYSE DE L'INFLUENCE DES ACTIVITES HUMAINES

CONTEXTE ADMINISTRATIF ET REGLEMENTAIRE DU SITE

- Orientations régionales forestières de Bourgogne
- Site classé du Mont Preneley et des sources de l'Yonne concernant le périmètre du même nom

MENACES SUR LE SITE

- Enrésinements ou ré-enrésinements
- perturbation voire destruction de la couche superficielle du sol lors du passage des engins forestiers ou des 4*4, quad, motos vertes.
- Erosion des sols suite aux coupes rases

PRATIQUES ACTUELLES SUR LE SITE

- Enrésinements ou ré-enrésinements des surfaces après coupe rase
- Non gestion de peuplements feuillus (taillis sous futaie ayant évolué en futaie sur souche), déséquilibre des classes d'âges en faveur des bois moyens
- Traitement type futaie régulière pour la très grande majorité des peuplements résineux,

3 - PRINCIPES D'ACTION SPECIFIQUES

BONNE PRATIQUE

- Adaptation des choix sylvicoles aux caractéristiques stationnelles
- Protection des sols et des paysages en évitant les coupes rases dans les pentes fortes et/ou de trop grandes dimensions
- Gestion permettant une diversité des essences dans les peuplements (essences secondaires et d'accompagnement)
- Gestion des peuplements feuillus existants en futaie irrégulière permettant une diversification des strates et des essences, favorisant l'expression des caractéristiques stationnelles, sans utilisation de traitements phytosanitaires et évitant de passer par la coupe rase
- Conservation dans les peuplements des forêts du 9120 des sous-bois de houx

AU-DELA DE LA BONNE PRATIQUE

- Sylvicultures favorisant :
 - des itinéraires techniques permettant le vieillissement des peuplements jusqu'à des stades mûres et très ponctuellement, des îlots de sénescence
 - la régénération naturelle ou artificielle d'espèces autochtones dans les zones en résineux existantes
 - la conservation dans les peuplements de certains arbres morts et arbres à cavités sous réserve de la mise en place d'un dispositif national dégageant la responsabilité civile des propriétaires
 - l'organisation optimisée de la vidange des bois vis à vis du tassement des sols
 - des éclaircies suffisamment fortes et d'une périodicité adaptée pour optimiser l'éclairage au sol

AUTRES

- Information et sensibilisation des usagers
- Suivi scientifique

Les Forêts riveraines

1 - CARACTERISTIQUES ET FONCTIONNEMENT ECOLOGIQUE

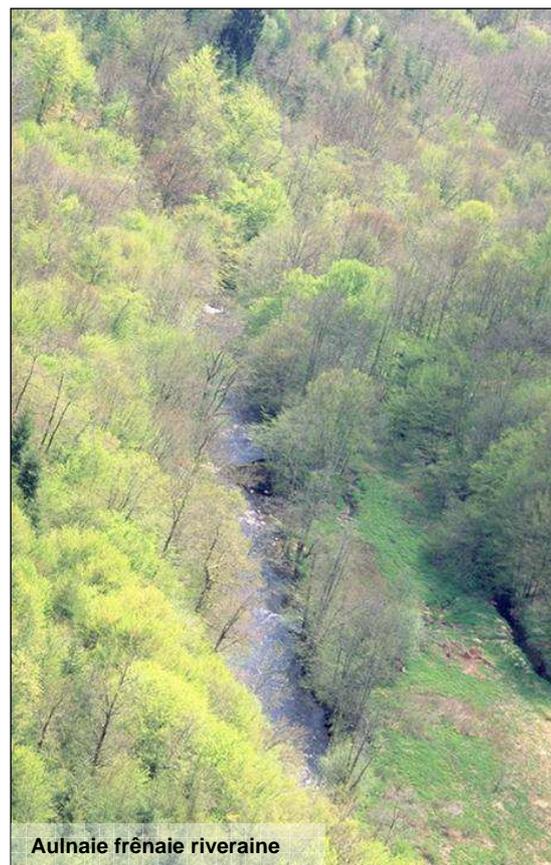
HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE CONCERNES

- **Aulnaies (- frênaies) à hautes herbes (44.3 - *91EO)**
- **Aulnaies - Frênaies de rivières à eaux rapides à Stellaire des bois sur alluvions issues de roches siliceuses (44.32 - *91EO)**
- **Aulnaies - Frênaies à Laïche espacée des petits ruisseaux (44.31 - *91EO)**

ELEMENTS DE DESCRIPTION

L'ensemble de ces forêts riveraines ou ripisylves est caractérisé par un boisement dominé par les aulnes et les frênes et par une végétation herbacée dense et très diversifiée. Les distinctions entre les différents types se font surtout en fonction de la nature des sols et du cours d'eau et de leur position par rapport à celui-ci :

- les **aulnaies - frênaies à Laïche espacée** se trouvent sur les bords immédiats des petits ruisseaux des vallons et au niveau des sources et des suintements,
- les **aulnaies - frênaies des rivières à eaux rapides**, à Stellaire des bois et Renoncules à feuilles d'Aconit se trouvent sur les bords des sections les plus en aval des ruisseaux,
- les **Aulnaies (- frênaies) à hautes herbes** se trouvent en marge des 2 précédents types et se trouvent souvent en mosaïque avec eux.



Aulnaie frênaie riveraine

INTERET ECOLOGIQUE ET PATRIMONIAL

- Ces forêts offrent une protection mécanique des berges, un ombrage des cours d'eau et des abris offerts à la faune aquatique, notamment à l'Ecrevisse Pieds blancs (inscrite à l'annexe 2 DHFF) par le chevelu racinaire des aulnes riverains,
- Elles jouent un rôle tampon pour les cours d'eau vis à vis des pollutions en provenance des bassins versants,
- Elles constituent des groupements végétaux et une flore (Impatience Ne-me-touchez-pas ...protégée en Bourgogne) rares du fait de la répartition limitée à une partie du linéaire des cours d'eau.

EXIGENCES ECOLOGIQUES

- une nappe d'eau circulante
- des apports d'éléments nutritifs par le cours d'eau

DYNAMIQUE NATURELLE, ETAT DE CONSERVATION ACTUEL ET FACTEURS D'EVOLUTION

L'ensemble de ces forêts riveraines présente une dynamique naturelle stable. Seuls les chablis ponctuels provoquent un passage temporaire à des formations ouvertes qui se referment progressivement.

Elles se présentent sous plusieurs états différents selon la nature des habitats naturels ou semi-naturels voisins ou le type de peuplement forestier :

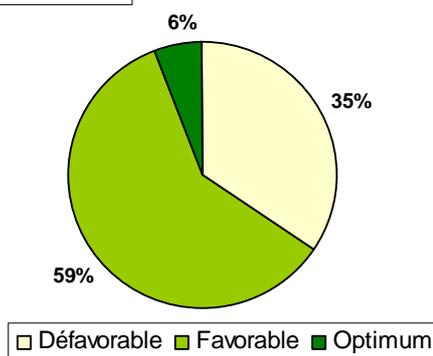
- dans les secteurs boisés en feuillus, la structure de l'habitat est optimale,

- dans les secteurs enrésinés, elles se présentent en tâches relictuelles dans les peuplements jeunes ou mal venus. Dans les peuplements âgés et/ou denses, l'habitat peut avoir complètement disparu, cela demeurant cependant réversible.

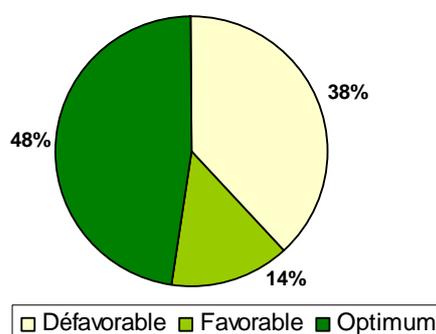
Les secteurs en friche (se distinguent par une reconquête graduelle des berges par les groupements forestiers initiaux.

Dans les secteurs prairiaux, la ripisylve est plus ou moins discontinue sur le linéaire des berges et sur des largeurs le plus souvent très réduites.

91EO* : ECG4
Indices structure



91EO* : ECG4
Indices biodiversité



Un peu moins des 2/3 des placettes de relevés des forêts riveraines ont été évaluées comme ayant un indice de structure favorable ou optimum. Concernant l'indice biodiversité, 62% des placettes et des surfaces sont dans un état favorable ou optimum.

Sur le site, cela se traduit par des forêts riveraines qui demeurent le plus souvent en feuillus, même dans un contexte très enrésiné comme sur le secteur du Haut-Folin. Cet état de conservation sera à préserver lors de l'exploitation des peuplements.

2 - ANALYSE DE L'INFLUENCE DES ACTIVITES HUMAINES

CONTEXTE ADMINISTRATIF ET REGLEMENTAIRE

- SDAGE Seine – Normandie
- Orientations régionales forestières de Bourgogne
- Arrêté de Protection de Biotope de la « Tourbière du port des Lamberts et des sources de l'Yonne »
- Site classé du Mont Preneley et des sources de l'Yonne concernant le périmètre du même nom

MENACES SUR LE SITE

- Rectification ou recalibrage des cours d'eau
- Enrésinements des bords de cours d'eau entraînant un élargissement du lit et la disparition des sous-berges provoqués par l'enracinement très superficiel des résineux dans les sols humides
- Perturbations quantitatives ou qualitatives de l'eau en provenance des bassins versants (fertilisation agricole, emploi de phytosanitaires, coupes rases forestières ...)
- Dégradations lors des travaux forestiers sur les peuplements ou sur les sols (traversées de ruisseaux, dégâts liés à l'exploitation des peuplements voisins)

PRATIQUES ACTUELLES SUR LE SITE

- Gestion très extensive des forêts feuillues riveraines
- Sylviculture intensive et travaux forestiers

3 - PRINCIPES D'ACTION SPECIFIQUES**BONNE PRATIQUE**

- Respect des sols et des peuplements lors des travaux forestiers
- Gestion des peuplements feuillus existants en futaie irrégulière permettant une diversification des strates et des essences, favorisant l'expression des caractéristiques stationnelles, sans utilisation de traitements phytosanitaires et évitant de passer par la coupe rase

AU-DELA DE LA BONNE PRATIQUE

- Conservation dans les peuplements de certains arbres morts et arbres à cavités sous réserve de la mise en place d'un dispositif national dégageant la responsabilité civile des propriétaires
- Gestion conservatoire de la bande riveraine en feuillus, remplacement des résineux existants par des essences autochtones,
- Utilisation de techniques spécifiques de sortie des bois

AUTRES

- Information et sensibilisation des usagers
- Suivi scientifique

Les Tourbières et les zones tourbeuses

1 - CARACTERISTIQUES

HABITATS OU HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE CONCERNES

- **Tourbières hautes actives quasi-naturelles (51.1-7110)**
- **Tourbières dégradées susceptibles de régénération (51.2 – 7120)**
- **Communautés à Rhynchospore blanc (54.6-7150)**
- **Habitat d'espèce du Damier de la Succise (1065)**
- **Landes humides atlantiques septentrionales à Bruyère à quatre angles (31.11-4010)**

ELEMENTS DE DESCRIPTION

Les **tourbières hautes actives** du site sont présentes en mélange avec les **tourbières dégradées susceptibles de régénération**.

Les **tourbières hautes actives** sont constituées d'une mosaïque de groupements végétaux dont l'élément dominant est la **Callunaie** composée de buttes de sphaignes coiffées par la Callune, elle-même entourée de larges touffes de Linaigrette engainée.

Les dépressions, cuvettes ou lignes d'écoulement, selon leur degré d'humidité, permettent le maintien d'espèces végétales des groupements des stades moins évolués. Ainsi, on retrouve parfois en un même lieu, les différents stades de maturité de la tourbière : des stades pionniers à la Callunaie à Linaigrette engainée, en passant par les bas-marais à Jonc acutiflore. Ces derniers sont très proches des formations végétales des prairies paratourbeuses.

Les **tourbières dégradées susceptibles de régénération** correspondent à des **Moliniaies** sur sol tourbeux plus ou moins épais, formant des touradons dans les secteurs les plus humides. Elles sont issues de l'assèchement puis de la minéralisation en surface de la tourbe.

Les **communautés à Rhynchospore blanc** se situent sur des sols de faible épaisseur, peu tourbeux et alimentés par des ruissellements d'eaux oligotrophes. On les trouve sur des surfaces restreintes, en bordure des callunaies ou au niveau des résurgences des sources aréniques.

Les **landes humides à Bruyère à quatre angles et sphaignes ne** sont présentes sur le site qu'en mélange avec la mosaïque des prairies et des tourbières hautes actives.



Tourbière du Port des Lamberts



Tourbière de Préperny



Communauté à Rhynchospore blanc



Bruyère à quatre angles

INTERET ECOLOGIQUE ET PATRIMONIAL

- une infrastructure naturelle qui contribue au soutien d'étiage et atténue l'effet des crues en stockant l'eau,
- un témoignage de la couverture végétale et du climat depuis la dernière glaciation par analyse des pollens,
- des groupements végétaux, une flore (Rossolis à feuilles rondes, Canneberges, Rhynchospore blanc, Bruyère à quatre angles, Linaigrette vaginée, Walhenbergie...protégées respectivement en France et en Bourgogne) et une faune (le Fadet des Tourbières et le Damier de la Succise, 2 papillons protégés en France et à l'annexe 2 de la DHFF pour le dernier) très spécifiques et très rares

EXIGENCES ECOLOGIQUES

- un engorgement permanent en eaux oligotrophes
- un caractère acide et oligotrophe des sols
- non - tassement des sols
- maintien de l'ouverture des milieux

DYNAMIQUE NATURELLE, ETAT DE CONSERVATION ACTUEL, ET FACTEURS D'EVOLUTION

Pour **les tourbières hautes actives**, la Callunaie à Linaigrette engainée représente le dernier stade d'évolution avant un boisement naturel très progressif (bouleaux puis chênes pédonculés), le maintien de l'engorgement en eau freinant le développement des arbres par asphyxie des racines. On notera que l'exploitation agricole ancienne très extensive (pour la fauche ou le pâturage), en modifiant même légèrement le fonctionnement hydrologique (par assainissement) et le sol (en surface), a provoqué l'accélération du boisement après abandon.

Les **tourbières dégradées susceptibles de régénération** correspondent aux cas où cette exploitation a été plus intensive et plus prolongée. Elles évoluent alors en Moliniaies qui se présentent sous 3 états différents selon le degré de perturbation :

- la moliniaie pure : état le plus dégradé avec risques accrus de boisement,
- la moliniaie à sphaigne : état correspondant a priori à une reprise d'évolution tourbeuse,
- la moliniaie tourbeuse renfermant des espèces typiques des tourbières : état le moins dégradé, en voie de restauration naturelle.

La transition entre tourbière haute active et tourbière dégradée est souvent difficile à fixer nettement sur le terrain.

Toutes les tourbières du site sont constituées par des mélanges en proportion variables de ces 2 types d'état de conservation.

La **tourbière de La Proie** est issue d'anciennes prairies ayant subi des modifications telles que le drainage et probablement un fort amendement. Ce secteur est en conséquence fortement dégradé avec le développement de Moliniaies, lié à l'assèchement et de formations à Houlque molle, lié à l'amendement. Les formations tourbeuses caractéristiques sont relictuelles, même si plusieurs espèces protégées à l'échelle régionale y sont encore localisées.

La **tourbière et les zones tourbeuses du Grand Montarnu** faisaient vraisemblablement partie du domaine agricole de la ferme en ruine des Maçons. L'abandon déjà ancien de leur usage agricole a conduit à une reprise de la dynamique tourbeuse vers des systèmes pionniers de bas marais sur les pentes de la partie nord et vers un système se rattachant aux tourbières bombées dans la partie sud. Elle est aujourd'hui en partie perturbée par une plantation d'épicéas.

La **tourbière de Préperny**, longtemps enrésinée, a fait l'objet d'un déboisement récent qui a provoqué l'explosion de la Molinie sur la plus grande partie de sa surface et se trouve aujourd'hui menacée par un boisement rapide par les Bouleaux. Seul un petit secteur très humide situé dans la partie basse, épargné par le boisement et le déboisement, a conservé des groupements caractéristiques.

La **tourbière du Port des Lamberts** a été comme les précédentes utilisée par l'agriculture. Elle a été pâturée probablement jusqu'à la seconde guerre mondiale et des rigoles de drainages y sont encore présentes et fonctionnelles. Elle conserve toutefois une importante valeur patrimoniale et des habitats en relatif bon état de conservation compte tenu de celui des autres tourbières du site. La part en moliniaie et l'extension des ligneux dénotent cependant une lente dégradation de cet état, notamment en raison du drainage.

2- ANALYSE DE L'INFLUENCE DES ACTIVITES HUMAINES

CONTEXTE ADMINISTRATIF ET REGLEMENTAIRE

- SDAGE Seine – Normandie
- Orientations régionales forestières de Bourgogne
- Arrêté de Protection de Biotope de la « Tourbière du port des Lamberts et des sources de l'Yonne »
- Site classé du Mont Preneley et des sources de l'Yonne concernant le périmètre du même nom

MENACES SUR LE SITE

- Boisement naturel ou artificiel par des résineux
- Exploitation non adaptée des résineux en place (utilisation d'engins lourds, brûlage sur place des rémanents)
- Assèchement lent par les drains existants et envahissement par la molinie et les bouleaux
- Perturbations quantitatives ou qualitatives de l'eau en provenance des bassins versants (coupes rases forestières, modification des écoulements)

PRATIQUES ACTUELLES SUR LE SITE

- les tourbières du Port des Lamberts, de Préperny et ponctuellement du Grand Montarnu ont fait ou font l'objet d'acquisitions ou de conventions ayant pour objet leur gestion conservatoire et/ou leur entretien et leur restauration. La tourbière du Ports des Lamberts a été acquis par le Conseil Général de la Nièvre dans le cadre de sa politique ENS et fait l'objet d'un plan de gestion et d'un plan d'interprétation. La tourbière de Préperny a fait l'objet d'un plan de gestion dans le cadre d'une convention aujourd'hui arrivée à son terme entre le Conservatoire des sites naturels bourguignons, le PNRM et le propriétaire. Une parcelle de moins d'un hectare de la tourbière du Grand Montarnu est la propriété de la Société Ornithologique du Bec d'Allier.
- des peuplements de résineux sont en place sur certaines parties de la tourbière du Grand Montarnu et sont laissés actuellement à l'abandon. Ils risquent un jour d'être exploités dans le cadre de l'exploitation des peuplements voisins

3- PRINCIPES D'ACTION

BONNE PRATIQUE

- pas de plantations en zone tourbeuse
- pas de drainage

AU DELA DE LA BONNE PRATIQUE

- Gestion conservatoire :
 - restauration des niveaux d'engorgement
 - maîtrise des ligneux envahissants
 - restauration par étrepages ...

AUTRES

- Information et sensibilisation des usagers (animations pédagogiques, livret d'information)
- Suivi scientifique

Les Prairies paratourbeuses

1 – CARACTERISTIQUES et FONCTIONNEMENT ECOLOGIQUE

HABITATS OU HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE CONCERNES

- Prés humides et bas marais acidiphiles atlantiques (37.312 - 6410)
- Prés humides acidiphiles atlantique amphibiens (37.312 - 6410)
- Habitat d'espèce du Damier de la Succise (1065)

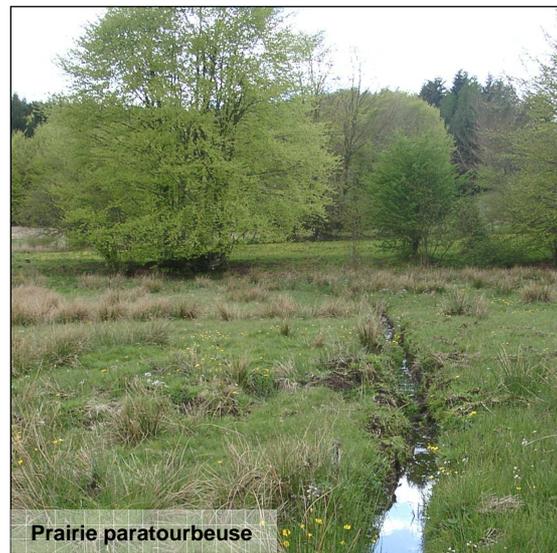
ELEMENTS DE DESCRIPTION

Les prairies paratourbeuses sont constituées d'une mosaïque de groupements végétaux :

- les **prés humides et bas marais acidiphiles atlantiques** qui comprennent la prairie à **Scorzonère humble** et à **Cirse des Anglais** qui en constitue un élément permanent, les **bas-marais à Carvi verticillé** et à **Jonc acutiflore** dans les secteurs les plus humides et les plus oligotrophes. Les prairies humides à Carvi verticillé et Jonc squarreux (non retenues par la DHFF) s'y ajoutent dans les secteurs à assèchement de surface (sur tourbe ou arène grossière).

Les **prés humides acidiphiles atlantique amphibiens**, constitué des **bas-marais à Menthe des champs** et **Carvi verticillé**, complètent la mosaïque dans les secteurs les plus humides méso oligotrophes

L'abandon des prairies paratourbeuses se caractérise par une colonisation par la Molinie bleue et donne les **friches tourbeuses et paratourbeuses**. Elles restent cependant encore suffisamment proches des prairies initiales pour justifier d'un intérêt communautaire.



Prairie paratourbeuse



Damier de la Succise

INTERET ECOLOGIQUE ET PATRIMONIAL

- un rôle de filtre naturel et de régulation de la circulation des eaux
- une grande diversité floristique : 130 espèces végétales
- des groupements végétaux, une flore (l'Arnica ... inscrite à l'annexe 5 de la DHFF, la Droséra à feuilles rondes, protégée au niveau national, la Walhenbergie, la Pédiculaire des Marais, ...protégées au niveau régional) et une faune (un papillon de l'annexe 2 DHFF : le Damier de la Succise) spécifiques et rares.

EXIGENCES ECOLOGIQUES

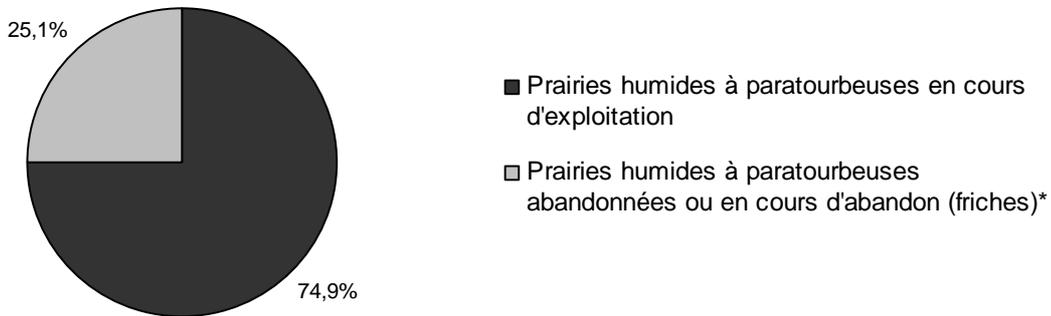
- un niveau d'eau proche de la surface du sol en permanence
- un caractère oligotrophe et acide des sols et des eaux
- maintien d'un usage agricole extensif

DYNAMIQUE NATURELLE, ETAT DE CONSERVATION ACTUEL, ET FACTEURS D'EVOLUTION

Les prairies paratourbeuses sont des habitats semi-naturels résultant d'un équilibre entre des processus naturels et des pratiques agricoles extensives traditionnelles.

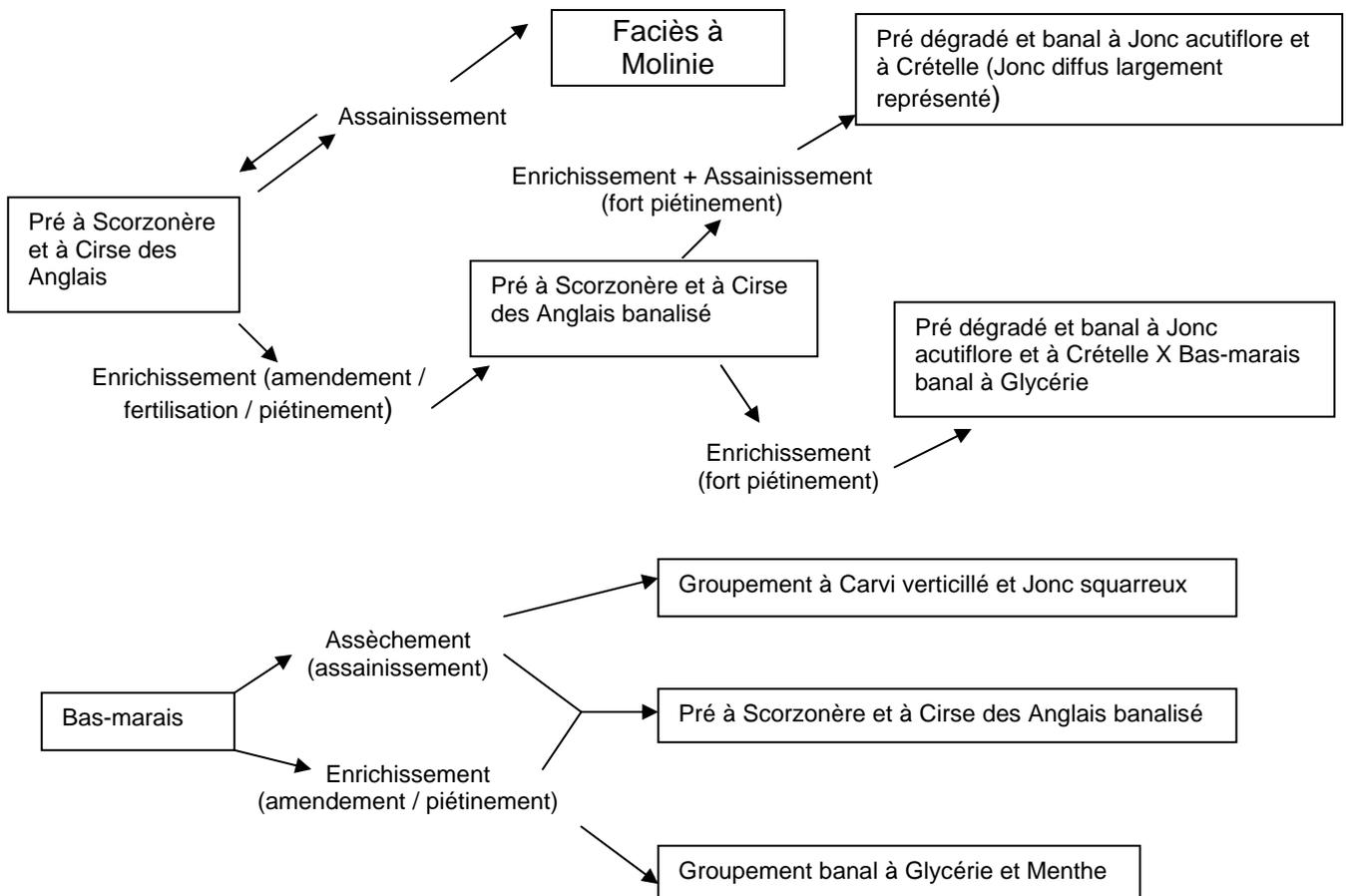
Les évolutions liées au facteur humain se font selon 2 axes apparemment contradictoires liés aux difficultés d'exploitation et à leur faible valeur agronomique :

- **un abandon significatif**, le nombre d'exploitants agricoles proches de la retraite et la difficulté des installations faisant craindre la poursuite voire l'accélération de ce phénomène.



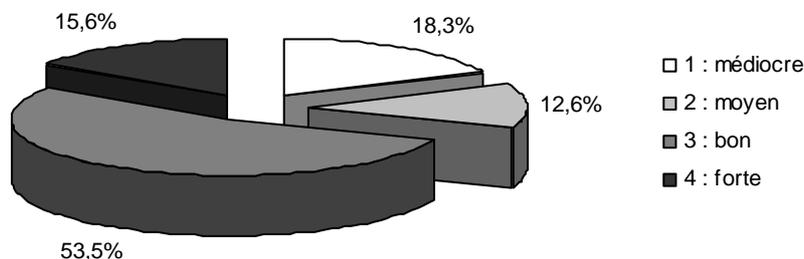
Cette déprise conduit à différents faciès qui dépendent étroitement de l'historique des pratiques agricoles, avec une tendance générale au développement d'une Moliniaie et un boisement progressif par les Bouleaux et les Saules, accompagné d'un appauvrissement de la diversité floristique. Certaines montrent cependant une reprise de la dynamique tourbeuse et seront alors classées avec les tourbières. D'autres sont considérées comme « eutrophes » et si elles restent humides, ce sont les plus dégradées.

- **une intensification des parcelles restant exploitées**, pour tenter de mieux les valoriser (les efforts financiers et humains investis étant souvent peu en rapport avec les résultats obtenus). Les 2 schémas suivants montrent les relations entre l'intensification des pratiques agricoles et l'évolution des prairies :



L'état de conservation de la richesse floristique correspond à la diversité des habitats et à la présence d'espèces remarquables sur les parcelles. Il est déterminé par le calcul de **notes patrimoniales** affectées à chaque parcelle prenant en compte différents critères (voir annexe « méthodes d'évaluation »).

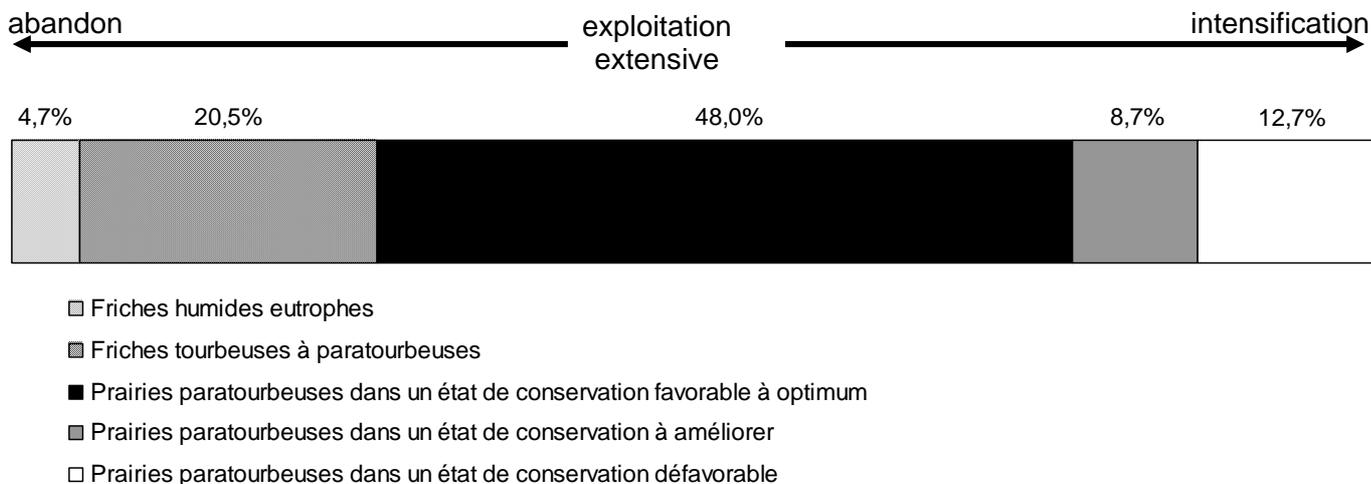
L'état de conservation actuel de ces prairies paratourbeuses en cours d'exploitation varie selon le degré d'artificialisation. L'enrichissement demeure le principal facteur de banalisation, son effet étant aggravé par l'assèchement par assainissement des parcelles.



Classes de valeur patrimoniale des prairies du site

Près de 69,1%, des prairies paratourbeuses exploitées peuvent donc être considérées comme dans un état de conservation favorable dont 15,6 % très favorable à condition d'y maintenir la gestion actuelle, 12,6% dans un état de conservation acceptable pouvant faire l'objet d'une adaptation de leur gestion et 18,3% dans un état qui nécessiterait une restauration plus ou moins importante.

SYNTHESE :



2- ANALYSE DE L'INFLUENCE DES ACTIVITES HUMAINES

CONTEXTE ADMINISTRATIF ET REGLEMENTAIRE DU SITE

- SDAGE Seine Normandie
- Arrêté de Protection de Biotope de la « Tourbière du port des Lamberts et des sources de l'Yonne »
- Site classé du Mont Preneley et des sources de l'Yonne concernant le périmètre du même nom

MENACES SUR LE SITE

- Déprise agricole conduisant à l'embroussaillage puis au boisement naturel
- Intensification des pratiques sur les parcelles par :
 - assainissement provoquant l'assèchement
 - épandage de matières fertilisantes
 - chargement animal trop important et trop précoce
 - traitements phytosanitaires
- Boisement ou culture de sapins de Noël remplaçant l'exploitation en prairie
- Dégradation par création de plans d'eau remplaçant les prairies
- Perturbations quantitatives ou qualitatives de l'eau en provenance des bassins versants (intensification des pratiques agricoles, utilisation de phytosanitaires, coupes rases forestières ...)

PRATIQUES ACTUELLES SUR LE SITE

- 3/4 des surfaces en prairies paratourbeuses sont encore en exploitation
- la répartition des prairies dans les différentes classes de valeur patrimoniale est directement liée à la nature des pratiques sur ces prairies. cf. paragraphe "état de conservation".

3- PRINCIPES D'ACTION SPECIFIQUE

BONNE PRATIQUE

- Fauche vers le 30 juin lorsqu'elle est maintenue
- Amendement calcique
- Fertilisation moyenne 30-40-40
- Pâturage à partir du 1^{er} mai
- « Bonnes pratiques agricoles constatées en Bourgogne » et bonnes pratiques définies pour les mesures agri-environnementales

AU DELA DE LA BONNE PRATIQUE

- maintien des pratiques agricoles très extensives : absence d'amendements, de traitements phytosanitaires et de travail du sol, assainissement nul ou limité (rigoles) et raisonné (épargner les bas-marais), chargement instantané faible et tardif (2 UGB/ha maximum au printemps), soutien à la fauche tardive (bénéfique à la flore et à la faune et pour la restauration des parcelles dégradées)
- reprise durable des prairies paratourbeuses récemment abandonnées ou des friches
- restauration des niveaux d'engorgement : arrêt d'entretien des gros fossés d'assainissement, rebouchages éventuels, partiels ou totaux, remplacement des fossés par des rigoles

AUTRES

- Information et sensibilisation des usagers (animations pédagogiques, livret d'information)
- Suivi scientifique

Les Prairies de fauche sur sols sains

1 - CARACTERISTIQUES

HABITATS OU HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE CONCERNES

- Pelouses sub-atlantiques à Nard raide et apparentées (35.1-6230)
- Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes mésohygrophiles (38.23 - 6510-4)
- Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes eutrophiques (38.22 - 6510-7)

ELEMENTS DE DESCRIPTION

Elles sont constituées d'une mosaïque de plusieurs groupements prairiaux plus ou moins imbriqués selon les conditions de sols (richesse, fraîcheur) et d'usage.

La **Pelouse à Nard raide** présente une structure marquée par des touffes peu élevées de graminées (fétuques, nard) et des petites plantes à tiges couchées (Polygale à feuilles de serpolet). Elle se développe sur les sols les plus pauvres (à arène superficielle).

Les **Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes mésohygrophiles** sont constituées par un groupement à Renouée bistorte et Avoine dorée. Elles présentent une structure prairiale élevée dense typique, riche en graminées sociales.

Les **Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes eutrophiques** sont constituées sur le site par un groupement à Grande Berce et Brome mou, qui se développe dans les conditions les plus riches (bas de pente) et forme un tapis dense et élevé de graminées à forte valeur fourragère (Avoine élevée, Pâturin).



Pelouse à Nard raide



Prairie de fauche mésophile submontagnarde

INTERET ECOLOGIQUE ET PATRIMONIAL

- une grande diversité floristique et une originalité liée au caractère oligotrophe
- un régime de fauche en raréfaction
- un rôle de zone tampon pour les milieux humides situés dans les fonds de vallons

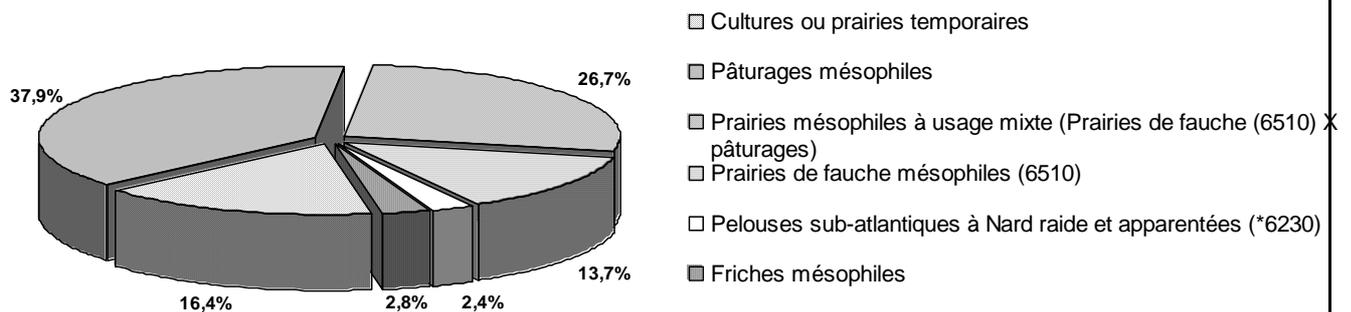
EXIGENCES ECOLOGIQUES

- maintien du niveau de richesses des sols propre à chacune de ces pelouses ou prairies
- un régime de fauche suivi ou non d'un pâturage très extensif

DYNAMIQUE NATURELLE, ETAT DE CONSERVATION ACTUEL, ET FACTEURS D'EVOLUTION

Les prairies saines sont des habitats semi-naturels résultant d'un équilibre entre des processus naturels et des pratiques agricoles extensives traditionnelles (fauche et / ou chargements animaux faibles). L'évolution de ces pratiques (intensification) conduit à une dérive des groupements originaux :

- l'abandon de l'activité pastorale conduit à un enrichissement et à des stades pré-forestiers puis forestiers
- l'abandon de la fauche pour le pâturage, couplé à des forts chargements animaux conduit à des groupements plus banals de prairies piétinées
- le retournement de ces prairies ayant pour conséquence évidente la disparition des habitats. Cet état est cependant réversible en moins de 10 ans quand les pratiques sont extensives (fertilisation nulle ou modérée, fauche annuelle)



2- ANALYSE DE L'INFLUENCE DES ACTIVITES HUMAINES

CONTEXTE ADMINISTRATIF ET REGLEMENTAIRE

- SDAGE Seine Normandie
- Arrêté de Protection de Biotope de la « Tourbière du port des Lamberts et des sources de l'Yonne »
- Site classé du Mont Preneley et des sources de l'Yonne concernant le périmètre du même nom

MENACES SUR LE SITE

- Abandon de l'exploitation agricole et conversion éventuelle en plantation de résineux
- Conversion en pâturage
- Retournements

PRATIQUES ACTUELLES SUR LE SITE

- Moins de 3% de friches
- Prédominance du pâturage ou des usages mixtes
- Pratique de la fauche conditionnée par la conduite de l'exploitation agricole et les choix techniques d'approvisionnement en fourrage

3- PRINCIPES D'ACTION

BONNE PRATIQUE

- Fauche annuelle
- Fertilisation moyenne 100 -60-60 (NPK)
- Programme d'action des zones vulnérables du département
- « Bonnes pratiques agricoles constatées en Bourgogne »

AU DELA DE LA BONNE PRATIQUE

- Pratiques agricoles extensives adaptées aux caractéristiques de chacun des groupements :
 - pas de fertilisation sur les Pelouses à Nard et plus généralement sur des sols à arène superficielle (de même sur les prairies saines associées aux prairies paratourbeuses sur une même parcelle)
 - limitation de la fertilisation pour les autres prairies

AUTRES

- Information et sensibilisation des usagers
- Suivi scientifique

Les Pelouses amphibies

1 - CARACTERISTIQUES

HABITATS OU HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE CONCERNES

- Pelouses à Littorelles (21.311-3110).
- Habitat d'espèce du Flûteau nageant (1831)

ELEMENTS DE DESCRIPTION

Cet habitat est constitué par la végétation des berges exondées sableuses des bords de l'étang de Préperny. Il se présente sous la forme d'un gazon peu stratifié d'herbes très peu élevées. Cette végétation se distingue notamment par son caractère amphibie et sa pauvreté en espèces, les communautés végétales pouvant être réduite aux populations de Littorelles.

C'est également dans cet étang que se développe sur le site le **Flûteau nageant**.



Littorelle à une fleur



Flûteau nageant

INTERET ECOLOGIQUE ET PATRIMONIAL

- des groupements végétaux et une flore (Flûteau nageant, Littorelle à une fleur et Isoète des Lacs respectivement protégés et menacés au niveau national) relictuels, très rares et hautement spécialisé à leurs conditions de milieux, aux surfaces réduites sur le site aux bordures de l'étang de Préperny.

EXIGENCES ECOLOGIQUES

- un caractère acide et oligotrophe des eaux
- une alternance d'immersions et d'exondations des berges
- un éclaircissement suffisant des berges

DYNAMIQUE NATURELLE, ETAT DE CONSERVATION ACTUEL, ET FACTEURS D'EVOLUTION

La stabilité de cet habitat est garantie par **les exondations estivales**, dues à l'évaporation, qui amènent périodiquement à une régression de la couverture végétale et constituent des conditions très contraignantes pour la végétation peu adaptée.

L'arrêt des exondations estivales, provoquerait à terme le remplacement par des groupements végétaux plus banals composés de plantes aquatiques flottantes ou nageantes adaptées à ces nouvelles conditions.

Un enrichissement de l'eau favoriserait la concurrence par les Potamots, les Rubaniers ou les Callitriches, précédant la disparition de l'habitat. Les autres facteurs de régression particuliers au Flûteau nageant sont mal connus

Sur le site, la fuite existant actuellement au niveau de la digue permet les exondations estivales nécessaires à **l'expression de l'habitat dans un état optimum**, et notamment le bouclage complet du cycle biologique (floraison, fructification). **Il occupe en été une surface de presque un demi hectare**, comptant plusieurs milliers d'individus de Littorelles et de Flûteau nageant.

2- ANALYSE DE L'INFLUENCE DES ACTIVITES HUMAINES

MESURES DE CONSERVATION EN VIGUEUR

- Vidanges d'étang encadrées par la Loi sur l'eau

MENACES SUR LE SITE

- Destruction physique des habitats causés par le piétinement
- Rétablissement du remplissage estival de l'étang et stabilisation des niveaux d'eau
- Envasement naturel très progressif des grèves sableuses
- Perturbations qualitatives des apports d'eau par enrichissement

PRATIQUES ACTUELLES SUR LE SITE

- Pêche de loisir
- Fréquentation touristique pédestre

3- PRINCIPES D'ACTION

BONNE PRATIQUE

AU DELA DE LA BONNE PRATIQUE

- Gestion conservatoire de l'étang par :
 - la gestion de la fréquentation
 - le rajeunissement si besoin des grèves sableuses
 - le contrôle des niveaux d'eau de l'étang préservant les exondations estivales
 - le contrôle si besoin des végétaux aquatiques concurrents par fauche en fin de période végétative estivale
 - le contrôle si besoin du boisement des berges

AUTRES

- Information et sensibilisation des usagers (panneaux d'information sur les secteurs sensibles)
- Suivi scientifique

2. PROGRAMMES D' ACTIONS

2.1 Objectifs

Conformément aux exigences de la Directive "Habitats, Faune, Flore", l'objectif principal est le :

Maintien ou rétablissement des habitats et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable

Cet objectif se décline sur l'ensemble du site par entités de conservation et de gestion ou transversalement (lorsque toutes les entités sont concernées). Il s'applique aux surfaces incluses dans le périmètre du site et concerne :

- les habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire ;
- les habitats présentant un intérêt fonctionnel pour la conservation des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

Il comprend deux grands types de modalités :

- préservation du patrimoine en pérennisant ou confortant la situation actuelle ;
- restauration des habitats dégradés.

Il ne concerne pas les zones artificialisées (bâti, infrastructures routières, zones urbanisées, ...).

On distinguera donc dans la suite des **objectifs transversaux** s'appliquant à l'ensemble du site et des **objectifs spatialisés** portant spécifiquement sur des ECG définies incluses dans le périmètre du site.

2.1.1/ Objectifs prioritaires du site

Ces objectifs concernent les habitats et les habitats d'espèces qui ont motivé sa proposition pour le Réseau Natura 2000 et sont considérés comme déterminants pour le patrimoine naturel du site et son fonctionnement.

C'est la mise en œuvre de l'ensemble des objectifs spatialisés et transversaux qui permettra de remplir ces objectifs prioritaires.

**Préservation des tourbières et autres habitats
non gérés des zones humides**

**Préservation des habitats forestiers : expérimenter et modéliser une
sylviculture du feuillu de qualité**

2.1.2/ Objectifs spatialisés par entités de gestion

Les objectifs spatialisés sont définis à partir des différentes entités de conservation et de gestion établies dans le chapitre précédent. Ils ne portent que sur des surfaces incluses dans le site. Ils précisent les objectifs généraux, notamment sur la conservation et la gestion in situ des habitats et habitats d'espèces.

Les Cours d'eau

- Maintien ou restauration des caractéristiques physiques et écologiques (lit et berges) des habitats de l'Ecrevisse Pieds blancs et du Chabot de rivière
- Maintien ou restauration d'apports d'eau en provenance des zones d'alimentation, de l'amont des cours d'eau ou des étangs, adaptés et suffisants en qualité et en quantité

Les Forêts humides et tourbeuses

- Maintien d'une couverture boisée permanente dont la composition et la structure permettent l'expression de la biodiversité caractéristique de l'habitat
- Préservation de la flore herbacée sensible des boisements situés en environnement prairial
- Conservation de l'engorgement et maintien des apports d'eau en provenance des zones d'alimentation

Les Forêts feuillues de versants et de bas de pente

- Maintien ou restauration d'une couverture boisée dont la structure et la composition permettent l'expression de la biodiversité caractéristique des différents habitats
- Conservation de la structure et du niveau d'humidité des sols
- Restauration des peuplements enrésinés vers les peuplements caractéristiques de l'habitat

Les Forêts riveraines

- Maintien d'une couverture boisée permanente dont la composition et la structure permettent l'expression de la biodiversité caractéristique de l'habitat
- Conservation de l'engorgement et maintien des apports d'eau en provenance des zones d'alimentation

Les Tourbières et zones tourbeuses

- Maintien ou restauration de la mosaïque d'habitats et des différents stades de la dynamique des tourbières
- Maintien ou restauration des niveaux d'acidité, d'oligotrophie et d'engorgement en eau des sols compatibles avec la pérennité des systèmes tourbeux
- Maintien d'apports d'eau en provenance des zones d'alimentation du site suffisants en quantité et en qualité
- Maintien de l'ouverture des milieux et d'un équilibre entre surfaces non boisées et boisées (forêts tourbeuses) permettant l'expression de la biodiversité caractéristique de l'habitat

Les Prairies paratourbeuses

- Maintien ou restauration d'une structure prairiale riche et diversifiée permettant l'expression de la biodiversité caractéristique des prairies paratourbeuses
- Maintien ou restauration des niveaux d'acidité, d'oligotrophie et d'engorgement en eau des sols compatibles avec la pérennité des systèmes paratourbeux
- Maintien d'apports d'eau en provenance des zones d'alimentation suffisants en quantité et en qualité
- Maintien de l'habitat du Damier de la Succise

Les Prairies de fauche sur sols sains

- Maintien ou restauration d'une structure prairiale riche et diversifiée permettant l'expression pérenne de la biodiversité caractéristique des prairies de fauche sur sols sains

Les Pelouses amphibies

- Maintien des exondations saisonnières garantant de la pérennité de l'habitat
- Maintien du caractère acide et oligotrophe des eaux de l'étang de Préperny
- Maintien de l'éclaircissement des berges
- Préservation de la flore sensible située à proximité de zones de fréquentation touristique
- Préservation la population de Flûteau nageant vis à vis de la végétation aquatique concurrente

2.1.3/ Objectifs transversaux

On peut distinguer deux types d'objectifs transversaux :

- ceux qui concernent le fonctionnement intégré du site :

Conservation des caractères hydrodynamiques, quantitatifs et qualitatifs de la ressource en eau, nécessaires au fonctionnement du site

- ceux qui ont une portée générale :

Expérimentation et promotion des techniques de restauration d'habitats ou d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire

Mise en cohérence des politiques publiques et des programmes collectifs visant à la conservation de l'intérêt communautaire du site

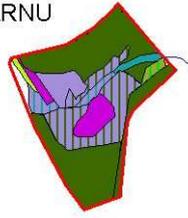
Sensibilisation et information des acteurs, usagers et habitants sur la conservation des habitats ou habitats d'espèce d'intérêt communautaire du site

Amélioration des connaissances sur les habitats et les espèces du site

Mise en place d'un suivi de l'évolution de l'état de conservation pour chaque entité de gestion

OBJECTIFS ET ENTITES DE GESTION

GRAND MONTARNU



HAUT FOLIN

MONT PRENELEY

-  Limites du site Natura 2000

-  ECG1xECG4 : maintenir ou restaurer les cours d'eau à Ecrevisses Pieds blancs et Chabots de rivière et les forêts riveraines
-  ECG2 : maintenir ou restaurer les forêts humides et tourbeuses
-  ECG3 : maintenir ou restaurer les forêts de versants et de bas de pente
 -  ECG3a : maintenir ou restaurer les hêtraies - chênaies collinéennes acidiclives
 -  ECG3hx : maintenir ou restaurer les hêtraies - chênaies collinéennes à houx
 -  ECG3ma : maintenir ou restaurer les hêtraies montagnardes acidiclives
 -  ECG3mhx : maintenir ou restaurer les hêtraies montagnardes à houx

-  ECG5 : maintenir ou restaurer les tourbières et les zones tourbeuses
-  ECG6 : maintenir ou restaurer les mosaïques des prairies paratourbeuses
-  ECG7 : maintenir ou restaurer les prairies de fauche sur sols sains
-  ECG8 : maintenir ou restaurer les pelouses amphibies
-  Intérêt fonctionnel uniquement

-  réseau hydrographique

500 0 500 1000 Mètres



2.2.4/ Fiches synthétiques des mesures par entités de gestion

Ces fiches **font le lien entre les objectifs et les mesures**. Elles peuvent constituer une suite aux fiches synthétiques terminant l'état des lieux.

Elles présentent les stratégies d'intervention ainsi que les mesures applicables par entités de gestion. Plusieurs types de mesures y sont distingués :

- les **mesures de base** : ce sont les mesures qui permettront principalement d'atteindre les objectifs de maintien ou de restauration spécifiques de chaque entités de gestion. Elles constituent **les mesures obligatoires par habitat concerné des Contrats d'agriculture durable situés pour tout ou partie dans le site Natura 2000**.

- les **mesures complémentaires** : mesures dont la contractualisation est conditionnée à celle des mesures de base concernées de l'entité de gestion concernée. Cette catégorie ne concerne que la mesure 21.

- les **mesures transversales** : elles correspondent à la mise en œuvre des objectifs transversaux.

Pour les habitats fonctionnels, sur lesquels l'objectif est de conserver ou de restaurer les caractères hydrodynamiques qualitatifs et quantitatifs de la ressource en eau nécessaires au fonctionnement du site, on se réfère à la fiche synthétique des mesures de l'entité de gestion concernée.

Par exemple, pour une parcelle en aulnaie marécageuse traversée par un ruisseau, on se réfère à la fiche « ECG1 : conserver ou restaurer les cours d'eau à Ecrevisses, Chabots, Lamproies de Planer et les forêts riveraines linéaires ».

Maintenance et restauration des Cours d'eau à Ecrevisses pieds blancs et Chabots

● RAPPEL DES OBJECTIFS

- Maintien ou restauration des caractéristiques physiques et écologiques des habitats de l'Ecrevisse à pieds blancs et du Chabot de rivière.
- Maintien ou restauration d'apports d'eau en provenance des zones d'alimentation, de l'amont des cours d'eau ou des étangs, adaptés et suffisant en qualité et en quantité.
- Préservation ou restauration de la structure du lit et des berges lorsqu'il y a nécessité de travaux sur les cours d'eau en forêt ou en prairie.
- Soutien ou rétablissement des populations d'Ecrevisses à pieds blancs.

● STRATEGIES D'INTERVENTION :

La démarche vise à adapter les pratiques des différents acteurs concernés par les cours d'eau de façon à prendre en compte la fragilité des berges et du lit, la préservation de la qualité de l'eau et la présence d'espèces patrimoniales sensibles.

✓ en proposant des **contrats Natura 2000** permettant :

- la **compensation des éventuels surcoûts de gestion** imputables à des prestations de service allant au-delà de la bonne pratique,
- le **financement des prestations de service** spécifiquement destinées à conserver ou à restaurer des habitats ou des espèces d'intérêt communautaire **et non productrices de revenus**.

✓ en rendant obligatoire l'intégration de mesure agri-environnementales adaptées dans les **Contrats d'Agriculture Durable** signés dans le périmètre du site.

● CHOIX DES MESURES

Les **Mesures 1 « Aménager des franchissements permanents de ruisseaux pour les engins motorisés » 2 « Mettre à disposition des systèmes amovibles de franchissements de cours d'eau »** ont pour but **de préserver et de restaurer la qualité physico-chimique** du ruisseau.

La **Mesure 3 «Préserver les berges et les habitats de l'Ecrevisse à pieds blancs et du Chabot de rivière – Préserver les berges et la ripisylve en secteur prairial »**, est destinée aux acteurs agricoles et aux propriétaires de parcelles ouvertes ou en friches en bordure de ruisseau.

La **Mesure 5 « Compléter les connaissances sur les habitats de l'Ecrevisse à pieds blancs et du Chabot de rivière »** a pour but de mieux connaître les populations de ces espèces afin d'en ajuster au mieux la gestion.

La **Mesure 4 « Etudier la faisabilité et les incidences de la reconnexion amont/aval de la digue de l'ancien étang du Port des Lamberts »** permettra d'envisager les conséquences d'une disparition programmée ou accidentelle de la digue et d'en évaluer les conséquences sur la population d'écrevisses Pieds blancs mais aussi sur la tourbière située en amont.

● LISTE DES MESURES

Mesures de base

Mesures contractuelles (Contrat Natura 2000 ou CAD)

- 1-Préserver les berges et les habitats de l'Ecrevisse à pieds blancs et du Chabot de rivière** - Aménager des franchissements permanents de ruisseaux pour les engins motorisés
- 2- Préserver les berges et les habitats de l'Ecrevisse à pieds blancs et du Chabot de rivière** - Mettre à disposition des systèmes amovibles de franchissements de cours d'eau
- 3- Préserver les berges et les habitats de l'Ecrevisse à pieds blancs et du Chabot de rivière** - Préserver les berges et la ripisylve en secteur prairial

Mesures d'accompagnement

- 4- Etudier la faisabilité et les incidences de la reconnexion amont/aval de la digue de l'ancien étang du Port des Lamberts**
- 5- Compléter les connaissances sur les habitats de l'Ecrevisse à pieds blancs et du Chabot de rivière**

Maintien et restauration des Forêts humides et tourbeuses

● **RAPPEL DES OBJECTIFS**

- Maintien d'une couverture boisée permanente dont la composition et la structure permettent l'expression de la biodiversité caractéristique de l'habitat
- Préservation de la flore herbacée sensible des boisements situés en environnement prairial
- Conservation de l'engorgement et maintien des apports d'eau en provenance des zones d'alimentation

● **STRATEGIES D'INTERVENTION :**

La démarche vise à maintenir, adapter ou modifier les pratiques entrant dans la gestion actuelle des forêts tourbeuses. Ces forêts, essentiellement composées par des bouleaux pubescents et ne font pas l'objet d'une gestion sylvicole sur le site. Elles ont parfois été enrésinées lorsqu'elles étaient incluses dans des unités de gestion sylvicoles de grande surface.

La démarche vise à promouvoir une gestion conservatoire contractuelle et/ou une maîtrise foncière de ces forêts et des habitats qui leurs sont associés en proposant des **contrats Natura 2000** permettant le financement des prestations de service spécifiquement destinées à conserver ou à restaurer des habitats ou des espèces d'intérêt communautaire et non productrices de revenus.

Ces forêts pourront constituer une localisation préférentielle pour l'**AIF à caractère protecteur, environnemental et social « Création d'îlots de biodiversité »** (sous réserve).

● **CHOIX DES MESURES**

La Mesure 6 « Gérer les forêts tourbeuses de façon adaptée – Elimination des régénérations résineuses et/ou non intervention sylvicole » constitue la mesure de base pour assurer le maintien de l'habitat dans un état de conservation favorable.

La Mesure 7 « Restaurer une forêt tourbeuse - Remplacer les peuplements allochtones par un cortège d'essences feuillues » permettra la restauration des faciès enrésinés, en priorité lorsqu'il sont en continuité avec des tourbières hautes actives.

La Mesure 8 « Acquérir la maîtrise du foncier ou de la gestion d'habitats à haute valeur patrimoniale » est réservée aux habitats à haute valeur patrimoniale où des conventions de gestion ne peuvent être signées.

● **LISTE DES MESURES**

Mesures contractuelles (Contrat Natura 2000)

6- Gérer les forêts tourbeuses de façon adaptée – Elimination des régénérations résineuses et/ou non intervention sylvicole

7 - Restaurer une forêt tourbeuse - Remplacer les peuplements allochtones par un cortège d'essences feuillues

Mesure d'accompagnement

8- Acquérir la maîtrise du foncier ou de gestion d'habitats à haute valeur patrimoniale

Maintenance et restauration des Forêts de versants et de bas de pente d'intérêt communautaire

● RAPPEL DES OBJECTIFS :

- Maintien ou restauration d'une couverture boisée permanente dont la composition et la structure permettent l'expression de la biodiversité caractéristique des différents habitats.
- Restauration des peuplements enrésinés vers les peuplements caractéristiques des différents habitats
- Conservation de la structure et du niveau d'humidité des sols

● STRATEGIES D'INTERVENTION :

Dans le cadre d'un objectif de production avéré, la démarche vise à inciter les gestionnaires forestiers à améliorer la structure et la capacité d'accueil de ces habitats dans leurs pratiques de gestion quotidiennes :

- ✓ en proposant des **contrats Natura 2000** permettant :
 - la compensation des éventuels surcoûts de gestion imputables à des prestations de service allant au-delà de la bonne pratique,
 - le financement des prestations de service spécifiquement destinées à conserver ou à restaurer des habitats ou des espèces d'intérêt communautaire et non productrices de revenus.
- ✓ en conditionnant l'attribution des **aides à l'investissement forestier (AIF)** à la prise en compte des objectifs de conservation dans les projets d'aménagements.

En zone Natura 2000 les taux d'aides seront majorés de 10% (+10% éventuellement cumulables en zone Objectif 2).

● CHOIX DES MESURES

La **Mesure 10** « Améliorer la structure des forêts feuillues de versants et de bas de pente – Conversion des futaies sur souche et taillis sous futaie en futaies régulières ou irrégulières » constitue la mesure de base pour les **peuplements toujours boisés en feuillus**. En l'absence de tiges d'avenir, les scénarios 1 et 2 sont les plus adaptés du point de vue sylvicole mais conviennent du point de vue des objectifs « Natura 2000 ». Le scénario 3 ne peut s'appliquer qu'aux peuplements comportant des tiges d'avenir. Elle est complétée par la mesure **11** « Améliorer la structure des forêts feuillues sur versants et bas de pente : conversion des taillis en futaies régulières ou irrégulières ».

Lorsque le boisement concerné est traversé ou longe un écoulement ou un cours d'eau, les **Mesures 13 ou 14** la complète obligatoirement.

La **Mesure 12** « Restaurer une forêt feuillue de versants et de bas de pente : remplacement progressif d'une futaie résineuse par une futaie feuillue » concerne des secteurs enrésinés, du jeune peuplement au peuplement mûre.

La Mesure 9 « Améliorer la capacité d'accueil des habitats forestiers – Vieillessement et maintien des arbres morts concerne les habitats en place ou enrésinés » concerne les habitats en place ou enrésinés. Elle ne pourra être prise qu'en complément des mesures 10 ou 12.

CLE POUR LE CHOIX DES MESURES

Peuplement feuillus → mesures 10 ou 11

- ☛ Taillis d'essences caractéristiques avec réserves → **mesure 10**
 - ☛ Conversion progressive vers futaie irrégulière → **scénario 1**
 - ☛ Conversion progressive vers futaie régulière :
 - ☛ Par ouverture de trouées (FR par parquets) → **scénario 2**
 - ☛ Par balivage ou éclaircie par le haut → **scénario 3**
- ☛ Taillis simple → **mesure 11**
 - ☛ Si essences caractéristiques → amélioration de la structure (= conversion vers futaie) → **scénario 1**
 - ☛ Si pas essences caractéristiques → amélioration de la composition dendrologique (= transformation progressive) → **scénario 2**

Peuplement résineux (futaie) → mesures 12

- ☛ Futaie régulière à GB
 - ☛ Régénération par parquets (= traitement régulier par parquet) → **scénario 1**
 - ☛ Traitement irrégulier → **scénario 2**
 - ☛ Par ouverture de trouées (FR par parquets) → **scénario 2**
 - ☛ Par balivage ou éclaircie par le haut → **scénario 3**
- ☛ Futaie régulière à PB / BM
 - ☛ Traitement régulier → **scénario 1**
 - ☛ Traitement d'irrégularisation → **scénario 2**
- ☛ Très jeunes plantations résineuses

● LISTE DES MESURES

Mesures contractuelles (Contrat Natura 2000) et incitatives (AIF)

Mesures de base

10- Améliorer la structure des forêts feuillues sur versants et bas de pente : conversion des futaies sur souche et taillis sous futaie en futaies régulières ou irrégulières

11- Améliorer la structure des forêts feuillues sur versants et bas de pente : conversion des taillis en futaies régulières ou irrégulières

12- Restaurer une forêt feuillue sur versants et bas de pente : remplacement progressif d'une futaie résineuse par une futaie feuillue

Mesure optionnelle

9- Améliorer la capacité d'accueil des habitats forestiers : vieillissement et nécromasse

Maintenance et restauration des Forêts de Frênes et d'Aulnes des sources, ruisselets et ruisseaux

● RAPPEL DES OBJECTIFS

- Maintien d'une couverture boisée permanente dont la composition et la structure permettent l'expression de la biodiversité caractéristique de l'habitat
- Conservation de l'engorgement et maintien des apports d'eau en provenance des zones d'alimentation

● STRATEGIES D'INTERVENTION :

La démarche vise à maintenir, adapter ou modifier les pratiques entrant dans la gestion actuelle des forêts riveraines. Les axes principaux concernent **le maintien ou la restauration d'une vocation feuillue** des peuplements et la prise en compte du caractère humide des sols.

Il s'agira donc d'inciter les propriétaires et gestionnaires forestiers à adapter leur gestion des forêts riveraines :

- ✓ en proposant des **contrats Natura 2000** permettant le financement des prestations de service spécifiquement destinées à conserver ou à restaurer des habitats ou des espèces d'intérêt communautaire et non productrices de revenus.
- ✓ en conditionnant l'attribution des **aides à l'investissement forestier (AIF)** à la prise en compte des objectifs de conservation dans les projets d'aménagements.

En zone Natura 2000 les taux d'aides seront majorés de 10% (+10% éventuellement cumulables en zone Objectif 2).

● CHOIX DES MESURES

Les **Mesures 13 « Restaurer une forêt riveraine feuillue : remplacer les peuplements allochtones de bordure par un cortège d'essences feuillues caractéristiques »** et **14 « Gérer les forêts riveraines de façon adaptée : non intervention et/ou irrégularisation pieds à pieds »** constituent les mesures principales permettant de remplir les objectifs concernant cet habitat. La **Mesure 13** concerne les habitats dégradés par enrésinement, la **Mesure 14**, les habitats en place. Le scénario 2 de la mesure 14 concerne plus particulièrement des forêts riveraines en continuité avec des peuplements forestiers.

La **Mesure 3 « Préserver les berges et les cours d'eau en secteur prairial »** est destinée aux acteurs agricoles.

● LISTE DES MESURES

Mesures de base

Mesures contractuelles (CAD ou Contrat Natura 2000) et incitatives (AIF)

3- Préserver les berges et les cours d'eau en secteur prairial

13- Restaurer une forêt riveraine feuillue : remplacer les peuplements allochtones de bordure par un cortège d'essences feuillues caractéristiques

14- Gérer les forêts riveraines de façon adaptée : non intervention et/ou irrégularisation pieds à pieds »

Maintien et restauration des Tourbières et zones tourbeuses

● RAPPEL DES OBJECTIFS

- Maintien ou restauration de la mosaïque d'habitats et des différents stades de la dynamique des tourbières
- Maintien ou restauration des niveaux d'acidité, d'oligotrophie et d'engorgement en eau des sols compatibles avec la pérennité des systèmes tourbeux
- Maintien d'apports d'eau en provenance des zones d'alimentation du site suffisants en quantité et en qualité
- Maintien de l'ouverture des milieux et d'un équilibre entre surfaces non boisées et boisées (forêts tourbeuses) permettant l'expression de la biodiversité caractéristique de l'habitat)

● STRATEGIES D'INTERVENTION :

La démarche vise à appliquer une gestion conservatoire aux tourbières de manière à maintenir l'habitat dans un état de conservation favorable ou à les restaurer en raison de la **spécificité des problématiques** qui concernent ces habitats, de l'**absence d'acteurs socio-économiques**, de leur **fragilité** et de leurs **surfaces généralement restreintes**.

Des **contrats Natura 2000** seront proposés, permettant la rétribution de prestations de service spécifiquement destinées à conserver les tourbières hautes actives ou à restaurer les tourbières dégradées en voie de régénération et non productrices de revenus.

Celles-ci peuvent parfois se trouver déclarées dans la surface agricole utile d'une exploitation (« autres utilisations »). Dans ce cas, l'intégration de mesures agri-environnementales adaptées dans les **Contrats d'Agriculture Durable** signés pour les SAU incluses dans le périmètre du site, est obligatoire. L'autre possibilité est de les sortir de la SAU.

● CHOIX DES MESURES

Les **Mesures 15 "Appliquer une gestion conservatoire aux tourbières hautes actives : Lutte contre la fermeture du milieu"** et **16 «Appliquer une gestion conservatoire aux tourbières et aux zones tourbeuses : décapages et étrépages ponctuels »** ont pour objectif le maintien ou l'amélioration de l'état de conservation des tourbières. Ces mesures seront souvent complémentaires, la mesure 16 permettant de restaurer la diversité des milieux.

La **Mesure 17 « Appliquer une gestion conservatoire aux tourbières et aux zones tourbeuses : travaux de restauration de la diversité spécifique et du fonctionnement hydraulique »** a pour objectif la restauration des tourbières dégradées ou menacées vers un état de conservation favorable.

La **Mesure 18 « Etudier le fonctionnement hydraulique de la tourbière du port des Lamberts »** permettra d'affiner la connaissance puis la gestion de la tourbière concernée.

La **Mesure 19 " Compléter les connaissances sur les habitats d'espèces d'intérêt communautaire – Inventaires des populations de Damier de la Succise et d'Agriion de mercure "** s'applique à tous les milieux favorables à ces espèces, des prairies paratourbeuses aux tourbières. Ces espèces sont de bonnes indicatrices de l'état de conservation des milieux.

● LISTE DES MESURES

Mesures de base

15- Appliquer une gestion conservatoire aux tourbières et aux zones tourbeuses : lutte contre la fermeture du milieu

16- Appliquer une gestion conservatoire aux tourbières et aux zones tourbeuses : décapages et étrépages ponctuels

17- Appliquer une gestion conservatoire aux tourbières et aux zones tourbeuses : travaux de restauration de la diversité spécifique et du fonctionnement hydraulique

18- Etudier le fonctionnement hydraulique de la tourbière du port des Lamberts

19- Compléter les connaissances sur les habitats d'espèces d'intérêt communautaire – Inventaires des populations de Damier de la Succise et d'Agrion de mercure

Mesures non spécifiques

8- Acquérir la maîtrise du foncier ou de la gestion d'habitats à haute valeur patrimoniale

Maintien et restauration des Prairies humides à paratourbeuses

● RAPPEL DES OBJECTIFS

- Maintien ou restauration d'une structure prairiale riche et diversifiée permettant l'expression de la biodiversité caractéristique des prairies et des friches paratourbeuses
- Maintien ou restauration du niveau d'acidité des sols
- Maintien ou restauration de niveaux d'engorgement en eau compatibles avec la pérennité des systèmes paratourbeux
- Maintien d'apports d'eau en provenance des zones d'alimentation suffisants en quantité et qualité
- Maintien de l'habitat du Damier de la succise

● STRATEGIES D'INTERVENTION :

La démarche vise à soutenir la gestion extensive des prairies paratourbeuses exploitées et à restaurer des friches paratourbeuses en prairies exploitables.

✓ en proposant des **contrats Natura 2000** permettant, hors SAU :

- la **compensation des éventuels surcoûts de gestion** imputables à des prestations de service allant au-delà de la bonne pratique,
- le **financement des prestations de service** spécifiquement destinées à conserver ou à restaurer des habitats ou des espèces d'intérêt communautaire **et non productrices de revenus**.

✓ en rendant obligatoire l'intégration de mesure agri-environnementales adaptées dans les **Contrats d'Agriculture Durable** signés pour les SAU incluses dans le périmètre du site.

● CHOIX DES MESURES

Les Mesures 20A "Ouvrir une friche paratourbeuse embroussaillée et maintien de l'ouverture par pâturage" et 20B « Ouverture d'une friche paratourbeuse embroussaillée et maintien de l'ouverture par entretien mécanique » permettent de restaurer un habitat dégradé et de maintenir son état en adaptant la méthode utilisée au taux d'enfrichement de la parcelle.

La Mesure 21 "Appliquer une gestion extensive aux prairies paratourbeuses" et les mesures optionnelles 21A "Pratiquer la fauche des prairies paratourbeuses avec exportation de matériel", 21B "Retarder la mise en pâturage sur les prairies paratourbeuses", 21C "Limiter le chargement instantané sur les prairies paratourbeuses", 21D "Appliquer une gestion extensive aux zones tampons périphériques en prairies exploitées", 21E "Remplacer les fossés par des rigoles sur les prairies paratourbeuses" permettent un engagement progressif vers une gestion de plus en plus extensive et conservatoire des prairies, basé sur le volontariat. Ces options sont cumulables sauf indications contraires (Voir fiche de regroupement 21F).

La Mesure 22 "Utiliser un matériel adapté aux sols humides" aide les exploitants à réaliser leurs travaux avec un matériel moins néfaste pour les sols humides.

La Mesure 19 « Compléter les connaissances sur les habitats d'espèces d'intérêt communautaire – Inventaires des populations de Damier de la Succise et d'Agrion de mercure » permet de compléter les connaissances et d'adapter les pratiques d'élevage afin de préserver l'entomofaune et ses espèces prédatrices.

La mesure 17 « **Appliquer une gestion conservatoire aux tourbières et aux zones tourbeuses : travaux de restauration de la diversité spécifique et du fonctionnement hydraulique** » concerne les tourbières et les friches humides tourbeuses ou paratourbeuses pour lesquelles l'objectif n'est pas un retour à un usage agricole extensif mais une gestion conservatoire privilégiant la diversité spécifique et l'expression optimale des différents faciès de l'habitat. Cette mesure s'applique **en cas de défaut d'acteur socio-économique volontaire**, sur des parcelles dont **la maîtrise foncière devra être préalablement acquise** par un organisme gestionnaire d'espaces naturel ou une collectivité.

● **LISTE DES MESURES**

Mesures contractuelles (CAD ou Contrat Natura 2000)

Mesures de base

17- Appliquer une gestion conservatoire aux tourbières et aux zones tourbeuses : travaux de restauration de la diversité spécifique et du fonctionnement hydraulique

20A- Ouverture d'une friche paratourbeuse embroussaillée et maintien de l'ouverture par pâturage extensif

20B - Ouverture d'une friche paratourbeuse embroussaillée et maintien de l'ouverture par entretien mécanique

21- Appliquer une gestion extensive aux prairies paratourbeuses

22 – Utiliser un matériel adapté aux sols humides

Mesures optionnelles

21A- Pratiquer la fauche des prairies paratourbeuses avec exportation de matière

21B- Retarder la mise en pâturage sur les prairies paratourbeuses

21C- Limiter le chargement instantané sur les prairies paratourbeuses

21D- Appliquer une gestion extensive aux zones tampons périphériques en prairies exploitées

21E- Remplacer les fossés par des rigoles sur les prairies paratourbeuses

26 - Entretien / réhabilitation des linéaires de haies

Mesures d'accompagnement

19- Compléter les connaissances sur les habitats d'espèces d'intérêt communautaire – Inventaires des populations de Damier de la Succise et d'Agrion de mercure